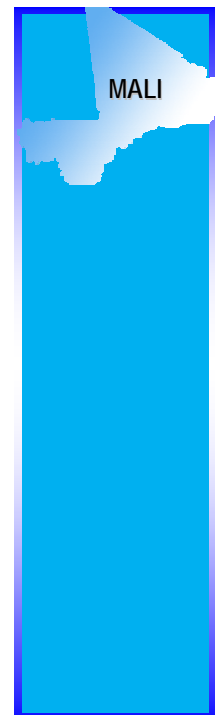


REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE
ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE
CSCRP 2012-2017

28 DECEMBRE 2011

« UN MALI EMERGENT, UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE POUR TOUS »

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES.....	4
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	8
LISTE DES ENCADRES	8
AVANT PROPOS	9
PRESENTATION DU MALI	11
RESUME EXECUTIF	12
INTRODUCTION.....	15
CHAPITRE I : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	17
I.1. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSCRP 2007-2011	17
I.1.1. OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET DOMAINES PRIORITAIRES.....	17
I.1.2. RESULTATS ATTEINTS	17
I.2. PRINCIPALES LEÇONS TIREES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSCRP 2007-2011	26
I.2.1 SUCCES ET OPPORTUNITES	26
I.2.2. CONTRAINTES	28
CHAPITRE II : DEFIS, VISION ET CHOIX STRATEGIQUES DU CSCRP 2012-2017	35
II.1. DEFIS CRITIQUES	35
II.2. VISION, VALEURS, MISSION, BUT ET OBJECTIFS.....	35
VISION:.....	35
II.3. AXES, DOMAINES D'INTERVENTION ET DIMENSIONS TRANSVERSALES	38
II.3.1 Contenu des axes stratégiques	38
II.3.2 Architecture de la stratégie de développement du Mali	40
II.3.3 DIMENSIONS TRANSVERSALES	41
II.3.4 Vue synoptique des axes et articulation entre le but, l'objectif global, les objectifs stratégiques et spécifiques du CSCRP et les stratégies dans les domaines d'interventions :	43
II.4. FONDEMENTS DES CHOIX STRATEGIQUES	46
CHAPITRE III : STRATEGIES SECTORIELLES	47
III.1. AXE STRATEGIQUE 1 : LA PROMOTION D'UNE CROISSANCE ACCELEREE, DURABLE, FAVORABLE AUX PAUVRES, CREATRICE D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS.....	47
DOMAINE 1: DEVELOPPEMENT RURAL	48
DOMAINE 2: MINES ET HYDROCARBURES.....	50
DOMAINE 3 : INDUSTRIALISATION.....	52
DOMAINE 4 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE	53
DOMAINE 5 : CULTURE	54
DOMAINE 6 : ARTISANAT	56
DOMAINE 7 : TOURISME	57
DOMAINE 8 : COMMERCE.....	58
DOMAINE 9 : PROMOTION DE LA MICROFINANCE	60
DOMAINE 10 : TRANSPORTS	61
DOMAINE 11 : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	63
DOMAINE 12 : ENERGIE.....	65
DOMAINE 13: EMPLOI	66
III.2. AXE STRATEGIQUE 2 : LE RENFORCEMENT DES BASES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ET L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE	69
DOMAINE 14 : POPULATION	69
DOMAINE 15: MIGRATIONS	71

DOMAINE 16 : PROMOTION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA FEMME POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE GENRE ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES.....	73
DOMAINE 17 : PROTECTION DE L'ENFANT.....	74
DOMAINE 18 : PROTECTION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES VULNERABILITES	75
DOMAINE 19: EDUCATION.....	77
DOMAINE 20 : FORMATION PROFESSIONNELLE	80
DOMAINE 21 : JEUNESSE.....	82
DOMAINE 22 : SPORT.....	83
DOMAINE 23 : SECURITE ALIMENTAIRE	84
DOMAINE 24 : NUTRITION	86
DOMAINE 25 : SANTE.....	88
DOMAINE 26 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	90
DOMAINE 27 : EAU	91
DOMAINE 28 : ASSAINISSEMENT	92
DOMAINE 29 : ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES.....	93
DOMAINE 30 : FONCIER ET DEVELOPPEMENT URBAIN	95
III.3. AXE 3: DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE	97
DOMAINE 31 : PAIX ET SÉCURITÉ.....	97
DOMAINE 32 : JUSTICE.....	98
DOMAINE 33 : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	99
DOMAINE 34 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	101
DOMAINE 35 : DÉCENTRALISATION ET DECONCENTRATION	102
DOMAINE 36 : INTÉGRATION ET COOPÉRATION	104
DOMAINE 37 : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	106
DOMAINE 38 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA DELINQUANCE FINANCIERE	107
CHAPITRE IV : SUIVI ET EVALUATION	108
DOMAINE 39 : RENFORCEMENT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	108
DOMAINE 40 : RENFORCEMENT DU SUIVI-EVALUATION.....	111
DOMAINE 41 : COORDINATION AVEC LES PTF	115
DOMAINE 42 : RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES PROGRAMMES.....	117
DOMAINE 43 : RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVE, LA SOCIETE CIVILE, EN ASSURANT LA QUALITE ET L'EQUITE	118
DOMAINE 44 : COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT	119
CHAPITRE V : CADRAGE MARCOECONOMIQUE ET BUDGETAIRE	120
V.1. HYPOTHESES DE PROJECTION	120
V.2. PRINCIPAUX RESULTATS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE	122
CHAPITRE VI : PLAN DE FINANCEMENT DU CSCRP 2012-2017.....	126
VI.1 PRINCIPALES PROJECTIONS.....	126
CONCLUSION.....	128
ANNEXES.....	130
MATRICE DE MACROPILOTAGE CSCRP 2012-2017	131

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

ABG	: Appui Budgétaire Global
ACP	: Pays d'Afrique, des Caraïbes du Pacifique
AEDD	: Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AGOA	: African Growth Opportunity Act
AMO	: Assurance Maladie Obligatoire
ANADEB	: Agence Nationale de Développement des Biocarburants
ANAF	: Agence Nationale d'Aménagement Foncier
APC	: Approche Par Compétence
APD	: Aide publique au développement
APEJ	: Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APEX	: Agence pour la Promotion des Exportations
API	: Agence pour la Promotion des Investissements
APIM	: Agence pour la Promotion des Institutions de Microfinance
ARV	: Anti Retro Viraux
ASACO	: Association de Santé Communautaire
ATPC	: Assainissement Total Piloté par les Communautés
BIT	: Bureau International du Travail
BSI	: Budget Spécial d'Investissement
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CADD	: Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnel
CARI	: Comité d'Appui aux Réformes Institutionnelles
CCS-SFD	: Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
CDMT	: Cadre de Dépenses à moyen Terme
CED	: Centre d'Education et de Développement
CEDEAO	: Communauté Economique et Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGS	: Comités de Gestion Scolaires
CLOCSAD	: Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CNPA	: Centre National pour la Promotion de l'Artisanat
CNSC	: Conseil National de la Société Civile
CPA-SFD	: Centre de Promotion et d'Appui aux Systèmes Financiers Décentralisés
CPD	: Communication Pour le Développement
CPS	: Cellule de Planification et de Statistique
CROCSAD	: Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
CSCR	: Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSREF	: Centre de Santé de Référence
DNACPN	: Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DNGM	: Direction Nationale de la Géologie et des Mines
DNH	: Direction Nationale de l'Hydraulique
DNSI	: Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRA	: Direction Régionale de l'Agriculture
DRDSES	: Direction Régionale du Développement Sociale et de l'Economie Solidaire
DRH	: Direction des Ressources humaines
DRPSIAP	: Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EBES	: Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux
EDM-SA	: Energie Du Mali-Société Anonyme
EDSM	: Enquête Démographique et de Santé du Mali
EES	: Evaluation Environnementale Stratégique
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
ELIM	: Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages

EMOP	: Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENP	: Etude Nationale Prospective
ENR	: Energies Nouvelles et Renouvelables
EPA	: Etablissement Public à caractère Administratif
EPAM	: Enquête Permanente Auprès des Ménages
EPI	: Indice de Performance Ecologique
EPST	: Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
EPT	: Education Pour Tous
FBCF	: Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	: Fonds Européen de Développement
FONGIM	: Forum des Organisations Non Gouvernementales Internationales au Mali
FOSC	: Forum des Organisations de la Société Civile
GCNM	: Groupe Consultatif National pour la Microfinance au Mali
HCNLS	: Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA
HIMO	: Haute Intensité de Main-d'Œuvre
HUICOMA	: Huilerie Cotonnière du Mali
IDH	: Indice de Développement Humain
IFM	: Institut de Formation des Maîtres
INPS	: Institut National de Prévoyance Sociale
IPE	: Initiative Pauvreté-Environnement
IPM	: Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IMF	: Institutions de Microfinance
INSTAT	: Institut National de la Statistique
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
ITIE	: Initiative de Transparence pour l'Industrie Extractive
LMD	: Licence-Master-Doctorat
LOA	: Loi d'Orientation Agricole
LOSP	: Loi d'Orientation du Secteur Privé
MA	: Ministère de l'Agriculture
MAEP	: Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs
MAT	: Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
MCA	: Millennium Challenge Account Mali
MDSSPA	: Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
MEA	: Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEE	: Ministère de l'Energie et de l'Eau
MET	: Ministère l'Equipement et des Transports
MICS	: Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MIILDA	: Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide de Longue Durée d'Action
MPFEF	: Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODHD	: Observatoire du Développement Humain Durable
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMATHO	: Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAC	: Projet d'Appui à la Croissance
PACT	: Programme d'Amélioration des Corridors de Transport
PAGAM-GFP	: Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PAIPP	: Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population
PAOSC	: Programme d'Appui aux Organisations de la Société Civile

PAPESPRIM	: Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi dans le Secteur Privé au Mali
PASE	: Projet d'Appui au Secteur de l'Energie
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PBSG	: Planification et de Budgétisation Sensible au Genre
PCDA	: Programme Compétitivité et Diversification Agricoles
PDA	: Politique de Développement Agricole
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDDRN	: Programme Décennal de Développement des Régions du Nord
PDDSS	: Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PDES	: Programme de Développement Economique et Social
PDESC	: Plan de Développement Economique, Social et Culturel
PO/PDI	: Plan Opérationnel/Programme de Développement Institutionnel
PDSM	: Programme de Développement du Secteur Minier
PEJ	: Programme Emploi Jeunes
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIDRK	: Programme Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal
PIDRN	: Programme d'Investissement des Régions Nord
PISE	: Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education
PMA	: Paquet Minimum d'Activités
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNACT	: Programme National d'Appui aux Collectivités Territoriales
PNAEA	: Plan National d'Actions pour l'Efficacité de l'Aide
PNAEP	: Plan National d'Accès à l'Eau Potable
PNAT	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNDRHS	: Politique Nationale de Développement des Ressources Humaines pour la Santé
PNG	: Politique Nationale Genre
PNISA	: Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNP	: Politique Nationale de Population
PNPE	: Politique Nationale de la Protection de l'Environnement
PNPJ	: Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNTF	: Programme National de Transition Fiscale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIP	: Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population
PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PROSEA	: Programme Sectoriel Eau et Assainissement
PRODEC	: Programme Décennal de l'Education
PRODEFPE	: Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
PRODEJ	: Programme Décennal de Développement de la Justice
PRODESS	: Programme de Développement Sanitaire et Social
PSN/RSS	: Plan Stratégique National de Renforcement du Système de Santé
PSPSDN	: Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans le Nord du Mali
PST	: Programme Sectoriel de Transport
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTI	: Programme Triennal d'Investissement
REDD	: Réductions des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
REM	: Ratio Elèves/Maître
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAP	: Stratégie Commune d'Assistance-Pays
SCOFI	: Scolarisation des Filles
SDDR	: Schéma Directeur de Développement Rural
SDS	: Schéma Directeur de la Statistique
SEPO	: Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIG	: Système d'Information et de Gestion

SIJ-RDJ/SJ	: Système Informatisé de Gestion des Registres de Dossiers Judiciaires et Statistiques Judiciaires
SNS	: Stock National de Sécurité
TA	: Taux d'Achèvement
TBA	: Taux Brut d'Admission
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TDR	: Termes de Référence
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TOKTEN	: Transfert de Connaissance à travers les Expatriés
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VAE	: Validation des Acquis de l'Expérience
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humain

LISTE DES TABLEAUX

N°		PAGES
1	Taux de croissance réel du PIB aux prix du marché : prévisions CSCRП- réalisations	17
2	Comparaison prévisions du CSCRП aux réalisations des contributions sectorielles à la croissance économique (à prix constants)	18
3	Evolution des parts sectorielles en pourcentage du PIB de 2007 à 2010	19
4	Situation des critères de convergence de 2009 à 2010, prévisions pour 2011	20
5	Vue d'ensemble des résultats du Mali dans les enquêtes de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, 2006 et 2008	115
6	Comparaison des principaux résultats des scénarii du cadrage macroéconomique	126
7	Projection des ressources 2012-2017 selon la présentation Budget	127
8	Projection des charges 2012-2017 selon la présentation Budget	128

LISTE DES GRAPHIQUES

N°		PAGES
1	Evolution du taux de croissance du PIB à prix constants en % (2000-2010)	18
2	Taux de pauvreté par milieu de résidence	22
3	Taux de pauvreté par groupe socioéconomique en 2010	23
4	Evolution de la population malienne depuis 1976	29
5	Arbre de la qualité de vie du Mali	40
6	Evolution de l'investissement public et privé en 2007 et 2011	124

LISTE DES ENCADRES

		PAGES
1	Processus d'élaboration du CSCRП 2012-2017	15
2	Méthodologie de conception du CSCRП 2012-2017	36
3	Cadre d'accélération des OMD (CAO) au Mali	42
4	Moteurs potentiels de la croissance au Mali	47
5	Croissance et emploi au Mali	67
6	Travaux HIMO comme moyen de réduction de la pauvreté	68
7	Croissance économique et état nutritionnel	87
8	Partenariat avec la Société Civile dans le processus du CSCRП	118

AVANT PROPOS

Le Ministère de l'Economie et des Finances est heureux de mettre à la disposition des acteurs au développement du Mali, le document final du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté 3^{ème} génération, dénommé Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRП 2012-2017) adopté par le Conseil des Ministres en sa Session du 28 décembre 2011.

Cette nouvelle génération du CSCRП a été préparée sur la base des principaux défis tirés de l'évaluation des deux premières générations, à savoir :

- la diversification de l'économie pour une croissance accélérée, réductrice de pauvreté et d'inégalités (régionales et de genre) ;
- la maîtrise de la croissance démographique ;
- la création d'emplois pour les jeunes ;
- l'environnement et le changement climatique ;
- la consolidation de la paix et de la sécurité ;
- l'amélioration de la bonne gouvernance (politique, économique, environnementale et judiciaire) ;
- l'atteinte des OMD d'ici 2015 ;
- le défi du renforcement des capacités.

Le processus de préparation du CSCRП 2012-2017 a commencé en décembre 2010. Il est le fruit d'un long travail largement participatif et impliquant l'ensemble des acteurs : Administration centrale et décentralisée, organisations de la société civile et du secteur privé, monde universitaire, médias, syndicats, partenaires techniques et financiers.

La Vision du CSCRП 2012-2017 est celle édictée dans l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 : « conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une Nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir ».

Une telle vision est volontariste. Elle invite à une attitude proactive, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les maîtriser et les gérer.

Le But du CSCRП 2012-2017 est de « Faire du Mali un pays émergent et une puissance Agricole, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes ». Ceci nécessite une croissance forte, durable et redistributive, un cadre macroéconomique assaini, une transformation et une diversification du tissu économique.

Ce document, désormais cadre unique de référence des Politiques et Stratégies de Développement du Mali, en constitue le cadre fédérateur et de cohérence. Il présente les améliorations suivantes par rapport au CSCRП 2007-2011 :

- la prise en compte systématique de toutes les politiques et stratégies sectorielles et thématiques ;
- la disponibilité d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) budgétisé ;
- une priorisation absolue à la problématique de l'emploi, particulièrement l'emploi des jeunes avec un accent leur employabilité (qualité de la formation, de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement supérieur) ;
- une plus grande prise en compte des thématiques transversales : genre, environnement, population, inégalités ;
- la prise en compte explicite de la paix et de la sécurité comme axe préalable ;
- un large processus participatif (forte implication de tous les acteurs) ;
- des objectifs ambitieux et réalistes, notamment un taux de croissance économique de 7% à l'horizon 2017 ;
- la mise en place de pôles régionaux de développement ;
- un accent sur les bases à long terme du développement ;
- un accent particulier sur le volet communication.

Par ailleurs, il me paraît important de préciser que le processus du CSCRП est un processus itératif. De ce fait, des améliorations seront apportées au cours des revues annuelles au fur et à mesure de la disponibilité d'informations et d'analyses pertinentes.

Le processus préparatoire de ce document a généré une série de documents intermédiaires, disponibles au niveau de la Cellule Technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Il s'agit, notamment des rapports d'études thématiques suivantes :

- croissance, emploi et politiques pour l'emploi ;
- inégalités de genre et pauvreté ;
- inégalités, disparités géographiques et pauvreté ;
- évaluations environnementales stratégiques des secteurs Agriculture et Santé ;
- revue des indicateurs du CSCR 2012-2017.

Pour le financement des actions de mise en œuvre du CSCR 2012-2017, le Gouvernement entend d'une part mettre l'accent sur une plus grande mobilisation du financement intérieur, notamment la fiscalité intérieure en droite ligne avec les stratégies communautaires (UEMOA) de transition fiscale et d'autre part poursuivre et renforcer une politique d'endettement prudente et rationnelle. Dans ce contexte, il poursuivra la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en accélérant les réformes permettant aux PTF d'adopter l'Appui budgétaire, comme principal modalité dans leur intervention.

La préparation du CSCR 2012-2017 a été un succès. Il s'agit à présent d'assurer sa bonne mise en œuvre en mettant, notamment un accent sur la communication et le renforcement du processus participatif et inclusif de l'ensemble des acteurs. A cet effet, le Gouvernement entend privilégier une approche opérationnelle basée sur :

- le ciblage des pauvres et l'intégration des programmes ;
- le suivi-évaluation dynamique à travers les indicateurs ;
- les revues sectorielles et les revues annuelles du CSCR ;
- le respect des principes de la Déclaration de Paris ;
- l'intégration des dimensions transversales (genre, environnement, croissance démographique, emploi) dans les secteurs ;
- une plus grande implication du Parlement ;
- le partenariat avec le secteur privé et la société civile.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des acteurs, pour leur implication de qualité au processus d'élaboration du CSCR 2012-2017. Je voudrais inviter les acteurs à maintenir la même dynamique dans sa mise en œuvre et son suivi-évaluation pour une meilleure atteinte des objectifs fixés.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Lassine BOUARE
Chevalier de l'Ordre National

PRESENTATION DU MALI

1. Pays enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale, le Mali, avec ses 1 241 238 kilomètres carrés, est le plus vaste Etat d'Afrique de l'Ouest après le Niger. Il est traversé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger. Il fait frontières communes avec sept pays : la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.
2. Le relief du pays est peu accentué. Les plaines alluviales, très vastes, sont toutefois dominées par quelques plateaux calcaires et de grès. Le pays possède trois zones climatiques : (i) les deux tiers du territoire au nord du pays, entièrement désertiques, appartiennent au Sahara méridional, avec des précipitations annuelles inférieures à 127 mm ; (ii) la région sahélienne au centre, relativement sèche (aux pluies tropicales insuffisantes, entre 200 et 550 mm), est couverte de steppe remplacée progressivement vers le sud par la savane ; (iii) la région soudanaise est une zone avec des précipitations de 1 400 mm. Elle évolue de la savane arborée au nord à la forêt au sud.
3. Le Mali est divisé en huit régions, un district et 703 communes dont 666 rurales. Ces subdivisions portent le nom de leur ville principale. Le nord est occupé par les régions de Gao, Kidal et Tombouctou, et le sud est divisé entre les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et le district de Bamako.
4. La population résidente du Mali est estimée, en 2009, à 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes et une forte proportion de personnes de moins de 25 ans (65%).
5. La densité de la population, très variable, passe de 90 habitants/km² dans le delta central du Niger à moins de 5 habitants/km² dans la région saharienne du Nord. La population est concentrée dans la partie Sud du pays et le long du fleuve Niger. Les régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro abritent 51% de la population tandis que les trois régions du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal) comptent seulement 9% de la population totale (RGPH 2009). L'urbanisation rapide a fait passer la population urbaine (dans le sens de l'administration) de 22% en 1987 à 27% en 1998 puis à 35% en 2009, sans que cette urbanisation ne soit le fait, en premier lieu, d'une industrialisation grandissante¹.
6. L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture qui reste de type familial.
7. Le Mali est une terre de vieilles et grandes civilisations. Son histoire est l'une des mieux connues de l'Afrique subsaharienne, grâce aux documents des chroniqueurs arabes (les Tariks) et cela dès le IX^{ème} siècle. L'actuel Mali a été forgé et construit grâce à une dynamique de reproduction et de construction étatique qui a vu se succéder différents empires (Wagadou, Manding, Songhay) et des royaumes (Peulhs du Macina, Kéné Dougou, Khassonké, Bambara, Kaarta). Les principales religions pratiquées au Mali sont l'islam (94,8%), le christianisme (2,4%) et l'animisme (2%) selon les résultats définitifs du RGPH 2009.
8. Le Mali est une République avec un Parlement unicaméral (système parlementaire à une seule Chambre). Le Pouvoir exécutif est représenté par le Président et son Gouvernement dirigé par un Premier Ministre. La plus haute autorité judiciaire est la Cour suprême.

¹ Dans le sens de la décentralisation, le taux d'urbanisation est passé de 18% en 1998 à 22,5% en 2009.

RESUME EXECUTIF

9. Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) constitue la référence du Mali en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Il fédère, dans un cadre cohérent, l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles et identifie les besoins financiers ainsi que les moyens de les couvrir. Le CSCR, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est le fruit d'une large concertation entre l'administration, les élus régionaux et locaux, la société civile, le secteur privé et les PTF du Mali.

VISION

10. La Vision du CSCR 2012-2017 est celle édictée dans l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 :

Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une Nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura «su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir »

11. Cette Vision est articulée autour des orientations stratégiques suivantes : (i) une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; (ii) une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale ; (iii) une économie forte, diversifiée et ouverte ; (iv) un cadre environnemental amélioré ; (v) une meilleure qualité des ressources humaines.

VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

12. La mise en œuvre du CSCR 2012 - 2017 sera régie par les *valeurs* que sont : **la transparence, l'équité, la solidarité, l'efficacité et l'impact.**
13. Les principes directeurs ci-après guideront également les acteurs du CSCR: **la participation, l'engagement, l'appropriation, la cohérence et la redevabilité.**

MISSION DU CSCR

« Servir, pour toutes les parties prenantes, de cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales de soutien à la croissance accélérée et durable, d'amélioration des conditions de vie et de réduction des inégalités et disparités, au niveau rural comme urbain, entre les hommes et les femmes, dans le respect des droits humains et des principes de bonne gouvernance et de gestion axée sur les résultats »

BUT, OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

14. **But visé à moyen et long termes** : Faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-sylvo-pastorale, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes.
15. **Objectif global du CSCR 2012-2017** : Accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.
16. **Objectifs stratégiques**: (i) Bâtir une économie transformée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux ; (ii) Améliorer le bien-être social des populations; (iii) Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix pour l'ensemble de ses populations.

AXES, DOMAINES D'INTERVENTION ET DIMENSIONS TRANSVERSALES

17. Le CSCR 2012-2017 se base sur deux axes préalables et trois axes stratégiques que sont :

Axes préalables :

- Le renforcement de la paix et de la sécurité ;
- Le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique.

Axes stratégiques :

- **Axe 1 :** *La promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;*
- **Axe 2 :** *Le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité ;*
- **Axe 3 :** *Le développement institutionnel et la gouvernance.*

18. Ces axes, mis en œuvre de façon simultanée, concourent à l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2017.

CONTENU DES AXES :

Axe préalable 1 : Renforcement de la paix et de la sécurité

19. Cet axe doit permettre d'assurer la Sécurité des personnes et des biens et la Promotion de la paix sociale.

- **Objectif 1 :** Renforcer les capacités de l'Etat à répondre aux attentes des populations en matière de sécurité ;
- **Objectif 2 :** Impliquer l'ensemble des acteurs dans la gestion des questions de sécurité (gouvernance partagée de la sécurité et de la paix) ;
- **Objectif 3 :** Créer un climat de paix et de sécurité favorable au développement.

Axe préalable 2 : Consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique

20. Cet axe doit permettre de créer un environnement global favorable au développement.

- **Objectif 1 :** Renforcer la gestion macroéconomique ;
- **Objectif 2 :** Renforcer la gestion des finances publiques.

Axe 1 : Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus

21. Le premier axe stratégique vise à accélérer la croissance économique, qui est une condition nécessaire de réduction de la pauvreté, et à diversifier ses sources, tout en renforçant son contenu en emplois et en activités génératrices de revenus.

Objectif stratégique : Bâtir une économie transformée, diversifiée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux.

Objectifs spécifiques : (i) Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries ; (ii) Promouvoir l'industrie, les PME-PMI, le Commerce et les services ; (iii) Faciliter l'accès au crédit et accroître l'investissement ; (iv) Couvrir l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes ; (v) Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

Domaines d'intervention : (i) Développement rural ; (ii) Mines et hydrocarbures ; (iii) Industrie ; (iv) Développement du secteur privé ; (v) Culture ; (vi) Artisanat ; (vii) Tourisme ; (viii) Commerce ; (ix) Microfinance ; (x) Transports ; (xi) TIC ; (xii) Energie ; (xiii) Emploi

Axe 2 : Renforcement des bases à long terme du développement et accès équitable aux services sociaux de qualité

22. Le deuxième axe vise à développer les ressources humaines, à corriger les inégalités liées au genre et à l'accès aux services sociaux, ainsi qu'à préserver l'environnement, dans un contexte de changement climatique. Cet axe est celui qui, à long terme, aura l'impact le plus durable sur la qualité de vie au Mali, de manière directe ainsi que sur la productivité, la compétitivité et l'amélioration de l'accès à l'emploi et aux services sociaux de manière indirecte.

Objectif stratégique : Améliorer le bien-être social des populations.

Objectifs spécifiques : (i) Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires; (ii) Corriger les disparités de genre à tous les niveaux ; (iii) Réduire les inégalités sociales, notamment par la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale ; (iv) Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès aux savoirs et aux compétences ; (v) Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition; (vi) Assurer à tous l'accès aux soins de santé de qualité ;(vii) Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité.

Domaines d'intervention : (i) Population ; (ii) Migrations ; (iii) Promotion du statut socioéconomique de la femme pour réduire les inégalités de Genre et les violences faites aux femmes et aux filles ; (iv) Protection de l'enfant ; (v) Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités ; (vi) Education ; (vii) Formation professionnelle ; (viii) Jeunesse ; (ix) Sport ; (x) Sécurité alimentaire ; (xi) Nutrition ; (xii) Santé ; (xiii) Lutte contre le VIH et le SIDA ; (xiv) Eau ; (xv) Assainissement ; (xvi) Environnement et ressources naturelles ; (xvii) Foncier et développement urbain.

Axe 3 : Développement institutionnel et la gouvernance

23. Cet axe doit permettre de faire du Mali un modèle de bonne gouvernance.

Objectif stratégique : Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix.

Objectifs spécifiques : (i) Promouvoir la paix totale dans le pays ; (ii) Améliorer le cadre juridique et judiciaire ; (iii) Poursuivre la modernisation des services publics ; (iv) Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité (y compris la gestion foncière) ; (v) Développer la coopération internationale, régionale, sous-régionale et avec les Maliens de l'Extérieur ; (vi) Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière.

Domaines d'intervention : (i) Paix et Sécurité ; (ii) Justice ; (iii) Développement institutionnel ; (iv) Aménagement du territoire ; (v) Décentralisation/Déconcentration ; (vi) Intégration et Coopération ; (vii) Gestion des Finances publiques ; (viii) Lutte contre la corruption et la délinquance financière.

24. Les différents domaines d'intervention du CSCRП couvrent, de manière holistique, l'ensemble des secteurs économiques et sociaux. Ceci facilitera la mise en cohérence entre le CSCRП et le Budget national d'une part et, d'autre part, entre le CSCRП, et les politiques et stratégies sectorielles de développement et les plans et programmes aux niveaux régional et local, rendant harmonieuse la planification du développement sur les moyen et long termes.

25. La priorisation ne se fera donc pas au niveau des domaines et secteurs, qui doivent tous figurer dans le CSCRП, mais au niveau des actions identifiées. Seront notamment considérées comme prioritaires pour bénéficier des financements publics (Budget de l'Etat ou Aide publique au Développement), celles qui sont pertinentes et budgétisables en vue d'orienter ces financements sur les priorités du CSCRП 2012-2017.

26. Les critères simplifiés sont les suivants : (i) **Pertinence** : *Existence d'autres actions visant les mêmes objectifs*, (ii) **Degré d'urgence** : *Déterminant ou préalable à d'autres actions*, et (iii) **Valeur ajoutée et contribution à la réduction de la pauvreté** : *Essentielle*. Ces critères seront utilisés pour identifier les actions à inclure dans le Plan d'actions prioritaires du CSCRП 2012-2017. Les autres actions programmées bénéficieront du financement du secteur privé (y compris dans le cadre du partenariat public-privé) ou d'autres types de financement innovant.

27. **L'architecture de la stratégie de développement du pays** peut être représentée par un *arbre de qualité de la vie*. L'axe 3 (développement institutionnel et consolidation de la gouvernance) et l'axe 2 (renforcement des bases à long terme du développement et accès aux services sociaux de qualité) sont les *racines profondes de l'arbre*, du point de vue économique et social, sans lesquels il n'est point envisageable de réaliser des progrès durables. L'axe 1 (promotion d'une croissance forte, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus) représente à la fois le *tronc de l'arbre* de l'émergence et le moteur du développement du Mali. La mise en œuvre efficace et eurythmique des programmes dans ces différents axes permettront de transformer le Mali en un pays émergent et d'améliorer fortement la qualité de vie des populations. Ce qui constitue le précieux *fruit de l'arbre* et le but ultime de tout processus de développement.

INTRODUCTION

28. Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) constitue la référence du Mali en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Il fédère, dans un cadre cohérent, l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles et identifie les besoins financiers ainsi que les moyens de les couvrir. Le CSCR, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est le fruit d'une large concertation entre l'administration, les élus régionaux et locaux, la société civile, le secteur privé et les PTF du Mali (voir encadré 1 ci-dessous).

Encadré 1: Processus d'élaboration du CSCR 2012-2017

Exercice conjoint Revue du CSCR 2007-2011 et Elaboration du CSCR 2012-2017

L'élaboration du CSCR 2012-2017 et la préparation de la Revue du CSCR 2007-2011 portant sur l'année 2010 s'articulent étroitement tant en ce qui concerne les contenus que la méthode de travail. C'est pourquoi ces deux exercices ont été menés conjointement. En d'autres termes, les mécanismes institutionnels prévus pour la revue annuelle du CSCR ont servi en même temps pour l'élaboration du CSCR 2012-2017.

Acteurs impliqués dans le processus

Le CSCR 2012-2017 est le fruit d'une large concertation entre le Gouvernement du Mali et tous ses partenaires au développement. L'implication d'un grand nombre d'intervenants apparaît comme le moyen : (i) d'avoir une vision claire et partagée des préoccupations et des attentes de l'ensemble des acteurs du développement, (ii) de bâtir un cadre stratégique qui suscite l'adhésion du plus grand nombre. En outre, une telle concertation permet d'enraciner les pratiques de dialogue, d'ouverture et de recherche de compromis consensuels qui sous-tendent une bonne gouvernance.

Cette concertation implique les parlementaires, les élus locaux, l'Administration centrale et déconcentrée ou décentralisée, les organisations de la société civile et du secteur privé, le monde universitaire, les médias, les syndicats, les PTF, etc. Ces acteurs ont été invités à formuler des propositions, sur la base des forces et des faiblesses constatées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du CSCR 2007-2011.

Répartition des tâches

L'élaboration du CSCR 2012-2017 a bénéficié d'un engagement du plus haut niveau du Gouvernement, des Départements ministériels et de l'ensemble des acteurs concernés. C'est pourquoi les travaux ont été conduits à travers ses mécanismes institutionnels² : Commission Mixte Mali-PTF, Comité de pilotage (y compris ses Groupes thématiques), Secrétariat technique, Comités régionaux, Comités locaux et Comités communaux.

Déroulement des tâches

La conduite des concertations à l'échelle nationale

Les concertations politiques se sont déroulées sur la base des orientations générales du CSCR qui ont été discutées au sein du Comité de Pilotage et de la Commission Mixte Mali-PTF. Les réunions du Comité de Pilotage manifestent l'engagement du Gouvernement envers le CSCR 2012-2017, tandis que la tenue de la Commission mixte est l'occasion pour les PTF de manifester leur volonté d'appuyer la stratégie définie. Les concertations techniques ont été effectuées sous la forme de groupes de travail thématiques.

La conduite des concertations à l'échelle régionale

Les concertations régionales se sont déroulées sur la base des orientations générales exposées ci-dessus. Deux types de concertations régionales ont été organisés : (i) Des concertations avec les acteurs publics menées par la Cellule Technique CSLP. Elles se sont tenues au sein des Comités régionaux prévus par les mécanismes institutionnels du CSCR. Elles ont rassemblé dans chaque région, le Gouverneur de région, le Président de l'Assemblée Régionale, les Présidents des Conseils de Cercle, les Maires des Communes ainsi que les représentants des services déconcentrés (DRDSES, DRPSIAP, DRA, Académie, etc.), ainsi que les représentants des OSC. (ii) Des concertations avec l'ensemble des autres acteurs menées par les Organisations de la Société Civile (OSC). Elles ont permis de tenir compte des préoccupations de l'ensemble des acteurs implantés en régions.

² Voir Décret n°09-171/PM-RM du 23 avril 2009 fixant les mécanismes institutionnels du CSCR.

29. L'élaboration du CSCRП 2012-2017 s'est déroulée dans un contexte marqué par: (i) l'établissement d'un nouvel état des lieux de la pauvreté à la lumière de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM 2010) qui a fait ressortir le profil et l'évolution de la pauvreté dans le pays, à travers les indicateurs de base tels que l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ; (ii) les résultats définitifs du RGPH 2009, qui a permis de disposer d'une gamme importante de données démographiques, économiques et socioculturelles jusqu'au niveau géographique le plus fin ; et (iii) l'organisation, en Septembre 2010 à New-York, d'un sommet mondial sur les OMD afin d'adopter de nouveaux plans d'actions permettant leur atteinte.
30. Le présent document est structuré en six chapitres : (i) le premier chapitre, relatif au diagnostic stratégique, établit le bilan de la mise en œuvre du CSCRП 2007-2011, analyse l'évolution des indicateurs de croissance économique et de pauvreté, tire ses principaux enseignements ainsi que les défis à prendre en charge et les attentes des parties prenantes; (ii) le deuxième chapitre présente les choix stratégiques et comprend : la vision générale de développement du Mali, les valeurs qui doivent guider les parties prenantes, la mission que s'assigne le CSCRП, les objectifs visés, les axes stratégiques et domaines d'intervention ; (iii) le troisième chapitre présente les politiques sectorielles qui seront menées dans les différents domaines au cours de la période 2012-2017 ; (iv) le chapitre quatre traite les domaines relatifs au suivi-évaluation ; (v) le chapitre cinq concerne le cadrage macroéconomique et budgétaire ; (vi) enfin, le chapitre six présente le plan de financement.

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

I.1. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSCRP 2007-2011

31. L'analyse du bilan du CSCRP 2007-2011 doit se faire en comparant les résultats atteints aux objectifs fixés.

I.1.1. OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET DOMAINES PRIORITAIRES

Objectif général :

32. Promouvoir une croissance redistributive et une réduction de la pauvreté, par la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public.

Objectifs spécifiques :

- Accélérer la croissance d'au moins 7% par an en moyenne sur la période 2007-2011 ;
- Améliorer le bien être des populations maliennes.

Axes stratégiques :

33. Pour atteindre ces objectifs, le CSCRP 2007-2011 propose trois orientations stratégiques, qui ont vocation à se renforcer mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté : (i) Axe 1 : le développement des infrastructures et du secteur productif ; (ii) Axe 2 : la poursuite et la consolidation des réformes structurelles ; (iii) Axe 3 : le renforcement du secteur social.

Domaines d'interventions prioritaires :

34. Les trois orientations stratégiques sont explicitées en quatorze domaines prioritaires qui recouvrent l'ensemble des activités de l'administration, de la société civile, du secteur privé: (1) La sécurité alimentaire et le développement rural ; (2) Le développement des petites et moyennes entreprises ; (3) La préservation et la gestion durable des ressources naturelles ; (4) La consolidation de la réforme des administrations publiques ; (5) La poursuite de la réforme de l'environnement des affaires ; (6) Le développement du secteur financier ; (7) Le développement des infrastructures ; (8) La promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques ; (9) Le renforcement des capacités de la société civile ; (10) Le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale ; (11) La création et la promotion d'emplois durables ; (12) Le développement de l'accès aux services sociaux de base ; (13) La lutte contre le VIH/SIDA ; (14) L'intégration au Système Commercial Multilatéral.

I.1.2. RESULTATS ATTEINTS

Axe 1 : Le développement des infrastructures et du secteur productif

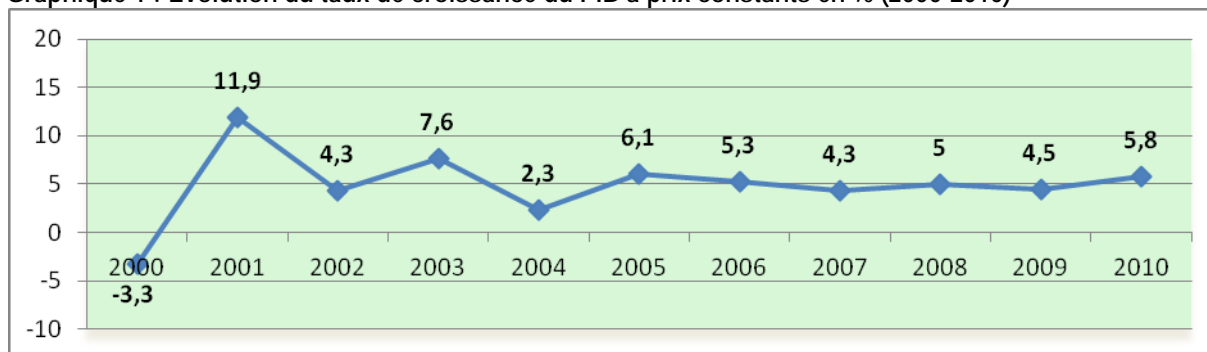
Croissance économique

35. Depuis 2007, chaque année la croissance économique malienne est inférieure aux prévisions. Diverses raisons peuvent expliquer pourquoi le Mali n'arrive pas à atteindre ses objectifs de croissance. D'une part, l'économie malienne a dû faire face à des chocs exogènes (notamment les effets de la crise économique et financière internationale) et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) a tardé à être mise en œuvre dans certains secteurs-clés tels que le développement des infrastructures de base et des secteurs productifs, et le secteur privé. D'autre part, les effets de la SCA dans certains secteurs ne se feront sentir qu'à moyen terme.

Années	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Prévisions du CSCRP	7,0 %	6,4 %	6,5 %	7,8 %	7,1 %	7,0 %
Réalisations	4,3 %	5,0 %	4,5 %	5,8%	-	5,0 %
Zone UEMOA	3,1%	3,8%	3,0%	3,9%	-	3,4%

Source : DNPDI/INSTAT

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB à prix constants en % (2000-2010)



Source : DNPDI/INSTAT

Contributions sectorielles

36. Les contributions respectives des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance ont été, respectivement, de 4,3%, -0,5% et 1,7% en 2010 contre une prévision de 2,1%, 1,6% et 3,0%, respectivement. Sur la période 2007-2010, la croissance de l'économie malienne a été essentiellement tirée par le secteur primaire (contribution de 2,9% contre une prévision de 2,1%). Pour leur part, les secteurs tertiaire et secondaire ont contribué respectivement à 2,1% et -0,5% sur la période, contre une prévision de 2,7% et 1,6%. Cette contreperformance inattendue du secteur secondaire a donc joué négativement sur l'atteinte de l'objectif de 7% de croissance sur la période 2007-2011.
37. Sur la période 2007-2010, les sous secteurs ayant le plus contribué à la croissance globale de l'économie sont, pour le secteur primaire : l'agriculture vivrière hors riz (2,3%), la branche consolidée du riz (0,9%) et l'élevage (0,4%). Concernant le sous-secteur coton, il a contribué en moyenne à -0,2%. Ceci est lié, en partie, à la baisse du prix mondial du coton suite aux subventions accordées aux producteurs des pays développés.
38. Pour le secteur secondaire, la plus grande contribution sur la période a été enregistrée au niveau des sous secteurs BTP (0,3%). Depuis 2007, la croissance des BTP reste soutenue par les réalisations d'infrastructures (routes, ponts, etc.). Par contre, l'extraction minière a contribué à -0,5% en moyenne sur la période, suite à l'évolution en dents de scie de la production d'or. La branche agroalimentaire (boisson, tabac) est ressortie à -0,1% de contribution de 2007-2011.
39. Le sous-secteur Commerce (1,0%) a, le plus, contribué dans le secteur tertiaire. Les sous-secteurs tels que les services marchands non financiers et les services non marchands, ont faiblement contribué à cette croissance, avec respectivement 0,3% et 0,2% de contribution.

Tableau 2 : Comparaison des prévisions du CSCRP aux réalisations des contributions sectorielles à la croissance économique (à prix constants)

	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2007-2010
Prévisions CSCRP secteur primaire	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Réalisations secteur primaire	0,8%	4,4%	2,0%	4,2%	2,9%
Prévision CSCRP secteur secondaire	1,7	1,5	1,6	1,6	1,6
Réalisation secteur secondaire	-1,0%	-0,9%	0,7%	-0,4%	-0,5%
Prévision CSCRP secteur tertiaire	2,7	2,6	2,6	2,9	2,7
Réalisation secteur tertiaire	3,8%	1,7%	1,4%	1,7%	2,1%

Source : INSTAT/DNPDI

40. La croissance du secteur primaire a été plus forte que prévue (2,9% réalisée contre 2,1% prévue) sur la période 2007-2010. Ceci s'explique en grande partie par la hausse de la valeur de la production rizicole (de 59 Milliards en 2007 à 102 Milliards en 2010, à prix constants) et des autres céréales, qui est sans doute elle-même le fruit des subventions à la production allouées par le Gouvernement (Initiative Riz étendue à d'autres céréales).
41. Le déclin du secteur secondaire s'explique entre autres par :
- L'absence de nouveaux investissements industriels privés d'envergure depuis 2007 ;
 - L'arrêt des usines HUICOMA, suite à une privatisation.

Tableau 3: Evolution des parts sectorielles en pourcentage du PIB de 2007 à 2010

% PIB	Moyenne (2002-06)	2007	2008	2009	2010	Moyenne (2007-10)	Prévisions 2011
PIB Secteur primaire (prix const.)	39,8%	33,4%	36,1%	36,5%	38,5%	36,1%	38,8%
PIB Secteur secondaire (prix const.)	22,7%	20,4%	18,6%	18,4%	16,9%	18,6%	17,0%
PIB Secteur tertiaire (prix const.)	30,8%	38,6%	38,4%	38,0%	37,6%	38,2%	37,2%
<i>PIB au coût des facteurs, prix de 1987</i>	<i>93,3%</i>	<i>92,5%</i>	<i>93,0%</i>	<i>92,9%</i>	<i>93,0%</i>	<i>92,9%</i>	<i>93,1%</i>
Taxes indirectes (moins subventions, Prix 1987)	6,7%	7,5%	7,0%	7,1%	7,0%	7,1%	6,9%
PIB aux prix du marché, prix de 1987	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : INSTAT/DNPD

42. Dans l'ensemble, les poids respectifs des secteurs primaire et tertiaire sont très proches (38,5% et 37,6% en 2010) et nettement supérieurs à celui du secondaire (16,9%)³.
43. De 2007 à 2010, les inflexions les plus notables ont concerné les produits de l'agriculture vivrière hors riz (pour le secteur primaire), les produits de l'extraction (pour le secteur secondaire) et les produits du commerce (pour le secteur tertiaire). Les parts de ces différents produits dans leurs secteurs ont été en moyenne de 14,0%, 6,6% et 15,2% respectivement de 2007 à 2010.

Evolution de l'inflation

44. L'inflation a été élevée en 2008 (9,2%), en grande partie à cause de la hausse du cours des matières premières, sous l'effet de la crise énergétique et alimentaire internationale. Pour éviter que l'inflation ne pénalise les plus pauvres, l'Etat a consenti des efforts majeurs à partir de 2009, qui ont permis de freiner fortement la hausse des prix (+2,2% en 2009 et +1,2% en 2010). Ces efforts ont été particulièrement efficaces, puisqu'ils ont entraîné une maîtrise des prix des produits alimentaires et une baisse de prix de nombreux produits et services de base.
45. Dans le cas des produits alimentaires, ils ont pris la forme de subventions aux producteurs (notamment à travers l'Initiative riz) et pour les produits énergétiques, la forme d'allègement de taxes. Ces efforts ont donc nécessairement eu une incidence sur le budget de l'Etat.

Finances publiques : Situation des critères de convergence de l'UEMOA

46. En 2010, comme en 2009, le Mali a respecté cinq (5) critères de convergence sur huit (8), dont trois (3) de 1^{er} rang. Le critère clé portant sur le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (-1,2%) n'a pas été respecté en 2010. Toutefois, en adoptant la méthode de correction de l'UEMOA, ce critère clé serait respecté avec un niveau de 2,4%, ce qui porterait à six (6) le nombre de critères respectés par le Mali en 2010.

³ Pour atteindre 100%, la comptabilité nationale tient compte des taxes indirectes qui ont représenté 7,0% du PIB en 2010.

Tableau 4 : Situation des critères de convergence de 2009 à 2010 (prévisions pour 2011)

	Norme	2009	2010	2011*	Etat de la
	UEMOA				Convergence en 2010
Critères de 1^{er} rang					
Solde budgétaire de base (hors PPTTE)/ PIB nominal	≥ 0%	-1,6%	-1,2%	-1,9%	Non respecté
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	2,2%	1,2%	3,5%	Respecté
Encours de la dette publique sur le PIB nominal (%)	≤ 70%	21,3%	26,4%	24,1%	Respecté
Variation des arriérés de paiement int. et ext. (en Mrds de FCFA)	0	0	0	0	Respecté
Critères de 2^{ème} rang					
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35%	34,2%	33,9%	37,3%	Respecté
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales en %	≥ 20%	24,4%	26,3%	25,8%	Respecté
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	≥ -5%	-9,3%	-9,7%	-10,7%	Non respecté
Taux de pression fiscale	≥ 17%	14,7%	14,8%	14,3%	Non respecté

Source : INSTAT/ DNP/D/CNPE/BCEAO/UEMOA - *Prévisions

47. Le déficit de base annuel⁴ s'établit à 67,4 milliards FCFA contre 66,9 milliards FCFA en 2009, soit 1,2 % du PIB en 2010 contre 1,6 % en 2009.
48. La dette publique cumulée du Mali fin 2010 est estimée à 1 225 milliards FCFA, soit 26 % du PIB. Le service de la dette passe de 47 milliards FCFA en 2009 à 49 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 6 %. Le service de la dette comprend 35 milliards de FCFA en principal et 14 milliards FCFA en intérêts. Cette dette a été contractée à 89 % auprès de financiers extérieurs et à 11 % auprès des nationaux.
49. Au 31 décembre 2010, l'encours total de la dette extérieure du Mali atteint 1 092 milliards FCFA, contre 908 milliards en 2009, soit un accroissement de 20 %. Il représente 23,5 % du PIB en 2010 contre 21,5 % en 2009. La dette multilatérale dans l'encours total passe de 740,1 milliards de FCFA en 2009 à 891,6 milliards en 2010, soit une hausse de 20,5 %. L'encours de la dette bilatérale passe de 167,6 milliards FCFA en 2009 à 200,4 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 19,6 %.

Secteur extérieur

50. Au niveau du secteur extérieur, le solde global de la balance des paiements est ressorti en fin décembre 2010 à 20,5 milliards de FCFA, pour un objectif excédentaire de 18,5 milliards de FCFA. Cette détérioration est en liaison avec le creusement du déficit des transactions courantes.

Secteur monétaire

51. Dans le secteur monétaire, la situation en fin décembre 2010 s'est caractérisée par : (i) une contraction des avoirs extérieurs nets de -16,3 milliards de FCFA, soit -2,2% ; (ii) un accroissement de l'encours du crédit intérieur de +129,4 milliards de FCFA, soit +29,0% ; (iii) une hausse de la masse monétaire de +106,1 milliards de FCFA, soit +8,9%.

⁴ Différence entre les recettes totales hors dons et l'ensemble des dépenses courantes y compris les intérêts de la dette publique plus les dépenses en capital financées sur ressources internes.

Axe 2 : La poursuite et la consolidation des réformes structurelles

52. La mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel (PDI) a permis de moderniser le fonctionnement des administrations et d'améliorer la qualité des services publics, élargir la gamme de ces services et assurer leur répartition équitable sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, un document de Politique nationale de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) a été élaboré. Cette politique vise à renforcer la culture du résultat en institutionnalisant la GAR dans les administrations. D'ici là, des manuels de procédure rationalisant le fonctionnement des services continuent à être élaborés. Les efforts portent également sur la diffusion et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration.
53. **En matière de décentralisation et de déconcentration**, les résultats ont concerné les points suivants :
- Les plans de transfert de compétences et de ressources aux Collectivités Territoriales de cinq Ministères ont été élaborés : Ministère de la Santé, Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.
 - Une enquête de satisfaction a été réalisée sur l'appui - conseil fourni par les services techniques de l'État aux Collectivités Territoriales. Le taux de satisfaction global est de 83 %.
54. **Dans le domaine de l'aménagement du territoire**, depuis l'adoption de la PNAT en 2006, de nombreux succès ont été enregistrés:
- Toutes les régions disposent aujourd'hui d'un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) tandis que 20 cercles ont élaboré leurs Schémas Locaux d'Aménagement du Territoire (SLAT).
 - 85 villes disposent de Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) dont 30 font l'objet d'un suivi permanent et d'évaluations périodiques. Ils sont pour la plupart opérationnalisés à travers les Plans d'Urbanisme Sectoriels (PUS).
55. **En matière de Gestion des Finances publiques**, la première phase du Plan d'Action Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) s'est achevée en 2010. La 2^{ème} phase a été lancée dans la foulée pour la période 2011-2015 avec un plan triennal glissant. Les quatre enjeux du PAGAM/GFP II sont :
- la transition d'une fiscalité de porte vers une fiscalité orientée sur les ressources intérieures ;
 - le développement d'un système de dépense fonctionnant en mode budget-programmes ;
 - la réforme systémique des contrôles exécutif, législatif et judiciaire ;
 - le transfert de compétences et de ressources aux Collectivités Territoriales.
56. **Le bilan de la mise en œuvre du PAGAM/GFP I** met en lumière les résultats qui suivent, obtenus sur la période 2005-2010 : interconnexion des services, amélioration continue de la préparation et de l'exécution du budget, amélioration du taux de déconcentration des crédits budgétaires (la part du budget de l'État exécutée par les administrations déconcentrées s'est élevé à 18,3 % en 2010 contre 15,1 % en 2009), réforme des marchés publics. Malgré l'amélioration de la performance des services d'assiette et de recouvrement, le taux de pression fiscale reste inférieur à 15% contre une norme communautaire de l'UEMOA de 17 %.
57. **Dans le domaine de la lutte contre la corruption**:
- Le Plan d'Actions National issu des États Généraux de la Lutte contre la Corruption a été adopté en février 2010 par le Gouvernement.
 - Un Comité de Suivi a été mis en place. Présidé par une personnalité indépendante, il est composé des représentants de la société civile, du secteur privé et de l'administration.
 - La Stratégie Nationale de Contrôle Interne élaborée, a été validée en juin 2011.
 - Les effectifs de la Section des Comptes de la Cour Suprême ont été renforcés en vue de l'apurement et du jugement des comptes publics (déplafonnement des effectifs).
 - Le Bureau du Vérificateur Général a publié régulièrement ses rapports de contrôle.
58. **Dans le domaine de l'efficacité de l'aide**: Le Mali est l'un des pays dans lesquels les initiatives pour améliorer l'efficacité de l'aide sont les plus conséquentes. Depuis la *Déclaration de Paris* en 2005, les progrès sont considérables : (i) l'aide est davantage alignée sur les priorités nationales ; (ii) la coordination des PTF est de mieux en mieux organisée, à travers leurs groupes thématiques ; le dialogue entre le Gouvernement et les PTF s'est

institutionnalisés ; (iii) les conditionnalités sont mieux négociées qu'auparavant ; (iv) la société civile, le secteur privé et les Collectivités territoriales sont de mieux en mieux impliqués.

Axe 3 : Le renforcement du secteur social

59. Le Mali a conduit, en 2010, une Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM), la troisième du genre, après celles de 2003 et de 2006. Elle entre dans le cadre de la production régulière, entre deux grandes enquêtes sur le budget et la consommation des ménages, de données pour le suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des OMD, des stratégies et programmes nationaux comme le CSCR, le PRODESS, le PRODEC, etc.
60. Exécutée conjointement avec l'Enquête par grappes à Indicateurs Multiples (MICS), l'ELIM est une enquête par sondage à couverture nationale, basée sur un échantillon d'environ 9235 ménages représentatifs de l'ensemble du pays. Les principaux résultats de l'enquête sont analysés ci-après. Ils montrent des performances en matière de réduction de la pauvreté.

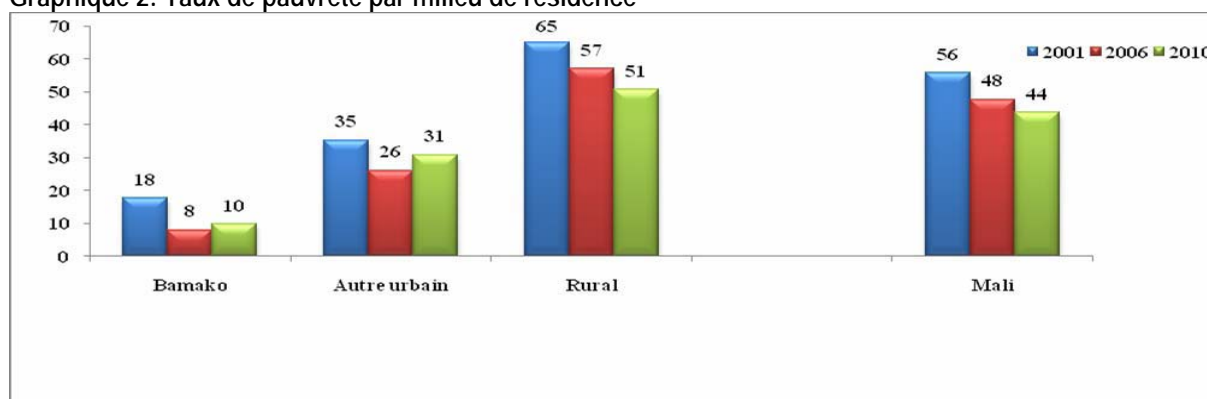
Incidences de la pauvreté

61. L'incidence de la pauvreté (mesurée comme la proportion de la population définie comme pauvre) est passée, au Mali, de 55,6% en 2001 à 47,4% en 2006, puis à 43,6% en 2010, sur la base d'un seuil de pauvreté en termes réels de 165.431 CFA en 2010. Ainsi on observe une baisse de la pauvreté nationale de 8,2 points de pourcentage entre 2001 et 2006 et de 3,8 points de pourcentage entre 2006 et 2010. Ce ralentissement de la baisse de la pauvreté entre les deux périodes pourrait s'expliquer, entre autres, par le rythme de croissance rapide de la population (3,6% par an dans la dernière décennie).
62. Entre 2001 et 2010, la pauvreté a globalement baissé en milieu rural (de 65% à 51%, soit 14 points), dans les autres milieux urbains (de 35% à 31%, soit 4 points) et à Bamako (de 18% à 10%, soit 8 points). Elle a toutefois augmenté dans les autres milieux urbains et à Bamako, entre 2006 et 2010. L'urbanisation galopante pourrait en être la cause.

Lieu de résidence des pauvres

63. De manière structurelle, la pauvreté demeure au Mali un phénomène essentiellement rural. Ce milieu représente 78% de la population en 2010 et contribue pour 91% à l'incidence de la pauvreté.

Graphique 2: Taux de pauvreté par milieu de résidence



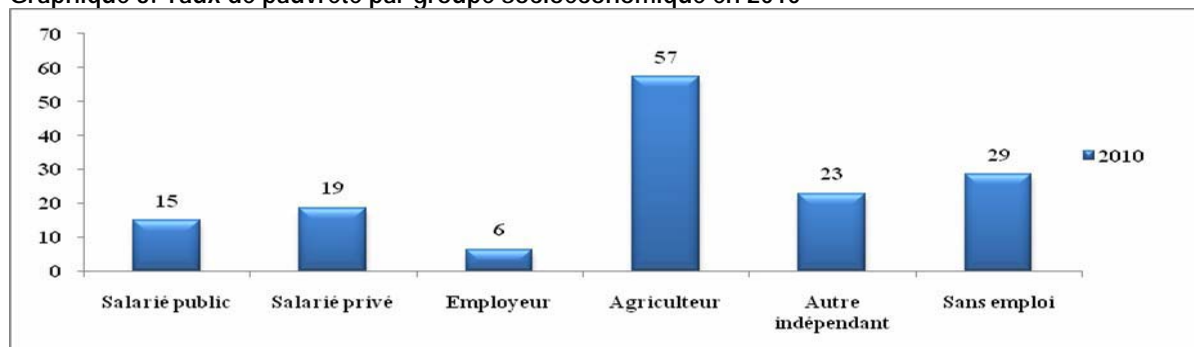
Source : INSTAT (pour 2010, résultats ELIM)

Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

64. L'analyse de l'incidence de la pauvreté monétaire par groupe socioéconomique montre que ce sont les agriculteurs (62% de la population en 2010) qui sont les plus pauvres, avec un taux de pauvreté de 57%. Ce groupe contribue à la pauvreté du pays à raison de 81% pour l'incidence, 85% pour la profondeur et 86% pour la sévérité. Ainsi, **toute politique de réduction de la pauvreté en faveur de ce groupe des agriculteurs est bénéfique pour l'ensemble du pays**. Les autres catégories socioprofessionnelles les plus pauvres sont les ménages sans emploi et les

indépendants non agricoles avec des incidences respectives de 29% et 23%. Elles sont suivies par les salariés du secteur privé (19%).

Graphique 3: Taux de pauvreté par groupe socioéconomique en 2010



Source : INSTAT (pour 2010, résultats ELIM)

Croissance, inégalités et pauvreté

65. Pour un seuil de pauvreté donné, il est possible de décomposer un changement du taux de pauvreté en deux effets distincts: un effet "croissance" et un effet "redistribution". Pour l'ensemble du pays et pour les dix dernières années, la réduction de la pauvreté au Mali semble être le fruit autant de la croissance économique que de la redistribution de la consommation. Cet effet distributif est expliqué par une croissance soutenue en milieu rural, et beaucoup plus élevée qu'en milieu urbain.
66. Au niveau national, pour la période allant de 2001 à 2010, l'incidence de la pauvreté a diminué de 12 points de pourcentage mais cette diminution aurait été seulement de 6,1% n'eut été la diminution de l'inégalité qui a également fait diminuer la pauvreté de 5,9%. *L'efficacité de la croissance économique dans la réduction de la pauvreté est donc amplifiée dans la mesure où la croissance est relativement pro-pauvre, c'est-à-dire qu'elle est accompagnée d'une réduction de l'inégalité.* Les résultats de l'enquête montrent qu'entre 2001 et 2010, les ménages du premier décile ont vu leur niveau de consommation augmenter de plus de 40% en termes réels, tandis que les ménages « riches » ont peu bénéficié de la croissance économique. Ces résultats sont cohérents avec le fait que les taux de pauvreté ont beaucoup diminué en milieu rural, zone la plus pauvre.

Pauvreté et accès à l'éducation et à l'alphabétisation

67. Selon les résultats de l'enquête ELIM, au niveau national, le **Taux Brut de Scolarisation (TBS)** et le **Taux Net de Scolarisation (TNS)** sont respectivement de 75,4% et 54,3% au premier cycle en 2010. Ces deux indicateurs sont restés presque stables comparativement à 2006 (74,5% et 55,2%) mais très variables suivant le milieu et beaucoup moins selon le sexe. Le TNS est plus élevé en milieu urbain (72,9%) qu'en milieu rural (50,0%), chez les garçons (56,7%) que chez les filles (51,8%). La scolarisation est aussi influencée par les conditions de vie des ménages. En effet, le TNS en 2010 est de 70,9% parmi les enfants issus des ménages les plus riches contre 45,8% pour ceux des ménages les plus pauvres.
68. Les résultats indiquent aussi que 29,4% des adultes (15 ans et plus) sont **alphabétisés** au niveau national. Cette proportion a connu une amélioration de 2001 à 2010. La proportion de personnes alphabétisées est plus élevée en milieu urbain (53,2%) qu'en milieu rural (21,6%). Le district de Bamako a un taux plus élevé (55,8%) que tous les autres groupes de région. Le taux d'alphabétisation évolue aussi suivant le sexe et le niveau de vie du ménage. Ainsi, il est plus de deux fois plus élevé chez les hommes (41,6%) que chez les femmes (18,8%). De même, les ménages les plus riches ont un taux plus élevé (48,6%) que les ménages les plus pauvres (16,3%).

Pauvreté et vulnérabilité

69. En plus de la pauvreté largement répandue, le Mali est hautement vulnérable à un certain nombre de chocs. Parmi les 48 pays les moins développés, le Mali a connu la douzième plus forte incidence de catastrophes entre 1970 et 1998, avec 46 catastrophes importantes. Des chocs ont affecté un tiers des foyers maliens en 2007/08, sous la forme de sécheresses (11,6 %), de pluies irrégulières (6,3 %) et d'inondations (5,3 %). Le Système d'Alerte Précoce

(SAP) estime qu'environ 2,8 millions de personnes en 2009 (20 % de la population totale) sont touchées par les sécheresses et peuvent être considérées comme souffrant d'insécurité alimentaire.

70. Par ailleurs, les enfants (surtout les filles) et les femmes restent vulnérables du fait des violences (mariage précoce, mutilations génitales, gavage, etc.) faites à leur encontre.
71. **Dans le domaine de la sécurité alimentaire**, les campagnes agricoles des trois dernières années (2009, 2010 et 2011) ont été globalement excédentaires sur le plan de la production céréalière. Les évaluations faites par le SAP au cours de la période n'ont pas conclu à des difficultés alimentaires majeures à l'exception de l'année 2011 où la campagne est jugée moyenne avec toutefois d'importantes zones de déficit (les communes de la bande du sahel des régions de Kayes et Koulikoro et celles de la zone inondée de Mopti et la ceinture du delta du Niger de Tombouctou). Au total 104 communes sont classées par le SAP à risque de difficultés alimentaires et 55 communes en difficultés économiques.

Pauvreté et nutrition

72. L'analyse des informations existantes montre que la malnutrition aiguë ou émaciation (faible indice poids pour taille) a affecté au Mali 8,9% des enfants de moins de 5 ans en 2010 (MICS) contre 15,2% en 2006 (EDSM IV), pour un niveau d'alerte international fixé à 10%. Certaines régions ont, en 2010, des valeurs critiques supérieures à, ou proches de, 10% (Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Kidal). En 2011, on estime que 300.000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë au Mali⁵.
73. La malnutrition chronique ou retard de croissance (faible indice taille pour âge) a touché 27,8% des enfants de moins de cinq ans en 2010 (MICS) contre 37,7% en 2006 (EDSM IV). En 2011, on estime que 950.000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique au Mali.
74. L'insuffisance pondérale (faible indice poids pour âge) se situe à 18,9% en 2010 (MICS)⁶ contre 26,7% en 2006 (EDSM IV). Cet indicateur est utilisé dans le cadre de l'OMD 1, plus précisément pour mesurer la pauvreté non-monnaire. En 2011, on estime que 640.000 enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale au Mali.
75. Ces formes de malnutrition varient selon le milieu de résidence. Les résultats de MICS de 2010 montrent que près de trois enfants sur dix du milieu rural (30,8%) sont affectés par le retard de croissance contre près d'un enfant sur cinq en milieu urbain (18,4%). S'agissant de l'émaciation ou maigreur, on constate que les enfants vivant en milieu rural sont plus fréquemment émaciés que ceux qui vivent en milieu urbain (9,2% contre 7,8%). Pour l'insuffisance pondérale, 20,4% des enfants sont atteints en milieu rural, contre 14,3% en milieu urbain.
76. Les différentes formes de malnutrition sont presque toujours associées à des carences en micronutriments (vitamines et minéraux), qui ont un fort impact négatif sur l'individu. L'anémie, essentiellement due à un apport réduit et/ou une biodisponibilité faible du fer dans l'alimentation, aggravée par les parasitoses⁷, touche 71,9% des enfants de 6-59 mois et 55,0% des femmes enceintes en 2010 (MICS) contre respectivement 81,2% et 67,6% en 2006 (EDSM IV). Toutes les régions et toutes les tranches d'âge sont affectées. Le déficit énergétique chronique chez les femmes en âge de procréer était de 13,5% en 2006 (EDSM IV). La prévalence ajustée de la cécité nocturne chez les femmes en âge de procréer est passée de 5,6% en 2001 (EDSM III) à 6,0% en 2006 (EDSM IV).

Pauvreté et accès aux services de santé

77. **Le nombre de CSCOM fonctionnels** est passé de 785 en 2006 à 1050 en 2010, contre une prévision de 1070 CSCOM dans les PDESC. En 2010, 57 nouveaux centres ont été créés, ce qui dépasse le nombre de créations de 2007 (41) et 2008 (32) mais est largement inférieur aux 135 centres créés en 2009.
78. Malgré ces avancées en matière de couverture sanitaire, la forte croissance démographique n'a pas permis d'accroître considérablement la part de la population ayant un accès aux structures de soins. Par exemple, la part de la population située à moins de 5 km d'une structure proposant le Paquet Minimum d'Activités (PMA) est restée

5 Estimation réalisée à partir des résultats de MICS 2010 et du RGPH 2009 (taux d'accroissement inclus)

6 Carte de la répartition de l'insuffisance pondérale selon les régions du Mali MICS 2010

7 FAO. Profil Nutritionnel du Mali, 2010.

quasiment stable entre 2007 et 2010, de 58% à 59%. La proportion varie de 45% dans la région de Kidal à 95% dans le District de Bamako. La couverture dans un rayon de 15 km a progressé chaque année de 79% en 2007 à 90% en 2010.

79. Dans la lutte contre le VIH/SIDA, le **taux de prévalence du VIH/SIDA** a baissé de 0,4 point de pourcentage entre 2001 et 2006 (de 1,7% à 1,3%). Les efforts ont également permis d'améliorer l'accès aux soins, à travers 311 sites PTME (CSCOM/CSREF) et 74 centres de prise en charge (dont 68 assurent aussi la prise en charge pédiatrique), ce qui a permis d'augmenter le nombre de patients initiés au traitement ARV de 9750 en 2007 à 31000 en 2010 (soit 87% de l'objectif fixé). Grâce à ce bond, le Mali est désormais dans le peloton de tête des pays africains, pour l'accès aux ARV.
80. Pour une mise en œuvre efficace de la Politique Nationale de Lutte contre le VIH/SIDA, le Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA (HCNLS), tout comme son organe d'exécution, le Secrétariat Exécutif, ont été placés sous la responsabilité directe du Chef de l'Etat. Les représentants des partenaires au développement sont aussi associés au HCNLS. Toutefois, si des dispositions énergiques ne sont pas prises à temps, les acquis en matière d'amélioration de l'accès aux ARV et aux médicaments pour les affections opportunistes ne seront ni garantis ni consolidés.
81. Dans le cadre de la **lutte contre la tuberculose**, le taux de dépistage a régulièrement progressé de 2004 à 2009 (de 18% en 2004, à 26% en 2008 et 29% en 2009) mais est retombé en 2010 (20%). Le nombre de cas dépistés en 2010 s'est établi à 5 299 contre 6 840 en 2009, soit 29% des cas attendus en 2010 contre 43% en 2009.
82. En matière de **lutte contre le Paludisme**, 80% des indicateurs de couverture ne sont pas atteints et plusieurs programmes accusent un certain retard dans leur réalisation. Seuls 19% des cas de paludisme ont été diagnostiqués par biologie (microscopie ou test), en raison de l'insuffisance des Tests de Dépistage Rapide (TDR) et du nombre de nouveaux agents formés tandis que seuls 23% des cas de paludisme de moins de 5 ans ont été pris en charge dans les 24 heures.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

83. Dans l'enquête ELIM/MICS, on entend par eau potable, celle provenant du robinet, des forages et des puits améliorés ou protégés. Selon cette définition, on constate une amélioration dans l'ensemble du taux d'accès de 2001 (75,5%) à 2006 (78,3%), pour s'établir à 72,4% en 2010. Toutefois, les données sectorielles montrent une amélioration soutenue : le taux d'accès à l'eau potable a augmenté de 70% en 2007 à 75,5% en 2010 (objectif de 73,9% atteint). Le taux est relativement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural qui enregistrerait un rythme de réalisation d'infrastructures plus faible par rapport à la croissance de la population.
84. L'accès à l'assainissement a été appréhendé à travers l'équipement des ménages en installations sanitaires améliorées et la pratique de la défécation en plein air. Les fosses-latrines sont les installations les plus utilisées au niveau national en 2010 (76%). Cependant, 19% des ménages ne disposent pas de latrines (27% en milieu rural contre 5% en milieu urbain). De façon générale, on constate une faible utilisation des installations sanitaires avec chasse d'eau au niveau national (5%). Les installations de ce type sont surtout utilisées par le quintile le plus riche du milieu urbain (11%).

Accès aux services énergétiques

85. Les résultats de l'enquête MICS/ELIM montrent que dans l'ensemble du territoire malien, plus de sept ménages sur dix (74%) utilisent le bois pour la cuisson de leur repas et 22% ont recours au charbon de bois. Le gaz et l'électricité (1,6%), pris ensemble, sont quasi inexistantes, ce qui ne favorise pas la substitution aux autres sources d'énergie. Pour l'ensemble du pays, le taux d'accès à l'électricité représente, selon les données sectorielles, 27% et l'objectif de 15% en milieu rural a été atteint (base éclairage public).

Pauvreté et environnement

86. La relation entre la pauvreté et l'environnement repose sur le fait que les ressources naturelles génèrent des bénéfices économiques et sociaux indispensables aux pauvres. Par conséquent, leur gestion non durable réduit les

bénéfices économiques attendus et aggrave la situation des pauvres, tout en rendant les objectifs de lutte contre la pauvreté peu réalisables au niveau national.

87. L'évaluation économique réalisée par le Mali en 2008 avec l'appui de l'IPE-Mali a montré que chaque année, le pays subit une perte de bien-être et de revenu avoisinant 20% de son PIB, soit plus de 680 milliards FCFA (ou près de 1,3 milliards dollars), résultant des dommages environnementaux et de l'utilisation inefficace des ressources naturelles et des énergies. En cas d'inaction, les dommages futurs s'avéreront encore plus sévères. La dégradation de l'environnement est donc une bombe à retardement qui menace fortement l'avenir des pauvres et du Mali.

Pauvreté et migration

88. Les effets des migrations (interne et externe) restent peu connus au Mali mais l'on se rend compte de l'ampleur du phénomène au regard du nombre de Maliens vivant à l'étranger (plus de 2 600 000 en 2001) et de personnes quittant le milieu rural pour les villes maliennes (exode rural). Même si les transferts des migrants constituent une des premières sources de revenus de leur famille, l'on ne doit pas négliger le coût humain du phénomène.
89. Les mouvements de population malienne ont pour causes, au-delà des considérations historiques et culturelles, la pauvreté et le manque d'opportunités d'emplois.
90. Si le Mali a longtemps constitué une terre de départ pour les jeunes maliens et maliennes et une terre de transit pour les étrangers, il devient de plus en plus une terre d'accueil. Aujourd'hui, l'urbanisation prend de l'ampleur du fait de la migration interne mais aussi des migrations de retour. La population urbaine au Mali, dans le sens de l'administration, est ainsi passée de 17% de la population totale en 1976, à 22% en 1987, puis à 27% en 1998, et enfin 35% en 2009. Ces flux, **que l'on ne peut stopper et que l'on doit gérer au mieux**, ont des conséquences sur la gestion des villes (infrastructures, sécurité, santé, hygiène/assainissement). De véritables camps de migrants existent surtout dans des villes comme Sikasso, Tombouctou et Gao (camps de transit et de réfugiés). Dans ces camps, la promotion de l'hygiène et la santé est capitale surtout en ce qui concerne la santé de la reproduction et les IST/VIH/SIDA. La migration et la pauvreté s'entretiennent mutuellement dans ces cas là.

Progrès vers l'atteinte des OMD

91. Cinq ans avant la date butoir des OMD fixée à l'horizon 2015, le Mali accuse du retard sur le chemin menant à l'atteinte des OMD. Même si des progrès sont perceptibles dans le domaine de la scolarisation, de l'accès à l'eau potable et de l'accès aux traitements du VIH/SIDA, les défis restent immenses, notamment dans le domaine de la santé et du financement du développement (partenariat mondial pour le développement).

I.2. PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSCRP 2007-2011

92. Globalement, le bilan du CSCRP 2007-2011 est mitigé. La croissance économique a été en moyenne de 4,9% sur la période 2007-2010, ce qui constitue une réelle performance dans le contexte de crise internationale. Toutefois, elle demeure en deçà de l'objectif de 7% visé. De même, la pauvreté est en baisse, particulièrement en zone rurale qui concentre la grande majorité des pauvres. Mais elle a augmenté entre 2006 et 2010 en zone urbaine. Le Mali, en poursuivant le rythme actuel, n'atteindrait certainement pas l'objectif numéro 1 des OMD qui est de réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici 2015. Par ailleurs, les niveaux de la plupart des indicateurs sociaux, même en progrès, demeurent encore faibles compte tenu des disparités géographiques et de genre.

I.2.1 SUCCES ET OPPORTUNITES

93. En termes de *succès*, la mise en œuvre du CSCRP 2007-2011 s'est traduite par des progrès dans **le domaine des finances publiques** à travers : (i) l'élaboration du PAGAM-GFP ; (ii) le renforcement de la déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier et l'amélioration de la fiscalité ; (iii) l'adoption d'un nouveau Code des marchés publics.
94. **D'autres avancées méritent d'être signalées parmi lesquelles**: (i) l'amorce du processus de réforme de l'Administration avec la mise en place du Programme de développement institutionnel (PDI) ; (ii) le renforcement de la paix sociale et du climat de sécurité avec d'une part, le lancement d'un large processus de réflexion sur la

consolidation de la démocratie au Mali qui a eu pour effet la mise en place d'un Comité d'Appui aux Réformes Institutionnelles (CARI) ayant abouti à la création d'un Ministère chargé de la réforme de l'Etat; et d'autre part, par le déploiement d'activités tendant à assurer la sécurité des personnes et des biens, et le développement des Régions du nord à travers le Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans le Nord du Mali (PSPSDN) ; (iii) la continuité du processus de transfert de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local aux collectivités territoriales décentralisées (Régions, Cercles et Communes).

95. Un autre succès réside dans *l'ouverture plus prononcée du Gouvernement en direction de la Société civile* qui est pleinement associée aujourd'hui au processus du CSCRП en tant que partenaire.
96. Dans *le domaine politique*, le climat apaisé dont bénéficie le Mali depuis près de deux décennies a été un atout pour mettre en œuvre sereinement les programmes de développement et attirer des financements extérieurs. Le pays s'achemine vers un tournant décisif de son évolution politique avec les élections présidentielles de 2012 dont l'enjeu demeure la préservation des fondements encore fragiles de la démocratie au Mali.
97. Dans *le domaine de l'éducation*, un forum national sur l'éducation a permis d'identifier les causes du malaise profond que connaît l'école malienne et de formuler des recommandations pertinentes. Les résultats obtenus au cours de ces dernières années doivent être consolidés au niveau du cycle fondamental et élargis aux autres niveaux d'enseignement en améliorant l'accès eu égard à la rapide croissance démographique.
98. En ce qui concerne *le secteur de la santé*, d'importants acquis ont été enregistrés en matière de réduction de la mortalité maternelle, de la mortalité infantile et néonatale et des morbidités (grâce notamment (i) à la prise en charge de la fistule obstétricale traduite par entre autres, l'élaboration du plan stratégique national de prévention et de prise en charge de la fistule, (ii) à l'amélioration de la prise en charge des urgences obstétricales facilitées par la gratuité de la césarienne, (iii) au développement et au renforcement de la référence évacuation, assortis de gros efforts dans le renforcement des compétences des prestataires), de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies. D'énormes efforts ont également été consentis dans la construction des CSCOM, en vue de rapprocher davantage les populations des centres de santé.
99. Dans le domaine de *l'aménagement du territoire*, des progrès importants ont été réalisés : (i) désenclavement des villes et des zones agricoles (construction de routes et de ponts) ; (ii) accès à l'eau potable avec la réalisation de programmes ambitieux en milieu rural et urbain ; (iii) restructuration de quartiers précaires par la construction de logements sociaux avec un niveau de réalisation de 5000 maisons distribuées dont 40% en moyenne pour les femmes ; (iv) amélioration de l'approvisionnement en électricité grâce à des investissements réalisés par la Société Energie du Mali (EDM-SA), en plus, l'électricité *devrait être moins onéreuse* lorsque le réseau malien sera interconnecté au réseau ivoirien ; (v) autres projets, programmes d'assainissement et d'aménagement urbain en cours de réalisation pour améliorer sensiblement la qualité de vie des populations ; (vi) accès aux TIC fortement élargi, y compris en zone rurale, à travers la possession de téléphone mobile, et l'adaptation du cadre légal et réglementaire aux nouveaux développements technologiques et aux exigences de la convergence.
100. Dans *le domaine des infrastructures routières*, 85% du programme routier a été exécuté. Ce qui a permis l'atteinte des résultats suivants : l'état du réseau routier est jugé satisfaisant dans la mesure où le réseau principal constitué de routes bitumées et en terre est bon à 76%, passable à 18% et mauvais à 6% seulement. Les pistes constituent le point noir du capital routier car jugées mauvaises à 95% et passables seulement à 5%.
101. Dans *le secteur agricole*, la mise en place de « l'Initiative riz », traduisant la volonté du Gouvernement de faire du Mali une puissance agricole, a été couronnée de succès. Depuis lors, les actions d'intensification à travers l'Initiative riz se sont étendues à d'autres cultures comme le maïs, le sorgho et le blé. Les trois dernières campagnes agricoles ont ainsi connu un accroissement spectaculaire des productions céréalières.
102. Dans *le domaine de la Microfinance*, la part de la population active qui adhère à une institution de microfinance atteint 19,1%. L'adoption, par l'Assemblée Nationale, de la loi N°10-013 du 20 mai 2010, portant réglementation des systèmes financiers décentralisés, puis en Conseil des Ministres, du décret N°10-315/P-RM du 03 juin 2010 fixant les modalités d'application de ladite loi et la mise en vigueur du nouveau référentiel comptable (NRC) spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés, à compter du 1^{er} janvier 2010, sont les faits marquants de cette période.

103. Enfin, la plupart des départements ministériels ont élaboré *des programmes sectoriels et des plans d'investissement à moyen terme*. Ceci a contribué à l'amélioration des allocations sectorielles des financements disponibles. On peut citer, parmi les réalisations, la conception de politiques sectorielles dans les domaines de l'artisanat, de l'industrie, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la jeunesse, du genre, de la nutrition et de la population.
104. Dans le *domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles*, le Mali dispose de nombreuses opportunités avec un certain nombre de partenaires au développement offrant la possibilité de réalisation d'études stratégiques comme les évaluations économiques, l'étude intégrée des écosystèmes, la revue des dépenses publiques pour le secteur de l'environnement, les études de vulnérabilité sur le climat etc. Le Mali est, par ailleurs, partie prenante à plusieurs conventions internationales, fonds et programmes internationaux en support à l'environnement, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds Carbone, l'Initiative REDD pour la réduction des gaz à effets de serre, l'UEMOA, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, IPE-Afrique, etc. qui offrent des atouts et des possibilités non négligeables de financement de développement de capacités.
105. *En termes de potentialités*, le Mali dispose d'un patrimoine naturel qui lui permet d'affronter le grand défi du développement et de la lutte contre la pauvreté avec un certain nombre d'atouts. En effet, avec les fleuves Sénégal et Niger, il dispose d'un potentiel important de terres cultivables (céréales, coton). Le Mali est aussi un important pays d'élevage ; ce qui lui garantit déjà l'autosuffisance en viandes. Les potentialités résident également dans les domaines de l'artisanat et du tourisme avec les multiples sites et patrimoines historiques classés du pays. En outre, le Mali possède d'importantes ressources minières. Avec 53,7 tonnes exportées en 2009, le pays est le troisième exportateur d'or en Afrique. Des perspectives s'offrent également dans les domaines pétrolier et gazier, grâce aux explorations et forages envisagés sur plusieurs blocs.
106. La capacité du Mali à gérer au mieux ses ressources et à distribuer les revenus générés sera déterminante pour son développement économique et social.

I.2.2. CONTRAINTES

➤ L'environnement

107. L'environnement et les ressources naturelles continuent à se dégrader sous les effets de pressions croissantes liées aux changements climatiques, au développement socio-économique et à la croissance démographique. La dégradation des écosystèmes a porté préjudice aux populations rurales et la diminution de la biodiversité a eu un impact négatif sur leurs activités génératrices de revenus. Les impacts ont été plus sévères sur les populations les plus démunies. Ces dernières, déjà très touchées, deviendront de plus en plus vulnérables aux catastrophes naturelles, comme les inondations, mais aussi à tout autre choc qui menacerait leurs moyens de subsistance et nuirait à leur sécurité alimentaire. Cette évolution s'est traduite par de faibles performances en matière de gouvernance environnementale qui placent le Mali à la 156^{ème} place sur 163 pays classés (indice EPI, 2010).

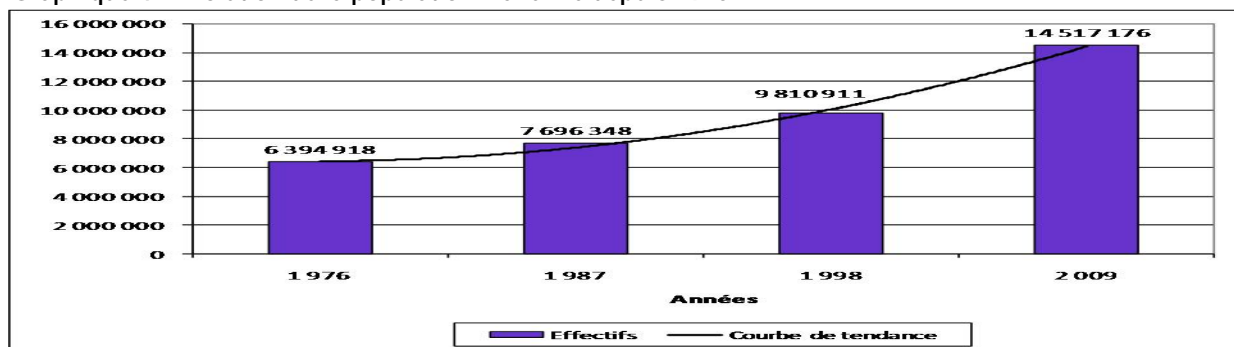
➤ La sécurité

108. Les contraintes liées à la sécurité sont nombreuses et multiformes. Elles vont du banditisme urbain à la rébellion au Nord du pays en passant par la criminalité transfrontalière et transnationale, les conflits communautaires, la sécheresse, la désertification, les crises alimentaires, etc. Mais aujourd'hui, la menace la plus préoccupante est celle de la criminalité organisée : trafic de drogue, trafic d'armes légères, terrorisme international. La position géostratégique du Sahara malien, la porosité des frontières, l'instabilité sociopolitique, la pauvreté et la misère sont des facteurs favorisant l'implantation de groupes armés non étatiques et la propension à la prise d'otages par des groupes terroristes ou leurs complices. L'urbanisation accélérée, le chômage, surtout des jeunes, et les inégalités marquées, sont également sources d'insécurité dans les villes.

➤ La rapide croissance démographique.

109. La population du Mali a été multipliée par quatre depuis l'indépendance, en dépit d'une forte émigration, passant de 3,5 millions d'habitants en 1960 à 14,5 millions d'habitants en 2009. Entre les deux derniers recensements, le taux de croissance annuel moyen est passé de 2,2% à 3,6%.

Graphique 4 : Evolution de la population malienne depuis 1976



Source : INSTAT, Résultats provisoires RGPH 2009

110. *La population malienne vit en majorité en zone rurale* (65% en 2009 contre 73,2% en 1998) et est très peu instruite (27,7% de personnes de 15 ans et plus sont alphabétisées en 2009 contre 15,5% en 1998). La fécondité est forte (6,4 enfants par femme en moyenne en 2009) et la population est très jeune (9,4 millions sont des jeunes âgés de moins de 25 ans en 2009 contre 6,3 millions en 1998 et ils pourraient être quatre fois plus en 2035). La population est inégalement répartie, les régions du Sud (Sikasso, Koulikoro et Ségou) abritent 51% de la population quand les trois régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal) comptent seulement 9% de la population totale (données définitives du RGPH 2009).

111. *La forte croissance démographique classe le Mali dans le groupe des pays du modèle dit encore traditionnel*, où depuis 20 ans, la mortalité recule mais la natalité reste à des niveaux très élevés. Dans le cas du Mali, le taux brut de mortalité a été divisé par 1,6 (même s'il reste toujours élevé) entre 1987 et 2009 (de 19,5 pour mille à 12,5 pour mille) alors que le taux de natalité est demeuré quasi constant sur la même période (de 46,6 pour mille à 43,9 pour mille) selon les résultats des RGPH correspondants.

112. *Les facteurs qui expliquent cette croissance forte sont entre autres :*

- ⇒ la fécondité toujours précoce, intensive et tardive de par la faiblesse de la prévalence contraceptive (le plus bas taux en Afrique de l'Ouest : 2,3% en 1987 et 6,2% en 2006 quand par exemple, le Benin, le Burkina Faso et le Togo sont à 17%) renforcée par la persistance de certains us et coutumes. Pour les femmes de 25 – 49 ans, l'âge médian à la première naissance est resté constant (18,9 ans) et l'un des plus bas en Afrique ;
- ⇒ la baisse de la mortalité de la population, notamment de la mortalité maternelle et infantile favorisée par l'amélioration du système de santé et le renforcement de l'offre de santé ;
- ⇒ la relative stabilisation de l'émigration d'une part et la hausse présumée de l'immigration d'autre part : le Mali semble devenir une terre de transit et de plus en plus d'accueil pour des milliers de personnes fuyant la précarité et les conflits dans les pays de la sous-région.

113. La population du Mali pourrait à nouveau être multipliée par près de 3 ou 4 d'ici 2050 et se situer alors entre 45 et 60 millions d'habitants, selon les projections de population de la Direction Nationale de la Population. Il reste donc au Mali à entamer la dernière phase de sa transition démographique : la diminution de la fécondité doit suivre la baisse de la mortalité pour que la croissance démographique soit maîtrisée.

114. Les récentes analyses réalisées au Mali sur « genre, croissance économique et croissance démographique » ont montré que la fécondité baisse avec un statut amélioré de la femme et l'implication des hommes pour la promotion de la planification familiale. En effet, l'indice synthétique de fécondité, qui est de 4,9 enfants chez les femmes riches, augmente de manière significative lorsque les conditions de vie se dégradent ; soit 6,9 enfants chez les femmes de conditions moyennes et 7,6 enfants chez les femmes qui sont extrêmement pauvres. Les femmes qui sont sans instruction ont une fécondité plus élevée que les autres : 7,0 enfants, contre 6,3 chez les femmes instruites au niveau primaire et 3,8 enfants chez les femmes dont l'instruction a atteint le niveau secondaire ou supérieur.

115. Il devient dès lors important d'évaluer l'efficacité des interventions publiques en matière de santé de la reproduction et de la planification familiale au Mali où, depuis près de 40 ans, les efforts énormes consentis tardent à atteindre les objectifs fixés. Le renforcement et l'accélération des interventions dans le cadre du repositionnement de la planification familiale deviennent dès lors des priorités de premier ordre.
116. En outre, il faut noter qu'une croissance démographique trop rapide qui ne s'accompagne pas d'une augmentation correspondante de ressources peut effacer tous les efforts pour réduire la pauvreté : (i) si la population augmente plus vite que la production intérieure brute, le revenu par habitant diminue ; (ii) l'augmentation du nombre de personnes à charge conduit à un transfert des fonds vers les secteurs sociaux (éducation, santé, emploi etc.) au détriment de l'investissement qui est le gage de la croissance économique.
117. Selon les simulations (voir Banque Mondiale, 2009)⁸ et sous hypothèse d'une baisse lente (6,3 enfants par femme en 2030) et rapide (4,0 enfants par femme en 2035) de fécondité, le nombre d'enseignants au fondamental (1^{er} et 2nd cycles) devra être multiplié par 2,5 à 3 en 30 ans. Dans le secteur de la santé, il faudrait presque multiplier par 6 les capacités de formation des médecins, par 4 celles des infirmiers et par 9 celles des sages-femmes pour combler les déficits récurrents en personnel de santé dans le secteur public, déficits qui se creuseront d'ici à 2035. Ainsi, le financement public des dépenses de santé et d'éducation devrait passer, pour satisfaire les besoins, d'environ 10% du PIB en 2005 à 26%, voire 32% du PIB en 2035 (entre 2 500 et 3 100 milliards de FCFA).
118. Sur le plan de l'environnement, l'augmentation forte de la population accroît la pression sur des ressources naturelles limitées (terre, espace). Les conséquences dans un pays à vocation agropastorale comme le Mali sont la diminution de la superficie moyenne de terres cultivables par actif. La gestion des déchets et de la pollution occasionne également de nouveaux prélèvements sur les ressources financières limitées. De même, la coupe abusive de bois (bois de chauffe, principale source d'énergie) et les nouveaux défrichements coûtent au couvert végétal 500.000 hectares par an.
119. La forte croissance démographique, si elle n'est pas maîtrisée, aura également un impact considérable sur l'urbanisation du Mali. Les populations des grandes villes s'accroîtront à un rythme effarant. A titre illustratif, au rythme actuel, la population de Bamako passerait de 12,5% à 16% de la population totale en 2025.
120. Une autre faiblesse du système de planification réside dans l'insuffisante intégration des questions de population dans les politiques, plans et programmes de développement malgré les efforts de renforcement des capacités mis en œuvre par la Direction Nationale de la Population (DNP). Au-delà des difficultés de coordination et du déficit de cohérence intra et intersectorielle entre les politiques et stratégies de développement, il faut reconnaître que les projections démographiques ne sont pas harmonisées. Etant donné l'insuffisante intégration des questions de population dans la planification du développement, elles sont très peu utilisées dans la détermination des besoins des cibles des interventions. Ceci a un impact négatif sur l'allocation efficiente des ressources financières de plus en plus limitées.
- **La faible insertion professionnelle des jeunes constitue une vraie menace sur la paix sociale.**
121. La forte population jeune du Mali pourrait constituer « une bombe à retardement » dans les décennies à venir si l'on ne met pas en place une stratégie pour bénéficier du dividende démographique. Les jeunes ne pourront accroître les capacités de la Nation à sortir de la pauvreté qu'à partir du moment où ils exerceront leurs droits à la santé, à l'éducation et à un emploi décent. Or, malgré une croissance économique de 4,5 % en moyenne annuelle au Mali, le taux de chômage a augmenté dans la dernière décennie, tandis que près de 80 % de la population active gagnent leur vie dans le secteur informel avec des revenus faibles. Chaque année, 300.000 jeunes arrivent sur le marché du travail et un grand nombre d'entre eux, n'ayant bénéficié d'aucune formation professionnelle, essayent en vain d'accéder à un emploi. Ce qui renforce la pauvreté, notamment en zone urbaine et peut générer, à terme, des tensions dans la société. Par conséquent, un défi du Mali, durant la période 2012-2017, est d'accroître ses efforts dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle au profit de la jeunesse qui reste le fer de lance du développement du pays.

⁸ Banque Mondiale – Mali (2009) : Le Mali face au défi démographique, Rapport N° 44459 – ML, 102 p.

➤ **L'insuffisante prise en compte du genre dans les politiques et programmes.**

122. Les inégalités et les discriminations existantes entre les sexes sont encore fortement présentes au Mali. Au niveau de la participation publique, bien que le Mali ait ratifié plusieurs conventions sur l'égalité entre les hommes et les femmes, dans les instances de prise de décision, les femmes demeurent nettement sous-représentées. Ainsi, les femmes représentent seulement 10% des membres de l'Assemblée Nationale et sur 49 préfets, il n'y a qu'une seule femme. Dans les 703 communes, seuls 8,7% des élus sont des femmes et seules six communes sont dirigées par des maires femmes (soit moins de 1%).

123. Le Code du Mariage et de la Tutelle maintient l'âge du mariage à 15 ans pour les filles contre 18 ans pour les hommes. Ces inégalités perpétuées par la loi encouragent les mariages précoces (23% des femmes de la tranche d'âge de 25-49 ans sont entrées en union à 15 ans) et la pratique du lévirat/sororat. L'excision est la forme de violence la plus répandue, concernant plus de 85% des femmes du Mali (EDSM IV). Toutes ces violations ont des conséquences sur la participation effective des femmes au développement économique du pays ainsi que sur la croissance démographique.

➤ **Les contraintes à la croissance économique**

124. La croissance économique du Mali a été ralentie ces dernières années par les chocs des prix alimentaires et pétroliers, par la crise financière mondiale et par les conflits en Côte d'Ivoire et en Lybie. Il s'y ajoute des contraintes de nature plus structurelle :

a- L'économie malienne, de type dual, est caractérisée par (i) une économie moderne (mines, coton), structurée, qui est le moteur de la croissance et largement dépendante des exportations; (ii) une économie de subsistance, essentiellement basée sur l'agriculture pluviale, l'élevage et les activités connexes, qui ne couvre pas les besoins alimentaires des populations et dont les faibles performances en termes de productivité ont longtemps constitué, sauf dans les dernières années, la principale cause de la pauvreté rurale.

b- La forte dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur et sa vulnérabilité aux chocs extérieurs se manifestent au niveau de la concentration des exportations limitées aux produits de base (or et autres métaux, coton) dont la fluctuation des cours a des incidences majeures et déstabilisantes sur les finances publiques et la balance des paiements.

c- Le secteur privé est peu compétitif : Cette situation est due, entre autres facteurs, à la faiblesse de l'entrepreneuriat national, aux lourdeurs des prélèvements fiscaux et de l'environnement global des affaires, à l'absence d'un marché financier favorable au développement des initiatives. Toutefois, l'appui au secteur privé a permis d'améliorer significativement l'environnement des affaires et le classement du Mali parmi les dix (10) premiers « pays réformateurs ». Ces résultats sont obtenus grâce à l'adoption par le Gouvernement de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP), l'Opérationnalisation de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API Mali), la création du Guichet Unique et de l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX), la promotion de la médiation dans les litiges commerciaux, la mise en œuvre du Programme d'Appui au Secteur privé pour renforcer les capacités des entreprises privées, des services d'appui non financier et des organisations intermédiaires représentatives. Les performances les moins bonnes sont obtenues pour ce qui concerne le paiement des impôts, le commerce transfrontalier (notamment au niveau des coûts), l'obtention des prêts et la protection des investisseurs. En revanche, le Mali est relativement efficace pour ce qui concerne l'octroi de permis de construire et le transfert de propriété.

d- Les infrastructures de soutien à la croissance (transport, électricité, Tics) sont insuffisantes : Ce qui se traduit par des limites importantes au développement des échanges, l'augmentation des coûts de production, la faible attractivité du pays pour les capitaux étrangers et la relative faiblesse de la compétitivité de l'économie nationale.

e- Les contraintes en matière de gestion, de renforcement des capacités et de transparence. Plusieurs faiblesses, qui constituent autant de défis pour le Mali, ont compromis les résultats des plans d'actions du CSCRP 2007-2011. Ces contraintes ont eu pour conséquence le faible niveau d'exécution des actions et mesures programmées et la mise en œuvre d'actions non prévues. Ce sont : (i) l'absence d'alignement des différents outils de programmation sur les orientations et les objectifs du CSCRP ; (ii) les insuffisances du système d'information statistique et la faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements ; (iii) la faible appropriation du processus par les départements sectoriels ; (iv) la faiblesse dans la mobilisation des ressources financières intérieures

programmées et la forte dépendance vis-à-vis des ressources extérieures (l'APD a représenté en 2010 environ 10% du PIB, soit 45 % du budget d'Etat) ; (v) la capacité d'absorption de l'aide extérieure qui est insuffisante en raison de la faiblesse des capacités et des lourdeurs de l'administration publique ; (vi) la faible coordination entre les services centraux et régionaux de l'Etat ; (vii) la faible implication des autorités locales dans l'élaboration des stratégies régionales ; (viii) la faible participation des populations bénéficiaires aux projets qui les concernent ; (ix) le chevauchement des projets dans certaines localités et le manque de recherche de synergies entre les différentes interventions ; (x) la faible intégration des dimensions transversales que sont le genre, les questions de population et développement, et l'environnement ; (xi) la persistance de la corruption ; (xii) le caractère inachevé du dispositif institutionnel et organisationnel de la décentralisation et de la déconcentration, et la faible capacité en matière de mobilisation des ressources et de gestion municipale ; (xiii) le faible niveau d'implication du secteur privé (via des Partenariats Public-Privé) et de la société civile au financement des interventions ; (xiv) l'insuffisante capacité du système financier à jouer le rôle qui lui incombe.

1.2.3. Attentes des parties prenantes

125. Les attentes majeures des parties prenantes vis-à-vis du CSCR, sorties de l'évaluation de la mise en œuvre du CSLP 2002-2006 et du CSCR 2007-2011, et qui peuvent conditionner la réalisation des objectifs du CSCR 2012-2017, portent essentiellement sur les points suivants :

PARTIES PRENANTES	ATTENTES
TOUTES LES PARTIES	Une réduction sensible de la pauvreté et de la faim surtout dans le monde rural Une amélioration significative de l'accès des populations, notamment les plus pauvres, aux services sociaux de base : logements, écoles, centres et cases de santé, TIC, etc. (quantité et qualité) Une bonne mise en œuvre des actions programmées Une meilleure gestion des ressources financières Une meilleure gestion des ressources naturelles aux fins de leur plus grande contribution à l'économie
POPULATIONS	Des conditions de vie améliorées Un faible niveau de vulnérabilité écologique des populations Une hausse du pouvoir d'achat Une implication, participation dans la vie publique La réduction des inégalités et une meilleure redistribution de la richesse Le respect des droits humains Ne pas avoir à gérer seulement le quotidien Avoir le sentiment d'être porté par un progrès La disponibilité des emplois Une hausse des opportunités d'activités génératrices de revenus La disponibilité d'infrastructures socioéconomiques suffisantes et de qualité L'existence d'une justice équitable et un traitement égal pour tous les citoyens Une meilleure information sur le CSCR Un meilleur usage des ressources fiscales de la part des autorités
HAUTES AUTORITES DE L'ETAT	Une meilleure mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre effective des programmes L'utilisation du CSCR comme outil de pilotage de l'action du Gouvernement La réalisation d'études stratégiques et d'analyses pour éclairer et améliorer les processus décisionnels La promotion de l'adhésion des populations aux politiques gouvernementales
PARLEMENT	La réalisation d'arbitrages budgétaires favorables aux projets/programmes qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables Le développement des capacités du Parlement à voter des lois favorisant une gestion rationnelle des affaires publiques et à effectuer un meilleur suivi de la gouvernance publique (y compris environnementale) dans tous ses volets L'utilisation du CSCR comme outil de suivi et de contrôle de l'action gouvernementale

PARTIES PRENANTES	ATTENTES
MINISTERES SECTORIELS	<p>Une meilleure adéquation entre les stratégies, les priorités et les programmations budgétaires globales et sectorielles (notamment au niveau des plans d'actions et de financement sectoriels détaillés)</p> <p>Une meilleure disponibilité de ressources financières</p> <p>Une meilleure lisibilité des politiques sectorielles dans le CSCRП en termes d'actions et de résultats</p> <p>Une bonne coordination intra et intersectorielle</p> <p>Une meilleure intégration des dimensions transversales dans les politiques, plans et programmes</p> <p>Une mise en œuvre cohérente et synergique des politiques sectorielles</p> <p>De meilleurs indicateurs-cibles</p> <p>Une meilleure coordination des contributions des partenaires pour une synergie d'actions et de résultats</p> <p>Une planification efficace dans le cadre de la redevabilité et de la responsabilité partagées</p>
COLLECTIVITES LOCALES	<p>L'accélération du processus de transfert des compétences et des ressources</p> <p>Le financement accru des plans locaux et régionaux de développement</p> <p>Une plus grande prise en compte des disparités régionales</p> <p>La gestion décentralisée des programmes de lutte contre la pauvreté</p> <p>L'intégration des liens pauvreté-environnement dans les plans et programmes de développement local</p>
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	<p>La transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources financières allouées au titre de l'aide publique</p> <p>Une gestion axée sur les résultats</p> <p>La prise en compte effective des questions de population et développement et l'intégration de la variable démographique dans la planification des interventions</p> <p>Un suivi-évaluation efficace</p> <p>Une meilleure appréciation de leurs contributions au financement des politiques et à leurs impacts</p> <p>L'utilisation du CSCRП comme outil de dialogue avec le Gouvernement du Mali</p> <p>Un alignement des appuis sur le CSCRП</p> <p>Une appropriation nationale</p> <p>Le verdissement du CSCRП et la mise en place d'un programme opérationnel de suivi environnemental doté d'indicateurs P-E SMART en vue de promouvoir un développement à faible coût écologique et social.</p> <p>Le CSCRП comme outil efficace d'harmonisation de l'aide des PTF dans leur ensemble</p>
SOCIETE CIVILE	<p>Faire du CSCRП un mécanisme de concrétisation d'une approche de mutualisation inclusive, assurant et garantissant la participation de tous les acteurs du développement</p> <p>Se voir octroyer un rôle dynamique et mobilisateur des individus, des groupes, des communautés, qui facilite l'interaction sociale, l'appropriation et la participation des populations à la définition, l'exécution et le contrôle des politiques</p> <p>Le renforcement des capacités et de l'implication des acteurs de la société civile en matière d'élaboration et de suivi-évaluation des axes du CSCRП</p> <p>Etre un membre actif du Comité d'Orientation, de la Commission Mixte Mali / Partenaires au développement et du Comité de Pilotage du CSCRП</p> <p>Participer aux différents cadres de concertations à tous les niveaux (National, Régional, Local et Communal) sur le processus CSCRП à travers les CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD ;</p> <p>Veiller à ce que les investissements publics soient répartis sur l'ensemble du territoire national et soient connus et suivis par tous les acteurs. A cet égard, les OSC envisagent d'être un des acteurs du dispositif de suivi, mais également de garder l'opportunité d'un suivi alternatif. Dans ce cadre, elles se proposent de mettre en place un dispositif de recueil d'informations aux niveaux national, régional et local.</p> <p>L'implication des formations universitaires et des ONGs dans les débats et actions concernant la gestion de l'environnement et du climat pour un meilleur exercice de la gouvernance environnementale au Mali</p> <p>Le financement des activités des OSC à hauteur de leurs objectifs</p> <p>Un développement équitable profitable à toutes les couches, surtout celles défavorisées (femmes, personnes handicapées)</p>

PARTIES PRENANTES	ATTENTES
<p>SECTEUR PRIVE</p>	<p>Une plus grande implication dans l'élaboration du CSCRП et dans son suivi évaluation La lutte contre la corruption Le maintien d'une stabilité de l'environnement macroéconomique L'assainissement du climat des affaires La simplification des procédures d'enregistrements des entreprises et la levée des contraintes de production Un meilleur accès au crédit La lutte contre la fraude De bonnes politiques de promotion et de soutien des secteurs productifs Le développement de l'offre de formation en fonction des besoins en main d'œuvre Le respect des droits de propriété La mise à disposition et la réduction des coûts des facteurs de production Une priorité accordée à la paix et à la sécurité La prise en compte du secteur privé comme moteur de la croissance Un système fiscal transparent et équitable. L'implication des acteurs du secteur privé dans des activités montrant l'intérêt d'une bonne préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour leurs activités et projets</p>

CHAPITRE II : DEFIS, VISION ET CHOIX STRATEGIQUES DU CSCRP 2012-2017

II.1. DEFIS CRITIQUES

126. Le diagnostic stratégique effectué ci-dessus, incluant le bilan de la mise en œuvre du CSCRP 2007-2011, les enseignements tirés et les attentes des parties prenantes, permettent d'identifier **dix défis critiques** que le Mali doit prendre en charge dans le cadre du CSCRP 2012-2017 :

- (i) le défi de l'accélération de la croissance économique, pour la porter à des taux supérieurs à 7% par an, tout en diversifiant ses bases ;
- (ii) le défi de la maîtrise de l'évolution démographique qui, à défaut, pourrait réduire à néant les efforts de développement national ;
- (iii) le défi du renforcement de l'équité du genre ;
- (iv) le défi de la formation de qualité et de la promotion de l'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes ;
- (v) le défi de la réduction de la pauvreté, dans toutes ses dimensions, en milieu rural comme urbain, y compris la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus au profit des pauvres ;
- (vi) le défi de l'adaptation par rapport aux changements climatiques, de la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie ;
- (vii) le défi de la préservation de la paix et de la sécurité, fortement menacées ces derniers temps ;
- (viii) le défi de l'amélioration de la bonne gouvernance (politique, économique et judiciaire) ;
- (ix) le défi de l'atteinte des OMD en 2015 ;
- (x) le défi du renforcement des capacités de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

127. Le Mali se donne pour ambition de relever l'ensemble de ces défis.

II.2. VISION, VALEURS, MISSION, BUT ET OBJECTIFS

VISION:

128. La Vision du CSCRP 2012-2017 est celle édictée dans l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 :

Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une Nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura « su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir ».

129. Cette Vision est articulée autour des orientations stratégiques suivantes : (i) une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; (ii) une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale ; (iii) une économie forte, diversifiée et ouverte ; (iv) un cadre environnemental amélioré ; (v) une meilleure qualité des ressources humaines.

130. Une telle vision est volontariste. Elle invite à une attitude proactive, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les maîtriser et les gérer. Elle suppose également la mobilisation des esprits et des énergies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Elle se situe dans le prolongement des engagements internationaux pris dans différents sommets mondiaux particulièrement les OMD à l'horizon 2015. Elle fait des populations, les acteurs et la finalité de la politique de développement.

VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

131. La mise en œuvre du CSCRP 2012 - 2017 sera régie par les *valeurs* que sont : **la transparence, l'équité, la solidarité, l'efficacité et l'impact.**

132. Les principes directeurs ci-après guideront également les acteurs du CSCR : **la participation, l'engagement, l'appropriation, la cohérence et la redevabilité.**

MISSION DU CSCR :

« Servir, pour toutes les parties prenantes, de cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales de soutien à la croissance accélérée et durable, d'amélioration des conditions de vie et de réduction des inégalités et disparités, au niveau rural comme urbain, entre les hommes et les femmes, dans le respect des droits humains et des principes de bonne gouvernance et de gestion axée sur les résultats »

BUT, OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

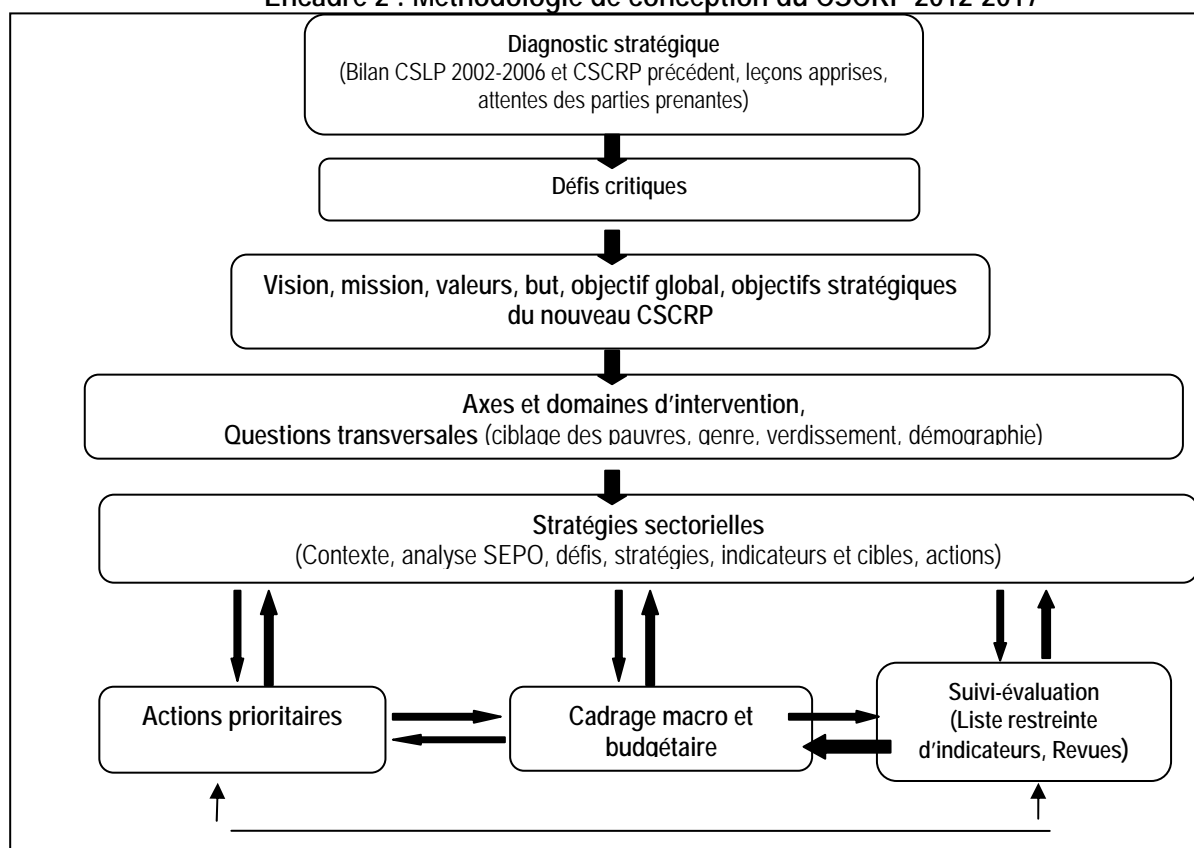
133. *But visé à moyen et long termes: « Faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-sylvo-pastorale, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes ».*

134. Pour devenir un pays émergent, le Mali devra obtenir une croissance forte, durable et redistributive, et un cadre macroéconomique assaini, tout en réussissant à transformer et à diversifier son tissu économique. ⁹

135. *Objectif global du CSCR 2012-2017 : Accélérer la mise en œuvre des OMD à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.*

136. *Objectifs stratégiques: (i) Bâtir une économie transformée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux ; (ii) Améliorer le bien-être social des populations; (iii) Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix pour l'ensemble de ses populations.*

Encadré 2 : Méthodologie de conception du CSCR 2012-2017



⁹ Voir Moubarack LO, « Le développement au delà de 2015 : intégrer la dimension économique », Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Statcom II, janvier 2010

Justification du choix des objectifs du CSCR 2012-2017

137. Dans sa quête de l'émergence économique et de la qualité de vie pour ses populations (*but visé*), le Mali se fixe comme étape intermédiaire d'atteindre l'essentiel des OMD au terme de la mise en œuvre de ce présent CSCR (*objectif global*). Il aura ainsi réussi, en particulier, à réduire de moitié le taux de pauvreté par rapport à son niveau de 1990, et à améliorer fortement ses indicateurs sociaux.
138. Dans cette perspective de réduction de la pauvreté, sous toutes ses formes, le Mali devra tout à la fois créer les conditions pour que les pauvres puissent augmenter leurs revenus et, pour les plus vulnérables d'entre eux, mettre à leur disposition des appuis directs sous forme de programmes de redistribution.
139. L'augmentation des revenus des pauvres suppose que ceux-ci disposent d'un emploi ou d'un auto-emploi et qu'ils participent à des activités adaptées à la demande du marché. Une condition nécessaire à la baisse de la pauvreté et des inégalités au Mali, est donc la réalisation d'une croissance forte et régulière, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres (Objectif stratégique 1).
140. Pour ce faire, la croissance devra être ancrée dans la sphère économique des pauvres, c'est-à-dire qu'elle devra être délibérément recherchée dans les secteurs qui emploient et/ou occupent le plus les pauvres, tout en veillant à ce que les actifs des pauvres soient compétitifs, commercialisables et bien rémunérés. Ce qui suppose, au niveau rural par exemple, un bon positionnement des paysans dans les produits de rente, en complément des produits autoconsommés, un accès aux infrastructures et aux marchés pour réduire les coûts de transaction, ainsi qu'une politique de prix adaptée à la production.
141. De ce fait, la majeure partie des pauvres maliens sont dans des activités d'auto-emploi, notamment dans l'agriculture au sens large (81% des pauvres) et dans le secteur informel urbain (ELIM 2010). Le meilleur moyen de réduire la pauvreté est donc, à court terme, de favoriser le développement des activités des petits exploitants agro-sylvo-pastoraux et ceux des travailleurs indépendants du secteur informel.
142. Les secteurs modernes de l'économie (mines et hydrocarbures, industrie, tourisme, technologies de l'information et de la communication notamment) devront également contribuer à la création d'emplois et de revenus, en optant, chaque fois que c'est possible, pour des technologies et des modes de production intensifs en main d'œuvre, en développant la sous-traitance et les partenariats avec les petites et moyennes entreprises locales (PME-PMI).
143. Tout ceci permettra au Mali de réussir le pari, souvent difficile, de réduire la pauvreté et les inégalités sociales, tout en augmentant le rythme de croissance économique.
144. En tout état de cause, les pauvres, hommes et femmes, ne pourront participer et tirer un profit de la croissance que s'ils disposent de capacités renforcées (afin de pouvoir bénéficier des emplois et auto-emplois, ainsi que de relever le niveau de la productivité), qu'ils soient bien nourris, en bonne santé et couverts contre les vulnérabilités, à travers des filets de protection sociale (notamment des transferts sociaux, une assurance sociale et des possibilités d'emplois non qualifiés dans les travaux dits à Haute Intensité de Main d'Œuvre-HIMO) et qu'ils disposent d'un bon cadre de vie et d'un environnement durable.
145. L'amélioration des services sociaux et du cadre de vie, conditionnée par ailleurs par la maîtrise de la forte croissance démographique que connaît aujourd'hui le Mali, constitue ainsi un fondement des bases à long terme de la croissance et du développement du pays, en plus d'être un objectif en termes de renforcement du bien-être social (Objectif stratégique 2). L'enquête ELIM 2010 montre en effet que la pauvreté est fortement corrélée avec le faible niveau d'accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition et autres services sociaux de base.
146. Enfin, un pré requis du succès des programmes d'accélération de la croissance et de la lutte contre la pauvreté demeure la mise en place d'une bonne gouvernance (y compris la gouvernance environnementale) et d'un cadre institutionnel de qualité dans le pays, afin de garantir l'équité, la transparence, l'efficacité et l'efficience des programmes mis en œuvre et leur orientation vers les résultats, ainsi qu'un bon usage des ressources, dans un contexte de paix, de sécurité et de stabilité. (Objectif stratégique 3).

II.3. AXES, DOMAINES D'INTERVENTION ET DIMENSIONS TRANSVERSALES

147. Le CSCR 2012-2017 se base sur deux axes préalables et trois axes stratégiques.

Au titre des axes préalables :

- le renforcement de la paix et de la sécurité ;
- la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique.

Au titre des axes stratégiques :

- **Axe 1:** La promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;
- **Axe 2 :** Le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité ;
- **Axe 3 :** Le développement institutionnel et la gouvernance.

148. Ces axes, mis en œuvre de façon simultanée, concourent à l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2017.

II.3.1 Contenu des axes stratégiques

Axe préalable : Renforcement de la paix et de la sécurité

149. Cet axe doit permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens et la promotion de la paix sociale :

- **Objectif 1 :** Renforcer les capacités de l'Etat à répondre aux attentes des populations en matière de sécurité
- **Objectif 2 :** Impliquer l'ensemble des acteurs dans la gestion des questions de sécurité (gouvernance partagée de la sécurité et de la paix)
- **Objectif 3 :** Créer un climat de paix et de sécurité favorable au développement

Axe préalable : Consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique

150. Cet axe doit permettre de créer un environnement global favorable au développement :

- **Objectif 1 :** Renforcer la gestion macroéconomique
- **Objectif 2 :** Renforcer la gestion des finances publiques

Axe 1 : Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus

151. Ce premier axe stratégique vise à accélérer la croissance économique, qui est une condition nécessaire de réduction de la pauvreté, et à diversifier ses sources, tout en renforçant son contenu en emplois et en activités génératrices de revenus.

Objectif stratégique : Bâtir une économie transformée, diversifiée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux.

Objectifs spécifiques : (i) Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries ; (ii) Promouvoir l'industrie, les PME-PMI, le Commerce et les services ; (iii) Faciliter l'accès au crédit et accroître l'investissement ; (iv) Couvrir l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes ; (v) Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

Domaines d'intervention : (i) Développement rural ; (ii) Mines et hydrocarbures ; (iii) Industrie ; (iv) Développement du secteur privé ; (v) Culture ; (vi) Artisanat ; (vii) Tourisme ; (viii) Commerce ; (ix) Microfinance ; (x) Transports ; (xi) TIC ; (xii) Energie ; (xiii) Emploi.

Axe 2 : Renforcement des bases à long terme du développement et accès équitable aux services sociaux de qualité

152. Ce deuxième axe vise à développer les ressources humaines, tout en corrigeant les inégalités liées au genre et à l'accès aux services sociaux, ainsi qu'à préserver l'environnement, dans un contexte de changement climatique. Cet axe est celui qui, à long terme, aura l'impact le plus durable sur la qualité de vie au Mali, de manière directe et à travers son impact indirect sur la productivité et sur la compétitivité, ainsi que sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et aux services sociaux.

Objectif stratégique : Améliorer le bien-être social des populations.

Objectifs spécifiques : (i) Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires; (ii) Corriger les disparités de genre à tous les niveaux ; (iii) Réduire les inégalités sociales, notamment par la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale ; (iv) Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès aux savoirs et aux compétences ; (v) Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition; (vi) Assurer à tous l'accès aux soins de santé de qualité ; (vii) Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité.

Domaines d'intervention : (i) Population ; (ii) Migrations ; (iii) Promotion du statut socioéconomique de la femme pour réduire les inégalités de Genre et les violences faites aux femmes et aux filles ; (iv) Protection de l'enfant ; (v) Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités ; (vi) Education ; (vii) Formation professionnelle ; (viii) Jeunesse ; (ix) Sport ; (x) Sécurité alimentaire ; (xi) Nutrition ; (xii) Santé ; (xiii) Lutte contre le VIH et le SIDA ; (xiv) Eau ; (xv) Assainissement ; (xvi) Environnement et ressources naturelles ; (xvii) Foncier et développement urbain.

Axe 3 : Développement institutionnel et gouvernance

153. Ce troisième axe concerne le développement institutionnel et la gouvernance.

Objectif stratégique : Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix.

Objectifs spécifiques : (i) Promouvoir la paix totale dans le pays ; (ii) Améliorer le Cadre juridique et judiciaire ; (iii) Poursuivre la modernisation des services publics ; (iv) Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité (y compris la gestion foncière) ; (v) Développer la coopération internationale, régionale et sous régionale et avec les Maliens de l'Extérieur ; (vi) Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière.

Domaines d'intervention : (i) Paix et Sécurité ; (ii) Justice ; (iii) Développement institutionnel ; (iv) Aménagement du territoire ; (v) Décentralisation/Déconcentration ; (vi) Intégration et Coopération ; (vii) Gestion des Finances publiques ; (viii) Lutte contre la corruption et la délinquance financière.

154. Les différents domaines d'intervention du CSCRП couvrent, de manière holistique, l'ensemble des secteurs économiques et sociaux. Ceci facilitera la mise en cohérence entre le CSCRП et le Budget national d'une part et, d'autre part, entre le CSCRП et les politiques et stratégies sectorielles de développement, les plans et programmes aux niveaux régional et local, rendant harmonieuse la planification du développement sur les moyen et long termes.

155. La priorisation ne se fera donc pas au niveau des domaines et secteurs, qui doivent tous figurer dans le CSCRП, mais au niveau des actions identifiées. Seront notamment considérées comme prioritaires pour bénéficier des financements publics (Budget de l'Etat ou Aide publique au Développement), celles qui sont pertinentes et budgétisables en vue d'orienter ces financements sur les priorités du CSCRП 2012-2017.

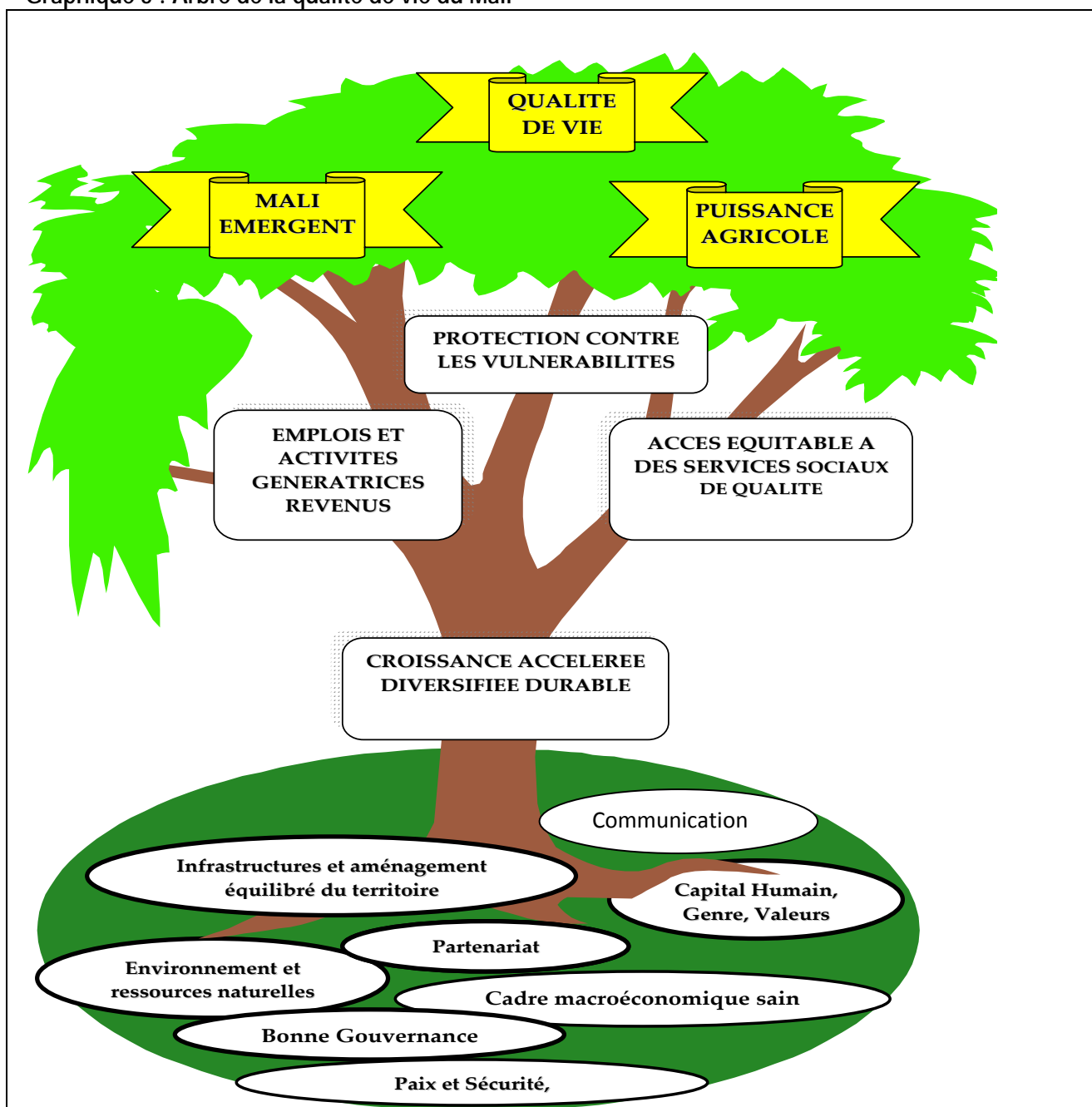
156. Les critères simplifiés sont les suivants : (i) **Pertinence** : *Existence d'autres actions visant les mêmes objectifs*, (ii) **Degré d'urgence** : *Déterminant ou préalable à d'autres actions*, et (iii) **Valeur ajoutée et contribution à la réduction de la pauvreté** : *Essentielle*. Ces critères seront utilisés pour identifier les actions à inclure dans le Plan d'actions prioritaires du CSCRП 2012-2017. Les autres actions programmées bénéficieront du financement du secteur privé (y compris dans le cadre du partenariat public-privé) ou d'autres types de financement innovant.

II.3.2 Architecture de la stratégie de développement du Mali

157. L'architecture de la stratégie de développement du pays peut être représentée par un *arbre de qualité de la vie*. Les axes 3 (développement institutionnel et consolidation de la gouvernance) et 2 (renforcement des bases à long terme du développement et accès aux services sociaux de qualité) sont les *racines profondes de l'arbre*, du point de vue économique et social, sans lesquels il n'est point envisageable de réaliser des progrès durables. L'axe 1 (promotion d'une croissance forte, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus) représente tout à la fois le *tronc de l'arbre* de l'émergence et le moteur du développement du Mali.

158. La mise en œuvre efficace et eurythmique des programmes dans ces différents axes permettront de transformer le Mali en un pays émergent et d'améliorer fortement la qualité de vie des populations. Ce qui constitue le précieux fruit de l'arbre et le but ultime de tout processus de développement.

Graphique 5 : Arbre de la qualité de vie du Mali



II.3.3 DIMENSIONS TRANSVERSALES

159. Le CSCR 2012-2017 retient plusieurs dimensions transversales qui doivent être prises en compte dans tous les axes, secteurs et domaines d'intervention : le ciblage des pauvres, le genre, le verdissement et la problématique population/développement.
160. **Ciblage des pauvres** : Les programmes du CSCR 2012-2017 s'exécuteront en donnant une priorité aux populations et zones qui en ont le plus grand besoin. Le ciblage se fera, de manière neutre et impartiale, aussi bien du point de vue géographique que socioprofessionnel, afin de tenir compte tout à la fois de la dimension de la pauvreté monétaire et de la pauvreté des conditions de vie. Un Cadre d'accélération de l'atteinte des OMD sera mis en place à cet effet, couvrant les régions et communes du Mali (voir encadré 3).
161. Le ciblage visant l'équité sera mis en œuvre à travers plusieurs instruments: (i) investissements là où il y a un déficit par rapport à la situation nationale, (ii) création d'emplois, d'activités génératrices de revenus et de valeur ajoutée pour les pauvres, (iii) mise en place de filets de protection sociale. (iv) promotion de l'équité du genre.
162. Pour assurer un plein effet des programmes, le Gouvernement veillera à les mettre en place de manière intégrée, en proposant aux cibles des paquets de services plutôt que des projets isolés. Les populations pauvres pourront ainsi bénéficier concomitamment de crédit, de formation et d'un meilleur accès aux services de base comme la santé ou les infrastructures énergétiques. Telle est du reste l'approche retenue dans le cadre de plusieurs programmes mis en œuvre dans les régions du pays. C'est de cette manière que les pauvres pourront réellement améliorer leur qualité de vie dans toutes ses dimensions. Pour évaluer les progrès dans ce domaine, un **Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)** sera construit et mesuré régulièrement en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INSTAT).
163. **Equité du Genre** : Le Gouvernement du Mali a adopté un document de stratégie énonçant les lignes directrices pour l'application de la Planification et de la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG). La PBSG est une approche qui vise à améliorer l'égalité entre les sexes par l'intégration de la dimension genre dans le processus budgétaire (planification, programmation, mise en œuvre et suivi-évaluation). Elle s'aligne sur la Politique Nationale Genre (PNG) et son Plan d'Actions 2011-2013. Elle sera mise en œuvre à travers : (i) l'introduction de l'approche de planification et de budgétisation sensible au genre (PBSG) dans les documents de cadrage budgétaire aux niveaux national, sectoriel et local ; (ii) la prise en compte des besoins prioritaires des femmes et des hommes dans les budgets sectoriels et locaux ; (iii) la désagrégation des données par sexe, dans tous les secteurs où cela s'applique ; (iv) la mise en place d'un mécanisme de suivi de la stratégie PBSG.
164. **Environnement (verdissement)** : Le verdissement du CSCR se définit comme l'intégration des liens pauvreté-environnement (en termes d'orientations, d'objectifs et d'actions) dans toutes les composantes du CSCR 2012-2017, notamment grâce à l'institutionnalisation de certains outils comme l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) lors des processus de planification et de programmation globale et sectorielle. Le verdissement du CSCR a pour objectifs de : (i) promouvoir la durabilité dans les programmes de développement ; (ii) intégrer les objectifs spécifiques et les actions de conservation des ressources naturelles et de la qualité du milieu dans tous les programmes découlant du CSCR ; (iii) anticiper sur les externalités et tenir compte des coûts écologiques des options stratégiques retenues dans le CSCR.
165. **Population et développement** : Le rythme rapide de progression démographique doit être intégré dans l'ensemble des programmes sectoriels, à toutes les étapes de la formulation, de la budgétisation, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du CSCR. Ainsi, la budgétisation des actions a tenu compte des besoins prévisionnels en hausse, notamment dans les secteurs sociaux comme l'éducation, la santé, l'eau potable et l'énergie. Les autres facteurs démographiques et questions de population ont également été pris en charge autant que possible, afin de permettre une mise en œuvre des interventions respectueuse des principes d'équité, d'inclusion et de participation. En outre, pour une prise en charge efficace des questions de population, des sessions de formation poussées seront organisées pour l'ensemble des cadres planificateurs, aux niveaux sectoriel et local.

Encadré 3 : Cadre d'accélération des OMD (CAO) au Mali

Le **Cadre d'accélération des OMD (CAO)**, développé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG), est un cadre méthodologique qui permet de façon systématique: (i) d'identifier et de hiérarchiser les obstacles à la réalisation des OMD qui sont à la traîne; (ii) de formuler une série de solutions (ayant un impact aussi élevé que possible) qui visent à éliminer ces obstacles et accélérer ainsi les progrès vers la réalisation des OMD « en panne »; (iii) d'élaborer un plan d'actions prioritaires de mise en œuvre des solutions d'accélération;

Le CAO n'est nullement un processus parallèle. Il doit s'aligner sur les initiatives sectorielles existantes et les programmes en cours de conception/exécution tout en renforçant la coordination nationale. Dans les pays possédant déjà des plans d'investissement sectoriels bien définis, le CAO propose des priorités qui contribueront à maximiser leur impact sur l'atteinte de certains OMD donnés et il fournit ainsi des indications pour l'allocation des ressources au fur et à mesure que celles-ci deviennent disponibles. Le Cadre d'accélération doit être intégré dans les processus existants de planification et non pas être mis en œuvre en tant qu'initiative autonome. Il aide à intensifier et focaliser les efforts ainsi que les ressources sur les aspects critiques permettant aux pays d'accélérer les progrès et succès d'ici à 2015.

Efforts menés par le Mali pour la réalisation des OMD : (i) Adoption en octobre 2007, du Plan Décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD ; (ii) Opérationnalisation du Plan à travers l'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire (Initiative 166)

L'Initiative s'adresse aux 166 communes urbaines et rurales sur les 703 que compte le Mali. Les communes concernées se caractérisent par une prédisposition aux crises alimentaires et par un retard notable dans la réalisation des infrastructures pouvant leur permettre de sortir de la pauvreté. Il s'agit d'un programme pilote destiné à opérationnaliser la mise en œuvre du plan décennal et dont l'ambition est de promouvoir le développement par la base. Il s'appuie sur la décentralisation et les systèmes nationaux de gestion des ressources, en vue de renforcer la responsabilisation, les capacités de conception, de mise en œuvre et de suivi des actions de développement par les communautés à la base. Les actions à conduire seront évaluées et planifiées par les communes elles-mêmes, à travers un processus d'élaboration de leurs propres Plans de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC). Les interventions identifiées et retenues seront mises en œuvre avec le soutien et l'accompagnement des services techniques et de l'ensemble des acteurs du développement à la base. Sur une période de 5 ans, l'initiative doit produire des résultats concrets et mesurables dans tous les secteurs OMD en vue d'améliorer significativement les conditions de vie des populations concernées. Il est ainsi envisagé de mettre en place des contrats de performance, dans lesquels les communes de l'initiative s'engageront à réaliser les actions programmées dans leur PDESC.

Concentration sur la cible 2 de l'OMD 1 « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim au Mali ».

La question de la faim et de la malnutrition constitue encore une contrainte forte pour le pays avec des situations récurrentes d'insécurité alimentaire et de malnutrition des groupes vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et allaitantes), aiguë et chronique, et parfois des crises alimentaires et nutritionnelles. Compte tenu du retard important enregistré dans l'atteinte de la cible 2 de l'OMD N°1 et en application des recommandations de la soixante-cinquième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Mali a choisi de focaliser les efforts sur cet OMD. Les interventions seront focalisées au niveau du monde rural impliqué dans la production alimentaire et la nutrition, par conséquent, la plupart des autres OMD seront également améliorés. L'OMD1 relatif au taux de pauvreté sera amélioré car la pauvreté est massivement rurale. La réduction de la pauvreté et une meilleure alimentation et nutrition des populations sont susceptibles d'agir positivement sur la santé maternelle et infanto-juvénile, sur la promotion du genre et l'autonomisation des femmes, sur la lutte contre les maladies prioritaires (VIH-SIDA, paludisme, diarrhée, etc.), sur l'environnement, sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (initiatives en nutrition) et sur l'éducation.

Des conditions favorables existent pour la mise en œuvre du CAO au Mali :

(i) Volonté politique et vision consensuelle à long terme du développement marquée par une grande articulation des stratégies sectorielles et des initiatives au plan décentralisé ; (ii) Leadership du Gouvernement et appropriation nationale dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement ; (iii) Ciblage des investissements de plus en plus amélioré ; (iv) OMD intégrés au CSCR, reflétés au plan budgétaire et soutenus par un partenariat fort y compris au plan de la mobilisation des ressources internes et externes ; (v) Dialogue politique, stratégique et technique entre le Gouvernement et les PTF, avec participation des Organisations de la Société Civile en vue d'une meilleure efficacité de l'aide et pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté et des OMD au Mali.

II.3.4 Vue synoptique des axes et articulation entre le but, l'objectif global, les objectifs stratégiques et spécifiques du CSCRP et les stratégies dans les domaines d'interventions :

But à moyen terme: Faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-sylvo-pastorale, doté d'une bonne qualité de vie.

Objectif global: Accélérer la mise en œuvre des OMD.

Axes et contenus:

Axe 1 : Promotion d'une croissance accélérée, durable, créatrice d'emplois et d'activités créatrices de revenus			
Objectif stratégique : Bâtir une économie transformée, diversifiée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux			
Défis	Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Stratégies
Accélération de la croissance économique tout en diversifiant ses bases	Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries	Développement rural	Développer et diversifier la production agricole au sens large
	Promouvoir l'industrie, les PME-PMI, le Commerce et les services	Mines et hydrocarbures	Exploiter rationnellement les ressources minières et pétrolières
		Industrialisation	Développer la compétitivité et la productivité du secteur industriel
		Développement du secteur privé	Renforcer les capacités des entreprises nationales pour les rendre compétitives sur les marchés national et international
		Culture	Promouvoir la diversité culturelle
		Artisanat	Développer l'artisanat
		Tourisme	Promouvoir un tourisme diversifié
		Commerce	Développer les exportations Mieux réguler le marché intérieur
	Faciliter l'accès au crédit et accroître l'investissement	Microfinance	Améliorer la couverture du territoire et diversifier l'offre
	Couvrir l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes	Transports	Etendre et améliorer la qualité du réseau de transports
		TIC	Assurer l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication de qualité
Energie		Développer l'accès à l'énergie électrique pour tous les usages	
Création d'emplois et d'activités génératrices de revenus au profit des pauvres	Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus	Emploi	Créer de nombreux emplois décents et productifs, notamment pour les jeunes

Axe 2 : Renforcement des bases à long terme et accès équitable aux services sociaux de qualité

Objectif stratégique : Améliorer le bien-être social des populations

Défis	Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Stratégies
Maîtrise de l'évolution démographique	Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires	Population	Réduire le taux de fécondité pour une croissance démographique maîtrisée
		Migrations	Promouvoir la mise en œuvre de la Politique Nationale Migratoire pour une bonne gestion des migrations (internationale et interne), la protection des Maliens de l'Extérieur, et la promotion de leur participation au développement socio-économique du pays
Renforcement de l'équité du genre	Corriger les disparités de genre à tous les niveaux	Promotion du statut socioéconomique de la femme pour réduire les inégalités de Genre et les violences faites aux femmes et aux filles	Améliorer les conditions de vie économique, sociale, culturelle et politique de la femme
Formation et promotion de l'insertion professionnelle des jeunes	Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès aux savoirs et aux compétences	Education	Garantir la qualité, l'équité et l'efficacité du système éducatif
		Formation professionnelle	Développer la formation technique et professionnelle
		Jeunesse	Assurer une meilleure intégration des jeunes dans la société
		Sport	Développer la pratique sportive
Réduction de la pauvreté sous toutes ses formes	Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition	Sécurité alimentaire	Assurer l'accès de tous les maliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active
		Nutrition	Assurer à chaque malien un statut nutritionnel satisfaisant pour son bien-être et pour le développement national.
	Assurer à tous l'accès aux soins de santé de qualité	Santé	Mettre en place un système de santé de base de qualité, proche des populations, bien géré et efficace
		Lutte contre le VIH/SIDA	Assurer une bonne prévention et une bonne prise en charge des malades du SIDA
	Réduire les inégalités sociales	Protection de l'enfant	Créer un environnement favorable à la promotion et à la protection de l'enfant en bâtissant un consensus national au profit du développement intégré de l'enfant
		Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités	Consolider le dispositif de développement social et de solidarité
Adaptation par rapport au changement climatique et gestion durable de l'environnement et du cadre de vie	Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité	Eau	Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable
		Assainissement	Améliorer l'accès à l'assainissement de façon équitable et durable
		Environnement et ressources naturelles	Mettre en place une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles
		Foncier et développement Urbain	Développer l'accès à un logement décent, à la terre et à la sécurité foncière

Axe 3 : Développement institutionnel et gouvernance			
Objectif stratégique : Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix			
Défis	Objectifs spécifiques	Domaines d'intervention	Stratégies
Préservation de la paix et de la sécurité	Promouvoir la paix totale dans le pays	Paix et Sécurité	Réduire de manière significative, voire supprimer complètement, les causes de l'insécurité et du terrorisme dans le Nord du Mali
Renforcement de la bonne gestion, de la transparence et des capacités de mise en œuvre	Améliorer le cadre juridique et judiciaire	Justice	Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires
	Poursuivre la modernisation des services publics	Développement institutionnel	Renforcer la gestion publique et adapter l'organisation de l'administration à l'évolution politico-institutionnelle
	Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité	Aménagement du territoire	Assurer la coordination, la formulation et la mise en œuvre des politiques, des programmes spatiaux et sectoriels de développement, et améliorer leur suivi évaluation
		Décentralisation/Déconcentration	Renforcer les capacités des Collectivités territoriales pour leur permettre d'améliorer les services rendus aux populations
	Développer la coopération internationale, régionale et sous-régionale et avec les Maliens de l'Extérieur	Intégration et Coopération	Contribuer à l'accélération de l'intégration africaine et à la promotion de la diversification des partenariats internationaux
	Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière	Gestion des Finances publiques	Améliorer la mobilisation, l'allocation sectorielle et la gestion des ressources publiques
Lutte contre la corruption et la délinquance financière		Réaliser et rendre visible l'exécution du plan national d'actions de lutte contre la corruption	

II.4. FONDEMENTS DES CHOIX STRATEGIQUES

166. Les sources d'inspiration à la base des choix stratégiques du CSCRP sont les suivantes :

La Vision du Programme NEPAD de l'Union Africaine

167. Le NEPAD est basé sur les principes directeurs ci-après : (i) appropriation africaine et leadership ; (ii) promotion et protection des droits humains, de la bonne gouvernance et de la démocratie ; (iii) fondation du développement de l'Afrique sur les ressources et l'ingéniosité des Africains, avec un développement centré sur l'homme ; (iv) canalisation des ressources pour une exploitation de qualité ; (v) promotion de l'égalité entre les sexes/genres ; (vi) accélération et renforcement de l'intégration économique régionale et continentale ; (vi) construction de nouvelles relations de partenariat entre les Africains, et entre les Africains et la Communauté internationale et plus particulièrement, avec les pays industrialisés ; (vii) mise en œuvre de programmes de développement holistiques et intégrés pour l'Afrique.

Le Concept de Développement Humain Durable et celui de l'Economie Verte :

168. Le développement ne doit pas être uniquement appréhendé sous l'angle économique. Il faut y intégrer d'autres composantes et notamment les aspects sociaux et la préservation des ressources de l'environnement, afin de le rendre durable, équitable et centré sur l'être humain. En ce qui concerne l'économie verte, elle est définie comme celle dont la croissance du revenu et de l'emploi est entraînée par les investissements publics et privés qui permettent de réduire les émissions de carbone et la pollution, améliorer l'efficacité énergétique et des ressources, et prévenir la perte de la biodiversité et des services éco-systémiques. Aussi, la promotion d'une économie qui ne reposerait pas sur les principes de l'économie verte est-t-elle préjudiciable au développement des pays, eu égard au fait que les ressources naturelles constituent les seuls atouts économiques et sociaux des pauvres. D'où l'urgence pour le Mali de prendre en compte les liens pauvreté-environnement dans les initiatives de développement.

Le DSRP Régional¹⁰ :

169. Le CSCRP du Mali prend également en compte les orientations du DSRP régional, défini par la CEDEAO et par l'UEMOA, qui se base sur quatre axes : (i) Prévention et gestion des conflits, promotion de la bonne gouvernance politique et économique ; (ii) Approfondissement de l'intégration régionale ; (iii) Développement et interconnexion des infrastructures ; (iv) Renforcement du capital humain et facilitation de sa mobilité au sein de la région.

Les fondements culturels du CSCRP :

170. Les choix de développement du Mali tirent également leurs sources des valeurs culturelles ancestrales du Mali qui font de la promotion de la paix, de l'amélioration du bien-être des populations, de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, un but sacré et qui placent au rang d'impératif, la solidarité entre les membres de la société et entre les générations.

¹⁰ Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et Commission de l'UEMOA, 2006 « Intégration régionale, croissance et réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest : stratégies et plan d'action », décembre.

CHAPITRE III : STRATEGIES SECTORIELLES

III.1. AXE STRATEGIQUE 1 : LA PROMOTION D'UNE CROISSANCE ACCELEREE, DURABLE, FAVORABLE AUX PAUVRES, CREATRICE D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : BATIR UNE ECONOMIE TRANSFORMEE, DIVERSIFIEE ET PLEINEMENT INSEREE DANS LES ECHANGES REGIONAUX ET MONDIAUX

171. L'ambition fixée dans le CSCR 2012-2017 est de réussir à réaliser l'objectif de 7% de croissance économique à l'horizon 2017. Un Plan d'Actions Prioritaires est élaboré, pour en faire un vrai plan stratégique, inspiré des orientations générales décrites dans les stratégies sectorielles, et basé sur l'identification et la promotion d'un nombre limité de secteurs porteurs de croissance et ancrés, notamment, dans la sphère des pauvres, ainsi que sur la levée des contraintes qui pèsent le plus sur la qualité de l'environnement global des affaires au Mali et qui, de ce fait, inhibent le développement des secteurs productifs. L'encadré 4 ci-dessous identifie quelques secteurs porteurs.

Encadré 4: Moteurs potentiels de la croissance au Mali

Une note rédigée par la Banque mondiale a passé en revue les secteurs et sous-secteurs sur lesquels le Mali pourrait éventuellement s'appuyer pour tirer la croissance. Ce sont ceux qui ont les plus fortes liaisons aval et amont. Il s'agit d'abord des sous-secteurs agricoles : production de denrées alimentaires et transformation des produits de l'élevage et de la pêche. D'autres secteurs ont aussi de forts liens amont – par exemple, la production de denrées alimentaires pour l'exportation, le bois, le papier et l'impression, la transformation des céréales et les mines – et peuvent stimuler l'ensemble de l'économie, mais ne peuvent pas être stimulés par la demande des autres secteurs. Le secteur minier représente une part importante du PIB et pourrait générer une demande de consommations intermédiaires pour d'autres secteurs et renforcer la croissance globale, mais les perspectives minières à moyen terme (5 ans) au Mali ne sont pas vigoureuses. La production de coton pour l'exportation a des liens aval plus faibles que les autres secteurs-clés. Le commerce et la transformation des denrées alimentaires ont de forts liens aval, qui indiquent que la demande des autres secteurs peut stimuler leur croissance, mais ont de faibles liens amont.

En raison de l'étendue et de l'intensité des obstacles, il est souhaitable de centrer les efforts de réforme sur une gamme restreinte de produits qui pourraient offrir des opportunités aux producteurs du pays sur les marchés internationaux, compte tenu des faibles capacités des producteurs maliens.

La note identifie les divers produits qui pourraient faire l'objet d'efforts en vue d'accélérer la croissance et de diversifier les exportations, qui se situent surtout dans l'agriculture (qui a l'avantage d'occuper la majorité des pauvres). Les produits tels que les fruits frais ou secs, les légumes et l'arachide, sont des candidats naturels, mais un certain nombre de contraintes affectent la filière de ces produits ou la force des capacités de soutien. Le Mali a aussi le potentiel de devenir un fournisseur majeur de l'Afrique de l'Ouest en riz et céréales secondaires (mil, maïs et sorgho), avec une amélioration des techniques et des investissements dans les infrastructures dans la zone de l'Office du Niger (ON), où la moitié du riz malien est cultivé. Il est possible d'étendre la zone irriguée à 250.000 hectares, ce qui permettrait la production supplémentaire de riz blanchi à hauteur d'un million de tonnes par an, mais ceci nécessitera des investissements publics-privés concertés dans des infrastructures d'irrigation, l'amélioration de la qualité de l'usinage et un abaissement des coûts de transport. Enfin, le Mali a un avantage compétitif dans des produits classiques tels que le bétail sur pieds, la viande, les cuirs et peaux. Le développement d'une filière efficiente nécessite la suppression d'un certain nombre de contraintes : amélioration de la qualité de l'alimentation et des services vétérinaires.

Source : Banque mondiale : "Policy Note", Ebauche pour Discussion, Mai 2011, PREM 3, Afri

172. Les domaines prioritaires de promotion de la croissance accélérée, diversifiée, durable, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus sont présentés ci-après.

DOMAINE 1: DEVELOPPEMENT RURAL**Contexte**

173. Le taux de pauvreté est élevé dans les zones rurales (51 % selon l'enquête ELIM 2010). De plus, les ménages maliens, notamment dans le secteur rural, restent très vulnérables à divers chocs exogènes et endogènes, notamment à l'insécurité alimentaire causée, parfois, par les sécheresses, la faiblesse de la production alimentaire et les invasions acridiennes. Les facteurs endogènes, tels que les techniques culturales et le caractère extensif de l'élevage, ne contribuent pas à les protéger des chocs exogènes. Par ailleurs, la productivité agricole actuelle n'offre pas un revenu suffisant pour élever le niveau de vie d'une grande partie des ménages ruraux au-dessus des seuils de pauvreté.
174. Malgré cet environnement globalement difficile, un certain nombre d'évolutions favorables ont eu lieu dans l'agriculture malienne ces dernières décennies, entre autres : (i) une forte hausse globale de la production de céréales, à un rythme toutefois moins fort que celui de la progression démographique, et une forte augmentation des rendements dans la zone irriguée de l'Office du Niger (ON) (de 2 à 6 tonnes/hectare entre 1988 et 2008). Par exemple, entre 1984 et 2004, la production de riz est passée de 190.000 à 850.000 tonnes, celle de maïs de 150.000 à 400.000 tonnes ; celle de mil de 715.000 à 950.000 tonnes ; (ii) une forte expansion de la production de coton, mais sans hausse des rendements, grâce à l'extension des superficies cultivées; (iii) une expansion de la production et des exportations de certains produits horticoles, tels que les mangues, mais cela ne s'est pas reproduit pour d'autres produits pour lesquels le Mali semble avoir des avantages compétitifs.
175. Le sous-secteur de l'élevage occupe une place de choix dans l'économie nationale. Il contribue pour près de 9,5% au PIB et occupe 30% de la population dont il constitue l'une des principales sources de revenus. Malgré un important potentiel animal, l'élevage est confronté à des difficultés conjoncturelles et structurelles telles que le coût élevé des intrants d'élevage par rapport à la capacité financière des producteurs, le faible niveau d'utilisation des cultures fourragères, la forte vulnérabilité des élevages face aux changements climatiques, les difficultés de mobilisation des ressources financières; la vétusté et l'insuffisance des infrastructures de transformation des produits d'élevage, les difficultés dans la collecte des statistiques de production sur le terrain, le manque de données actualisées sur le cheptel (les dernières données datent de 1991).
176. Le secteur agricole, au sens large, peut être un moteur pour la croissance économique d'ensemble¹¹ étant donné que ce secteur offre un fort potentiel d'accroissement de l'offre de produits exportables et que la hausse du revenu agricole permet d'accroître la demande de biens de consommation et de services issus d'autres secteurs. C'est dans cette perspective que le gouvernement a décidé d'élaborer une Politique de Développement Agricole (PDA) et un Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA) qui opérationnalisent la Loi d'Orientation Agricole (LOA) élaborée en 2006. Le PDA reprend à son compte toutes les politiques et stratégies sectorielles du Secteur du Développement Rural telles que le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) révisé en 2001 ou la Politique nationale de l'élevage de 2004. Sur le plan régional et sous-régional, la PDA s'inscrit dans la logique de la politique agricole régionale ECOWAP/PDDAA de la CEDEAO (2005) et de celle de l'UEMOA.

Défis

177. Les principaux défis que le Mali doit relever sont : (i) Accroître la productivité et les rendements de la production végétale, animale et halieutique ; (ii) Diversifier la production de céréales sèches ou pluviales, des fruits et légumes et autres produits horticoles, en se fondant sur les succès obtenus dans le riz et dans la filière des mangues ; (iii) Renforcer les capacités des acteurs ; (iv) Moderniser les exploitations agricoles familiales et faire du paysan, de l'éleveur et du pêcheur maliens de vrais entrepreneurs; (v) Améliorer le fonctionnement des marchés, en assurant un bon accès à l'information sur les marchés et la coordination entre producteurs, transformateurs et négociants au moyen d'une bonne gestion de la chaîne logistique ; (vi) Renforcer la qualité des produits ; (vii) Améliorer le cadre

¹¹ Banque Mondiale, opcit

institutionnel et les mécanismes d'incitation du secteur privé, à tous les niveaux de la chaîne de la production, de la transformation et de la commercialisation, notamment pour ce qui concerne le régime foncier et les droits de propriété, l'accès au crédit et les mécanismes de crédit pour les intrants (crédits de campagne), l'accès à l'électricité, les coûts de transport et des télécommunications et la lourdeur des réglementations; (viii) Combler le déficit en infrastructures d'irrigation, en routes, points d'eau et pistes rurales, en énergie, en infrastructures de stockage, de conditionnement et de transformation des produits; (ix) Développer la recherche agricole et les nouvelles technologies, tout en assurant leur mise à disposition des producteurs; (x) Coordonner les investissements et améliorer l'efficacité des dépenses publiques dans le secteur rural; (xi) Renforcer les capacités et les compétences des agents et des professionnels du secteur.

Vision sectorielle à long terme : « Faire du Mali une puissance agro-pastorale sous régionale, où le secteur Agricole est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations urbaines et rurales et générant des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable et respectueux de l'environnement »

Stratégie : Développer et diversifier la production agricole au sens large

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du développement rural

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) L'accès accru des femmes à la terre aménagée et aux parcelles agro forestières; (ii) le renforcement des capacités organisationnelles et des groupements professionnels des femmes dans les domaines agro-sylvo-pastoraux; (iii) l'accès accru des femmes aux techniques modernes de conservation et de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux; (iv) l'implication accrue des femmes dans les programmes et projets de conservation et de restauration des ressources forestières et fauniques	(i) inciter les agriculteurs à utiliser moins de polluants par l'adoption des modes de production et d'exploitation plus respectueux de l'environnement; (ii) élaborer et diffuser des manuels des bonnes pratiques environnementales au niveau des différentes filières du développement rural; (iii) conduire des études d'analyses économiques et des revues budgétaires pour éclairer les processus de décision dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes; (iv) promouvoir les principes de l'économie verte dans le secteur, (v) renforcer les capacités des acteurs dans la planification et le suivi de l'intégration des liens pauvreté - environnement dans les programmes; (vi) procéder aux évaluations environnementales (EES, EIES) des politiques, programmes, projets et des schémas directeurs du secteur.	(i) Orienter une part importante de l'appui vers la promotion des professionnels du secteur rural considérés comme étant la frange la plus démunie de la population nationale; (ii) prendre en compte les besoins des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, les impliquer et développer leurs capacités dans les efforts stratégiques de développement rural.	(i) Promouvoir des modes de production et de consommation durables (ii) Promouvoir la lutte contre le VIH/SIDA surtout de la population productive et des travailleurs saisonniers (iii) Réduire la pression sur les ressources naturelles et assurer la gestion durable, notamment de la terre, de la forêt et des eaux pour éviter des effets sur la santé des populations (iv) Améliorer les infrastructures et les services sociaux en milieu rural (pour décourager l'exode rural) (v) Intégrer la variable démographique dans la planification et l'aménagement des terres

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : PROMOUVOIR L'INDUSTRIE, LES PME-PMI, LE COMMERCE ET LES SERVICES

DOMAINE 2: MINES ET HYDROCARBURES

Contexte

178. Le Mali fait actuellement l'objet de grands travaux de recherche minière et pétrolière de la part des compagnies étrangères et nationales. Aujourd'hui, on compte 285 permis de recherche dont la plupart concerne l'or. En Afrique, le Mali se trouve à la troisième place en tant que producteur d'or, après l'Afrique du Sud et le Ghana, grâce à la mise en exploitation de sept mines d'or, totalisant une production industrielle de 42 tonnes d'or brut en 2010. Conscient du rôle stratégique des mines pour l'économie malienne, le Gouvernement a pris l'option de mettre en place un Programme de Développement du Secteur Minier (PDSM).

Défis

179. Les défis auxquels sont confrontés le secteur sont entre autres : (i) la déconcentration de l'organe central dans les différentes régions du pays ; (ii) le renforcement du cadre organique et l'amélioration de la qualité du personnel à travers le renforcement des capacités ; (iii) l'amélioration de l'offre de services (équipements, moyens logistiques, etc.) au niveau du PDRM et de la DNGM ; (iv) la restructuration des services publics des deux secteurs ; (v) l'attraction des investissements privés à travers la promotion des indices miniers et des petites mines (diversification des substances minérales pour rompre avec la mono exploitation de l'or) ; (vi) l'augmentation des moyens des autorités de contrôle pour faire respecter la réglementation en vigueur afin de protéger l'environnement ; (vii) l'augmentation du budget alloué au secteur pour améliorer la couverture minière (recherche, prospection, exploitation); (viii) le faible niveau d'alphabétisation des orpailleurs (femmes, jeunes, hommes) ; et (ix) la lutte contre les violences à l'encontre des femmes dans les zones d'exploitations minières.

Vision sectorielle à long terme : Accroître de façon substantielle la part des produits miniers dans le Produit Intérieur Brut (PIB) pour une amélioration significative et durable des conditions de vie des populations.

Stratégie : Exploiter rationnellement les ressources minières et pétrolières

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine des mines et hydrocarbures

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Prendre en compte les besoins des personnes vulnérables (femmes, enfants et personnes âgées) dans les plans de gestion sociale des exploitations minières ; (ii) Renforcer les capacités économiques des femmes intervenant dans les exploitations minières à petites échelles ; (iii) Former les associations féminines à l'apiculture, l'aviculture, la pisciculture, le maraîchage, la saponification, la teinture et la couture, pour les périodes de temps mort, dans le cadre de l'augmentation et la diversification des sources de revenu ; (iv)	(i) Obliger les sociétés d'exploitation minière à élaborer et mettre en œuvre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale ; (ii) Exiger, à travers la législation minière des études d'impacts environnementaux en même temps que l'étude de faisabilité de tout projet d'exploitation minière ; (iii) Conduire des études économiques pour les sites les plus importants en vue de déterminer les coûts de dommages environnementaux de ces sites, leur rentabilité en termes de profit pour l'économie nationale et locale en vue d'éclairer l'action des décideurs du secteur ; (iv) Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets du secteur minier avec un plan de suivi	(i) Promouvoir des actions communautaires des sociétés de recherche et d'exploitation minières à l'endroit des Collectivités Locales : construction d'écoles ou de centres d'alphabétisation, réalisation de forages hydrauliques, construction et équipement de centres de santé, de centres culturels, aménagement de périmètres de maraîchages, de ponts et barrages, donation d'équipements ; (ii) Encourager les missions de recherche de la DNGM et du PDRM où l'accent est mis sur le recrutement temporaire de la main d'œuvre locale ; (iii) Articuler les politiques de développement du secteur minier avec les politiques de développement social et d'emploi afin que les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, puissent	(i) Contrôler de façon permanente, les effets des activités sur la santé des populations riveraines (prévention et gestion des accidents) ; (ii) Renforcer la lutte contre les IST/VIH/SIDA auprès des travailleurs miniers et des professionnelles du sexe (sensibilisation, information, distribution de produits contraceptifs) ; (iii) Créer des infrastructures socio économiques (sécurité, eau potable, assainissement, école, etc.) en faveur des populations.

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes (prostitution forcée, traite, viol et sévices corporels) dans les zones minières	approprié.	bénéficier des emplois qualifiés et peu qualifiés (sensibilisation des investisseurs, préparation à l'emploi salarié, formation, renforcement des capacités, etc.).	

DOMAINE 3 : INDUSTRIALISATION

Contexte

180. Le contexte est essentiellement marqué par :

- l'adoption en mars 2010, de la Politique de Développement Industriel et son plan d'actions 2010-2012 ;
- l'adoption en juillet 2011, de la Stratégie Nationale pour le Développement de l'agroalimentaire et son plan d'actions 2012-2021 ;
- l'adoption en décembre 2011, de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP).

Défis

181. Les défis doivent être centrés autour des points suivants :

- renforcer les capacités des entreprises nationales pour les rendre compétitives sur les marchés national et international ;
- encourager la création de nouvelles unités industrielles et l'utilisation des meilleures idées, technologies, techniques et méthodes en s'appuyant sur les actifs de la propriété intellectuelle ;
- augmenter, diversifier l'offre des produits transformés et diminuer les pertes post récoltes ;
- faciliter l'accès des entreprises industrielles au crédit pour financer leurs besoins d'investissements ;
- faciliter l'accès des entreprises à la terre et à l'énergie à des prix compétitifs.

Vision sectorielle à long terme : Permettre au secteur secondaire d'atteindre une contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) de 20% en 2012 à 28% en 2017 puis 42% en 2025.

Stratégie : Pour relever ces défis, la stratégie s'articulera autour de :

- la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Politique de Développement Industriel ;
- la mise en œuvre du Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles ;
- la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le développement de l'agroalimentaire ;
- la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds de restructuration et de mise à niveau des entreprises ;
- l'aménagement des zones industrielles.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'industrie

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Transformer les petites activités de transformation des femmes en de véritables unités avec un label et favoriser leur accès au marché; (ii) adopter un programme de développement d'unités de transformation de produits agro-alimentaires labellisés, gérés et exploités par les femmes; (iii) mettre en place des unités de transformation semi industrielles et surtout valoriser la teinture du Bazin (iiii) renforcer les interventions en faveur des femmes opératrices économiques	(i) Procéder à l'Évaluation Environnementale Stratégique de la politique de développement industrielle du Mali; (ii) élaborer les normes de suivi des rejets du secteur industriel; (iii) faire de la prise en compte des liens pauvreté-environnement, un préalable pour l'obtention de l'agrément au code des investissements en vigueur et/ou pour bénéficier de certaines facilités; (iv) mieux impliquer les structures techniques environnementales à toutes les étapes de délivrance de l'agrément; (v) conduire des études d'impact environnemental pour les grands projets du secteur; (vi) promouvoir des modes de production et de consommation durables	Tous les programmes et projets qui sont dans le secteur contribuent à la lutte contre la pauvreté. Il est nécessaire de rechercher une meilleure articulation entre la politique de développement industriel et les politiques de développement social et d'emploi afin que les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, puissent bénéficier des emplois générés peu qualifiés ou qualifiés par l'industrialisation du pays (sensibilisation des investisseurs, préparation à l'emploi salarié, formation, renforcement des capacités, etc.).	(i) Intégrer la variable démographique dans le processus d'aménagement du territoire (zones industrielles vs zones d'habitation, gestion des villes); (ii) Prendre en compte les besoins des populations riveraines et les effets induits de l'industrialisation sur l'immigration dans l'aménagement des zones industrielles; (iii) Gérer les effets de l'urbanisation induite par l'industrialisation (pollution, assainissement, santé, etc.); (iv) Mettre en œuvre des plans de gestion efficace des accidents industriels; (v) Renforcer la lutte contre les IST/VIH/SIDA auprès des travailleurs migrants et saisonniers.

DOMAINE 4 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

Contexte

182. Le contexte est essentiellement marqué par :

- la faible contribution du secteur privé en général et du secteur industriel, en particulier, à la formation du PIB ;
- la prédominance du secteur informel dans l'économie ;
- l'adoption en décembre 2011, de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP).

Défis

183. Les défis doivent être centrés autour des points suivants :

- Assainir l'environnement des affaires pour le rendre plus propice au développement des entreprises privées, particulièrement dans les filières cibles par :
 - la simplification des règles juridiques, fiscales et administratives et l'allègement de la fiscalité ;
 - le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire dans le domaine des affaires ;
 - le renforcement des capacités des administrations économiques pour les rendre plus efficaces ;
 - la modernisation et le développement des infrastructures, notamment dans le domaine des transports, de l'accès à l'énergie à prix compétitif, de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
 - la création de zones industrielles, commerciales et artisanales viabilisées ;
 - l'amélioration de la disponibilité de ressources humaines qualifiées répondant aux besoins des entreprises ;
 - l'amélioration de l'intermédiation financière et de l'accès à des services financiers adaptés.
- Renforcer les capacités des entreprises nationales pour les rendre compétitives sur les marchés national et international par :
 - l'amélioration du système de gouvernance des entreprises ;
 - l'amélioration de la qualité des biens et services ainsi que le respect des normes internationales ;
 - l'amélioration de la capacité des organisations professionnelles d'appui aux entreprises ;
 - la création, la restructuration ou la mise à niveau d'entreprises industrialisantes dans les filières cibles ;
 - la promotion du partenariat public/privé ;
 - la mise en œuvre de mécanismes visant à favoriser l'accès direct ou indirect des Très Petites Entreprises (TPE), des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Grandes Entreprises (GE) nationales aux marchés publics ;
 - la mise en œuvre de programmes visant à valoriser la production nationale auprès des consommateurs maliens ;
 - l'appui au développement du potentiel d'exportation de la production nationale ;
 - le renforcement de la concertation et du partenariat Etat/Secteur Privé ;
 - la promotion des zones franches ;
 - la valorisation par les entreprises nationales des brevets d'invention tombés dans le domaine public ;
 - la professionnalisation du Secteur Privé, à travers un meilleur encadrement du secteur informel en vue de faciliter sa transition vers le secteur formel.

Vision sectorielle à long terme : Faire du secteur privé le vecteur de la croissance.

Stratégie : Pour relever ces défis, la stratégie s'articulera autour de :

- l'opérationnalisation de la Loi d'Orientation du Secteur Privé ;
- l'opérationnalisation de la Société Mixte d'Investissement en Capital Risque et du Fonds de Garantie du Secteur Privé ;
- l'instauration d'un environnement des affaires plus propice au développement des activités économiques sociales et culturelles, plus particulièrement dans les filières prioritaires ;
- l'émergence de grappes industrielles compétitives, bâties sur des filières porteuses d'avantages comparatifs ;
- l'émergence de pôles de développement à partir des potentialités des Régions, en vue d'asseoir une politique d'aménagement du territoire basée sur le développement régional ;
- le développement d'entreprises nationales capables d'être compétitives et de créer de la richesse dans les filières cibles, notamment les petites et moyennes industries ;
- la valorisation de la production nationale par l'orientation de la consommation intérieure vers cette production ;
- la migration rapide du secteur informel vers le secteur moderne structuré.

DOMAINE 5 : CULTURE

Contexte

184. Culturellement, le Mali a toujours été un foyer de créativité et est l'héritier d'un patrimoine culturel qu'il lui incombe de préserver, transmettre et renouveler.
185. Au cours des deux dernières décennies, l'action culturelle publique s'est manifestée par de nombreuses réalisations. On retiendra en particulier : (i) les aménagements apportés à l'arsenal légal, notamment dans les domaines du patrimoine, du droit d'auteur et du cinéma ; (ii) la création de nouveaux services publics tels que les Missions Culturelles attachées aux sites du patrimoine mondial, le Bureau Malien des Droits d'Auteur, le Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia, la Maison Africaine de la Photographie etc. ; (iii) la création en 2000, d'un Ministère de la Culture de plein exercice ; (iv) la transformation de plusieurs services publics (Musée National, Palais de la Culture, Centre International de Conférences de Bamako, Bureau Malien de Droits d'Auteur) en établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; (v) la relance de la Biennale en 2003 ; (vi) la création de nouvelles manifestations comme le Triangle du Balafon ou la Rentrée Culturelle.
186. Depuis une décennie, on observe aussi un regain d'intérêt des partenaires du développement du Mali pour les aspects culturels du développement. La culture occupe une place de choix dans le CSCRП car elle contribue à la création de richesses et d'emplois. Du fait de sa contribution à la croissance durable et à la création d'emplois, le Gouvernement a mis en place, avec l'appui des PTF, le Programme d'Appui au Développement Economique et Social de la Culture (PADESC) et le Projet de Renforcement des Capacités de l'Action Culturelle.
187. Le PADESC a pour but de contribuer à l'émergence de filières économiques porteuses, génératrices d'emplois et de revenus dans les différents domaines de la culture au Mali. Prévu pour la période 2009-2012, cette première phase du PADESC s'articule autour de trois composantes complémentaires : (i) Assistance au Ministère de la Culture ; (ii) Appui à la décentralisation culturelle ; (iii) Programme de subventions pour le renforcement des capacités des opérateurs culturels.
188. En outre, le Document-Cadre de Politique Culturelle du Mali a été validé à l'issue d'une approche participative. Il lui sera adjoint un plan stratégique budgétisé et daté. Son objectif est de maximiser la contribution de la Culture au développement durable du Mali.

Défis

189. Comme tous les pays en développement, le Mali fait face à des défis culturels majeurs : (i) assurer le développement de ses propres industries culturelles, leurs capacités de produire et de diffuser les expressions culturelles du pays, dans le contexte d'une globalisation libérale qui bénéficie plus aux industries culturelles plus compétitives des pays riches ; (ii) assurer l'accès et la participation des populations sans exclusion à une vie culturelle active, dans un contexte marqué par la marchandisation de tous les biens et services, y compris culturels, alors que les populations maliennes sont pauvres ; (iii) promouvoir le dialogue interculturel entre les nombreuses communautés du Mali et participer plus activement au dialogue interculturel à l'échelle mondiale, en développant la diplomatie culturelle au niveau des populations et des décideurs.

Vision sectorielle à long terme : (i) développer un secteur culturel performant et autonome, capable de sauvegarder son patrimoine ; (ii) renouveler sa créativité, (iii) satisfaire les besoins et les attentes de ses populations et élargir ses audiences à l'extérieur, afin de maximiser sa contribution au développement durable dans toutes ses dimensions culturelles, humaines, sociales, politiques, environnementales et économiques.

Stratégie : Promouvoir la diversité culturelle.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la culture

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
<p>Les interactions entre la culture et le genre, figurent parmi les objectifs stratégiques visés par la politique culturelle</p>	<p>(i) Le dialogue avec les communautés sera renforcé pour identifier les modes de vie et d'existence, tabous et logiques culturelles qui ont perdu leurs effets positifs sur l'environnement et sur les hommes du fait de la modernisation de la vie et de la marchandisation des rapports de production ; (ii) Des études seront engagées sur les liens sciences-culture et environnement en vue d'éclairer l'action des décideurs dans ce domaine ; (iii) L'identification des savoirs paysans retiendra l'attention des Autorités nationales et des acteurs de la recherche scientifique en vue d'apprécier les possibilités d'utilisation de leurs savoirs comme base d'intégration des techniques nouvelles dans le domaine des changements climatiques, de la protection de la biodiversité et de la désertification.</p>	<p>(i) Les actions visant la sauvegarde et le redéploiement des activités culturelles en milieu rural ; (ii) les actions visant la protection sociale des artistes, qui figurent actuellement parmi les groupes de population les plus vulnérables ; (iii) les actions visant le développement d'infrastructures culturelles et de produits culturels de proximité, accessibles aux plus pauvres et vulnérables, y compris les personnes handicapées; (iv) les actions visant le développement culturel dans toutes les collectivités locales ; et (v) les actions visant le développement de l'emploi culturel, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.</p>	<p>Pour Mémoire (PM)</p>

DOMAINE 6 : ARTISANAT

Contexte

190. Pour assurer une démarche plus globale dans le sous-secteur artisanat, le gouvernement a lancé l'étude de faisabilité du Programme de Promotion et de Valorisation de l'Artisanat au Mali et a adopté en 2010 un Document de Politique Nationale de Développement du Secteur de l'Artisanat (PDSA).

Défis

191. Les défis du secteur de l'artisanat s'articulent autour des points suivants : (i) la mise en place de systèmes de financement adaptés pour la création et le développement des entreprises artisanales ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des artisans par un meilleur accès à une gamme élargie de services pour le développement des entreprises ; (iii) le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières des artisans et des entreprises artisanales ; (iv) la diversification et l'amélioration de la qualité des produits artisanaux ; (v) le renforcement de l'environnement institutionnel, réglementaire et fiscal ; (vi) le renforcement de la formation professionnelle ; (vii) la facilitation de l'accès des artisans au crédit et aux services des institutions financières non bancaires ; (viii) l'amélioration de l'accès des entreprises artisanales aux marchés (produits et services) ; (ix) la réalisation d'un plus grand nombre de projets et programmes pour le secteur ; (x) le renforcement de l'information et de la communication sur le secteur ; (xi) la valorisation du rôle des femmes et des jeunes dans le secteur ; (xii) la contribution du secteur à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles ; (xiii) la contribution du secteur à la préservation du patrimoine culturel ; (xiv) la contribution du secteur à la lutte contre le VIH/SIDA et les IST.

Vision sectorielle à long terme : Accroître la contribution du secteur au PIB

Stratégie : Développer l'artisanat

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'artisanat

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE
(i) La promotion de la productivité et de la compétitivité des entreprises artisanales et la promotion d'un système de financement adapté contribueront à l'atteinte des résultats attendus de la mise en œuvre effective de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes ; (ii) Améliorer l'environnement institutionnel, juridique et organisationnel.	(i) Réaliser l'Evaluation Environnementale Stratégique de la politique du secteur ; (ii) Réaliser l'Etude d'Impact Environnemental et Social des projets y afférents ; (iii) Développer les capacités pour l'efficience des ressources ; (iv) Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des déchets artisanaux ; (v) Promouvoir les préceptes de consommation et de production durables ; (vi) Promouvoir la viabilité des écosystèmes, notamment les ressources en eau.	(i) Renforcer les actions en faveur des artisans du secteur informel, y compris les entrepreneurs handicapés ; (ii) Renforcer l'accès au microcrédit des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées.	(i) Sensibiliser les populations et les artisans sur les dangers des déchets artisanaux ; (ii) Promouvoir des infrastructures et des méthodes de gestion des déchets artisanaux auprès des artisans (eaux usées, etc.).

DOMAINE 7 : TOURISME

Contexte

192. Le Programme de Promotion du Secteur du Tourisme découle des missions de l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO) conformément à la loi N° 95 -059/AN-RM du 02 Août 1995 portant création de cet Etablissement Public à caractère Administratif (EPA). Le suivi des indicateurs montre une augmentation des infrastructures d'accueil (hôtels et chambres), du nombre d'entrées des visiteurs, des investissements et de la création d'emplois (directs et indirects). L'apport des femmes à ce secteur reste limité. Comme mentionné dans la PNG, il importe de mettre en place des transformations semi industrielles et surtout de valoriser la teinture du Bazin. Le Gouvernement a adopté en juin 2010 la stratégie de développement du tourisme pour une meilleure exploitation de ses potentialités.

Défis

193. Les défis du secteur du tourisme consistent à : (i) Augmenter la contribution du tourisme dans le PIB qui doit se concrétiser par : la création d'emplois touristiques à proportion annuelle de 5%, l'accroissement moyen des recettes touristiques de 5% par an, et par une meilleure organisation du secteur afin de favoriser la compétitivité des entreprises touristiques ; (ii) Faire du tourisme un facteur contribuant à la réduction de la pauvreté, ce qui nécessite : l'implication des communautés à la gestion des sites touristiques, le développement local sur les potentialités touristiques du terroir, et l'intégration du tourisme dans les programmes de Développement Durable du Mali ; (iii) Promouvoir l'écotourisme au regard de la richesse du patrimoine naturel et culturel du Mali.

Vision sectorielle à long terme : Augmenter la contribution du tourisme dans le PIB

Stratégie : Promouvoir un tourisme diversifié

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du tourisme

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Renforcement de la prévention contre le tourisme sexuel et les actes de comportement sexuel déviants envers les enfants, et de la lutte contre la traite humaine	(i) La promotion de l'écotourisme ; (ii) la réalisation d'études économiques de certains sites pour déterminer les gains attendus; (iii) l'adoption par les sociétés hôtelières de modes d'interventions compatibles avec les principes du développement durable ; (v) la préservation de l'environnement comme critère de délivrance des licences aux sites touristiques.	(i) Identification et valorisation des potentialités touristiques dans les zones défavorisées ou pauvres; (ii) Développement de l'emploi touristique en s'appuyant sur des mécanismes qui favoriseront l'inclusion des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées.	Gestion des effets néfastes du tourisme « sauvage » : comportement sexuel déviant, trafic d'objets d'art (souvent gage de menace sur la quiétude et la cohésion sociale)

DOMAINE 8 : COMMERCE

Contexte

194. Le contexte est marqué par la restructuration de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC), la création de l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX), la prédominance du commerce informel dans les activités.
195. Au niveau du secteur tertiaire, le commerce contribue pour 1% au PIB en 2009 et engage plus de la moitié des actifs dans les pays en voie de développement, comme le Mali.
196. Des études ont montré que le commerce constitue 60 % de l'emploi indépendant non agricole des femmes en Afrique subsaharienne, et ces dernières y représentent la majorité des commerçants du secteur informel, soit entre 70 et 80% en Afrique australe et de l'Ouest.

Défis

197. Les défis du secteur commerce consistent à : (i) améliorer les capacités nationales pour promouvoir l'intégration régionale et le commerce international ; (ii) faire du Mali, un pays exportateur net ; (iii) réduire les handicaps existants en poursuivant et en consolidant la politique de libéralisation commerciale et à promouvoir les exportations ; (iv) assurer l'approvisionnement régulier du pays en produits de première nécessité et à des prix compatibles avec le pouvoir d'achat des populations ; (v) renforcer les capacités des commerçants détaillants.

Vision sectorielle à long terme : Accroître le rôle du commerce dans le développement économique et social.

Stratégies :

- améliorer l'intégration aux marchés régional et international ;
- faciliter une meilleure intégration du pays au marché régional et international (offre de produits maliens de qualité sur le marché international, diversification des marchés, respect des normes et des règles sanitaires et phytosanitaires, renforcement des capacités des acteurs) ;
- promouvoir, à travers une approche filière, les produits dont l'accroissement des exportations a un impact direct sur le revenu du producteur.
- poursuivre la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants ;
- poursuivre la mise en œuvre du Projet Cadre intégré renforcé du commerce.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du commerce

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Les défis majeurs rencontrés par les femmes sont en lien avec la méconnaissance des textes réglementaires, la non formalisation des activités et le faible accès au financement bancaire. Les actions importantes à mener concernent : (i) le développement de plans d'affaires, (ii) le renforcement des capacités techniques et de gestion ; (iii) la formalisation des activités ; (iv) l'amélioration de l'accès au crédit par la mise en place d'un fonds de	(i) La mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; (ii) la mise en application de la réglementation phytosanitaire instituée par la loi qui fixe les règles phytosanitaires relatives à la production, à l'importation et à l'exportation des végétaux et produits végétaux ; (iii) le développement des capacités nationales pour favoriser l'application de la loi interdisant le commerce et l'utilisation des sachets plastiques ; (iv) l'appui aux associations de consommateurs à travers le développement de leurs capacités et leur représentation dans les structures gouvernementales chargées du suivi et du contrôle ; (v) la prise en compte des liens pauvreté-environnement dans l'attribution des marchés publics et le recours à de nouveaux instruments	Tous les programmes et projets qui sont dans le secteur contribuent à la lutte contre la pauvreté. Il est nécessaire d'assurer une bonne articulation entre la politique de développement du commerce avec les politiques de développement social et d'emploi afin que les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, puissent bénéficier des emplois générés par le secteur (sensibilisation des investisseurs, préparation à l'entrepreneuriat et à l'emploi	(i) Renforcement de la SR et de la lutte contre les IST/VIH/SIDA le long des axes routiers (population des localités traversées par les axes routiers, professionnels des transports, commerçants) ; (ii) Renforcement de la Santé de la Reproduction et de la lutte contre les IST/VIH/SIDA auprès des vendeurs et vendeuses ambulants ; (iii) Lutte contre le travail des enfants ; (iv) Lutte contre le commerce de produits

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
garantie ; (v) la facilitation pour l'écoulement des produits ; (vi) Le renforcement des capacités des femmes opératrices économiques.	économiques comme la réforme fiscale environnementale par exemple ; (vi) la promotion de l'alimentation biologique, du commerce de produits et services durables pour réduire l'empreinte carbone.	salarié, formations, renforcement des capacités, etc.).	prohibés pouvant nuire à la santé des populations.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : FACILITER L'ACCES AU CREDIT ET ACCROITRE L'INVESTISSEMENT

DOMAINE 9 : PROMOTION DE LA MICROFINANCE

Contexte

198. Le gouvernement du Mali accorde une grande importance à la promotion de la microfinance comme instrument de lutte contre la pauvreté. Ainsi, le Ministère en charge de la promotion de l'investissement et des petites et moyennes entreprises à travers le Centre de Promotion et d'Appui aux SFD (CPA/SFD) a recherché les moyens pour rendre plus efficaces les IMF en développant leur capacité à jouer un rôle important par une couverture géographique plus équilibrée d'une part, et par la mise en place de services financiers de proximité permettant un meilleur accès des populations démunies, d'autre part. Beaucoup d'actions de concertation ont été menées auprès des acteurs de la microfinance (réseaux, faitières, donateurs, etc.) qui ont abouti à l'adoption du plan d'actions pour la microfinance au Mali 2005-2008 et plus tard, à sa révision (plan d'actions 2008-2012).

199. Elaborés et mis en œuvre, suite à une consultation intense, ces plans d'actions ont reçu l'assentiment de l'ensemble des acteurs et constituent des documents de référence, favorisant la cohérence et l'efficacité des interventions. Le respect de la réglementation, dans le secteur, est assuré par la Cellule de Contrôle et de Surveillance des SFD (CCS/SFD), relevant du Ministère chargé des Finances.

Défis

200. Les défis et enjeux dans le secteur de la microfinance sont : (i) l'extension géographique et le développement de produits mieux adaptés aux besoins des personnes et en particulier des personnes à faible revenu ; (ii) le développement et l'accompagnement du processus de regroupement (création d'union, fusion, absorption, etc.) ; (iii) la mobilisation des lignes de crédits en faveur des PME ; (iv) la mise en place du fonds de garantie et de caution ; et (v) la mise en place d'une ligne de crédits à court et moyen termes et d'un fonds de garantie en faveur des femmes et des jeunes.

Vision sectorielle à long terme : Assurer l'extension géographique et le développement de produits mieux adaptés aux besoins des personnes et en particulier des personnes à faible revenu.

Stratégie : Développer un environnement favorable pour le secteur de la Microfinance, à travers des appuis aux structures d'encadrement du secteur, notamment le CPA/SFD, la CCS/SFD, le GCNM, les cabinets d'audit, les bureaux d'études.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la microfinance

Genre	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
La stratégie nationale de développement de la microfinance propose une action spécifique sur le renforcement de l'accès des femmes aux services financiers sur l'ensemble du territoire grâce à une offre adaptée aux milieux urbain et rural, aux AGR, aux PME et la mise en place d'un fonds spécial d'autonomisation économique des femmes.	Orienter davantage la micro-finance vers : (i) la diversification des activités des producteurs pour réduire la pression sur les ressources naturelles; (ii) la promotion des activités favorables à l'agro-industrie, aux pratiques de reboisement économique et la valorisation des déchets; (iii) l'encouragement du financement de microprojets favorisant l'efficacité énergétique.	(i) Cibler particulièrement les petits producteurs et les couches vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées); (ii) Appuyer les IMF en vue de lever les obstacles liés à l'accès des couches vulnérables (personnes handicapées, personnes vivant avec le VIH ou une maladie chronique etc.) au microcrédit.	PM

DOMAINE 10 : TRANSPORTS

Contexte

201. Pour le développement des infrastructures de transport, le Gouvernement du Mali a mis en chantier, avec l'appui de ses partenaires, le Programme d'Amélioration des Corridors de Transport (PACT) après le premier **Projet Sectoriel des Transports (PST 1)**. L'accent a été mis sur l'entretien courant des routes pour faciliter l'écoulement des produits des zones de production vers les zones de consommation.

202. Les actions réalisées l'ont été dans un contexte marqué par la mise en œuvre du deuxième Projet Sectoriel des Transports (PST 2), des Programmes Routiers de l'UEMOA, du Millénum Challenge Corporation (MCC) et la poursuite de la préparation du Programme Routier du 10^{ème} FED. Ainsi, nous pouvons noter entre autres réalisations :

- *Dans le domaine du transport routier* : La longueur du réseau entretenu a augmenté de 14% par rapport à 2005. L'état du réseau s'est aussi amélioré. En effet, 74% des routes bitumées et 60% des routes en terre moderne sont jugés en bon état.
- *Dans le domaine des infrastructures aéroportuaires* : La desserte aérienne du pays est assurée par 13 aéroports principaux, 12 aéroports secondaires, 5 aéroports privés et les travaux de modernisation et de sécurisation des aéroports de l'intérieur se sont poursuivis.
- *Dans le domaine du transport ferroviaire* : La longueur du réseau ferroviaire n'a connu aucun changement. Aucun entretien significatif n'a été fait, malgré l'existence d'un plan de réhabilitation et d'entretien. Toutefois, le parc total de locomotives a été porté à 20 contre 14 prévues par la concession. La concession du chemin de fer Bamako-Dakar enregistre aussi des difficultés matérielles et financières ; un plan de redressement élaboré par l'ensemble des parties prenantes est en cours de mise en œuvre.
- Enfin, *dans le domaine du transport naval* : D'importants travaux ont été effectués sur le chenal navigable du Niger et le premier port sec sénégalais est devenu opérationnel.

203. Les investissements en infrastructures économiques au cours de ces dernières années ont porté principalement sur la dotation du pays en infrastructures de transports adéquates. La période a été marquée par la poursuite de l'achèvement des chantiers qui étaient en cours et le démarrage de nouveaux projets d'infrastructures routières pour assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays.

204. Le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) a entamé le processus d'élaboration d'un document unique de politique de transports et d'infrastructures de transports, assorti d'une stratégie sectorielle et d'un programme pluriannuel d'actions et d'investissements pour la période 2012-2016. La stratégie sectorielle et les actions prioritaires en matière de transports, définies respectivement dans le CSCRP et son PAP 2012-2017, sont issues de ces nouvelles orientations en matière de politique de transports.

Défis

205. Les défis auxquels sont confrontés le secteur des transports sont entre autres : (i) La création d'un mécanisme de financement pour la promotion de Moyens Intermédiaires de Transport (MIT) chez les « communautés pauvres » dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transport Rural ; (ii) l'amélioration de la mobilité urbaine et de la sécurité routière ; (iii) la lutte contre les surcharges ; (iv) le développement des transports fluviaux et ferroviaires ; (v) la modernisation des infrastructures aéroportuaires par l'extension de l'aéroport de Bamako-Sénou et la réhabilitation des aéroports de l'intérieur ; (vi) l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers ; (vii) la mise en œuvre du plan d'actions de la politique nationale de l'aviation civile ; (viii) le renforcement du rôle et des fonctions de prestataires de services publics et spécialisés de la Direction Nationale de la Météorologie ; (ix) la poursuite des grands chantiers tels que l'autoroute Bamako- Ségou ; (x) la finalisation du programme d'entretien

routier ; (xi) la poursuite de la réflexion pour le financement de l'entretien périodique et l'orientation en priorité des travaux d'urgence vers la Cellule des Travaux Routiers d'Urgence (CETRU) ; (xii) le renforcement des contrôles sur les routes; (xiii) la révision du Code de la route; (xiv) le renforcement des capacités des usagers et des agents chargés de la protection civile ; (xv) l'amélioration de la prise en charge des victimes; et (xvi) le renforcement des capacités de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière en ressources humaines compétentes.

Vision sectorielle à long terme : La Vision du secteur des transports peut être exprimée ainsi qu'il suit : « un pays désenclavé grâce à des infrastructures appropriées, des services de transport efficaces, fiables et sûrs qui approvisionnent le pays à moindre coût, afin de répondre aux besoins des populations de façon pérenne, d'un point de vue social, économique et environnemental et, en conséquence, impulser le développement et la lutte contre la pauvreté ».

Stratégie : Etendre et améliorer la qualité du réseau de transports.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine des transports

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) L'amélioration des transports ruraux pour permettre de relier les zones de production aux zones de consommation et d'assurer l'accès aux services sociaux de base représente une opportunité réelle pour réduire les contraintes que les femmes rencontrent au niveau des zones rurales ; (ii) Le Genre sera pris en compte dans l'effectif du personnel.	(i) réglementer l'âge des véhicules à mettre en circulation et assurer un meilleur contrôle de leur état de fonctionnement ; (ii) développer le transport de masse pour accroître l'efficacité du transport, notamment en milieu urbain; (iii) renforcer le suivi environnemental de la mise en place et de l'exploitation des infrastructures de transport ; (iv) doter le secteur des transports d'un Point Focal environnement ; (v) conduire des études d'impact environnemental pour tous les projets de construction là où cela s'avère indispensable ; (vi) promouvoir l'utilisation des instruments économiques pour éclairer les processus de décision.	(i) La problématique du ciblage des pauvres est incluse dans les indicateurs des OMD concernant les pistes rurales : taux d'accessibilité des villages/communes aux services sociaux de base dans un rayon de moins de 5 km. (ii) L'accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires, devra être facilitée (trottoirs et bateaux, feux tricolores, passages piétons, etc.).	(i) Répartition géographique équitable dans la création des infrastructures de transport en privilégiant les zones à forte densité de population; (ii) Favoriser les infrastructures routières dans les zones où l'accès des populations aux services sociaux essentiels (écoles, centres de santé, etc.) est encore faible.

DOMAINE 11 : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Contexte

206. Moteur de développement, le secteur des TIC au Mali dans ces dernières années, se caractérise par son dynamisme et l'innovation du fait de la concurrence sur ce segment du marché. La Politique de la Communication entamée par le Gouvernement a abouti à la privatisation du sous-secteur des télécommunications, permettant le désenclavement intérieur et extérieur du pays par les réseaux de communications (téléphone, poste, audiovisuel et média) pour l'accélération de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté. Elle favorise l'atteinte des OMD au niveau national, le développement des zones rurales par la croissance des revenus des populations rurales ainsi que leur accessibilité aux informations locales, nationales et internationales.
207. Dans le domaine de l'audiovisuel : le pourcentage de la population couverte par la radio nationale se situe en 2010 à environ 98%, celle par la télévision est restée stable entre 2009 à 2010 à 85%. Deux millions sept cent mille (2 700 000) récepteurs radio sont possédés par la population en 2008. Il faut attribuer ce phénomène à l'impact positif des radios de proximité qui utilisent les langues nationales comme moyen de communication et servent aux populations des programmes axés sur leurs préoccupations quotidiennes. En 2009, le nombre de communes couvertes par les radios de proximité est de 398, soit près de 57% des communes.
208. Le domaine de la téléphonie affiche une croissance accélérée tirée par le marché du mobile. Cette croissance a été fortement impactée avec l'arrivée du partenaire stratégique (MAROC TELECOM), suite à la privatisation de l'opérateur historique (SOTELMA). En matière de couverture, les réseaux mobiles se sont étendus significativement sur l'ensemble du territoire, en dehors des capitales régionales.
209. Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication: les réalisations ont été marquées par : (i) la connexion de neuf (09) communes à l'Internet et la poursuite des travaux de connexion des écoles dans le cadre du projet Internet à l'école, (ii) la poursuite de la formation des cadres et agents de l'Etat, (iii) la connexion des écoles aux TIC. Cependant, des efforts restent à faire en vue de faciliter l'accès universel des populations maliennes à l'internet.
210. Dans le domaine de la Poste : la densité postale est stable entre 2009 et 2010 avec 1 point de contact pour 142105 habitants. Le nombre de boîtes postales concédées s'est accru entre 2009 et 2010 avec l'abonnement de 360 nouveaux clients. L'ensemble des indicateurs postaux ont fait assez de progrès, ce qui démontre le redémarrage des activités postales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Défis

211. Les grands défis à relever par le Secteur Communication, Postes et Nouvelles Technologies consistent essentiellement à : (i) Mettre en œuvre les actions retenues dans la stratégie d'accès universel ; (ii) Rechercher le financement nécessaire à la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires ; (iii) Augmenter la couverture des réseaux pour la fourniture de service Internet et accroître l'offre de services haut débit (ou large bande) ; (iv) Prendre les mesures favorisant la baisse du coût d'accès pour le service Internet ; (v) Etablir un environnement des affaires compétitif durable et attractif pour les investisseurs et opérateurs privés ; et (vi) Poursuivre la réforme du secteur afin de réussir la transition d'un régime de duopole à un marché plus concurrentiel.

Vision sectorielle à long terme : Accélérer le processus de développement par une utilisation accrue des TIC.

Stratégie : Assurer l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication de qualité.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine des TIC

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
<p>Les principales actions sont (i) Adoption d'un programme de promotion de modèles égalitaires de partage des responsabilités et des tâches dans la sphère domestique ; (ii) Meilleure connaissance de la PNG-Mali à tous les niveaux de décisions politiques et de concertations sociales (aux niveaux central, régional et communautaire), dans une démarche de dialogue et de consensus ; (iii) Prise en compte des principes et des valeurs de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la réglementation (code de déontologie, code régissant la publicité) ; (iv) Promotion de la communication en faveur de la prévention contre les violences faites aux femmes et aux filles.</p>	<p>(i) Organiser des séances de formation à l'attention des animateurs / producteurs des radios de proximité en journalisme environnemental pour la prise en compte des liens pauvreté – environnement dans les politiques et stratégies nationales; (ii) Organiser des rencontres d'information et d'échanges avec les décideurs politiques sur les questions environnementales et celles de lutte contre la pauvreté ;(iii) Assurer l'appropriation des outils de verdissement des politiques sectorielles tels que l'EES, l'EIES, les audits, les instruments économiques de l'environnement, etc.</p>	<p>(i) Assurer une meilleure régulation des services de la téléphonie mobile et de l'Internet, en vue de favoriser la baisse des coûts d'accès et des coûts unitaires de consommation; (ii) Promouvoir la couverture de toutes les localités du pays par les services TIC, à travers la mobilisation des fonds du service universel ; (iii) Promouvoir l'accès des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées aux TIC (sensibilisation, initiation, accès aux outils, alphabétisation, etc.) ; (iv) Promouvoir l'adaptation des outils TIC aux besoins des personnes handicapées.</p>	<p>(i) Utilisation des TIC (téléphonie mobile) dans le domaine de la santé, en particulier de la santé maternelle (référence-évacuation) (ii) Promotion d'une véritable politique de communication pour le développement.</p>

DOMAINE 12 : ENERGIE

Contexte

212. Le secteur de l'énergie au Mali couvre des enjeux importants en termes de développement économique. En effet, la demande énergétique augmente plus rapidement que l'évolution du PIB (d'environ 5 % par an contre 14 % pour la demande d'énergie primaire hors biomasse et plus de 10 % pour l'électricité), ce qui posera un problème de compétitivité économique, d'une part, et de sécurité d'approvisionnement énergétique, d'autre part.

Défis

213. Les grands défis à relever par le secteur de l'énergie consistent essentiellement en :

- **Défis institutionnels**: Etablir un environnement des affaires compétitif durable et attractif pour les investisseurs et opérateurs privés ; Poursuivre la réforme du secteur ; Instaurer une gestion saine de EDM SA ; Appliquer la vérité des prix dans le secteur.
- **Défis techniques** : Assurer la couverture des besoins en énergie électrique des populations et des activités socioéconomiques ; Assurer l'accès aux services énergétiques de base (ASE) en milieu rural ; Impliquer EDM SA dans la production en Energies Nouvelles et Renouvelables (ENR) ; Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie ; Rechercher des alternatives au bois de chauffage afin de sauvegarder les espèces végétales et d'arrêter la coupe abusive du bois ; Pérenniser l'éclairage public (EP) dans les villes tout en recherchant les solutions techniques pour réduire la consommation des lampes EP ; Développer les ENR pour réduire la part du thermique dans la production.
- **Défis financiers** : Créer un mécanisme de financement pour la promotion d'ENR chez les « communautés pauvres » (microcrédit) ; Rechercher des financements à taux concessionnels pour l'extension du réseau de transport et de distribution et le développement des interconnexions avec les pays voisins ; Rechercher le financement nécessaire à la réalisation des projets et programmes prioritaires.
- **Autre défis** : créer des activités génératrices de revenu dans le milieu rural pour donner les moyens aux populations d'avoir les ressources pour l'accès au service de l'énergie et le paiement des services rendus.

Vision sectorielle à long terme : Faire des énergies renouvelables la principale source énergétique du pays.

Stratégie : Développer les Energies Nouvelles et Renouvelables pour réduire la part du thermique dans la production et développer l'accès à l'énergie pour tous les usages

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'énergie

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) L'installation des plateformes multifonctionnelles et des projets à candidatures spontanées d'électrification rurale permet d'améliorer les conditions de vie des femmes à travers les moulins et décortiqueuses, par l'allègement des tâches quotidiennes ; (ii) la production de biocarburant au niveau local occasionne des activités génératrices de revenus pour les femmes, notamment la fabrication du savon	(i) L'utilisation de l'énergie reposera sur les principes de l'efficience des ressources en vue d'une meilleure protection de la biodiversité; (ii) identifier les liens pauvreté-environnement dans le secteur et favoriser l'accès des plus pauvres aux technologies efficaces ; (iii) renforcer la campagne de butanisation et celle des foyers améliorés (sensibilisation et subvention) ; (iv) promouvoir l'utilisation de la biomasse et des Energies Nouvelles et Renouvelables	(i) L'amélioration de l'accès à des services énergétiques de qualité et fiables est indispensable à la réduction significative de la pauvreté; (ii) la mise en place de mécanismes de solidarité afin de favoriser l'accès aux services énergétiques pour les ménages pauvres ou vulnérables.	(i) Protection des personnes et des biens dans les zones de production; (ii) Plan de gestion des risques de catastrophes et d'accidents en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite (personnes handicapées et personnes âgées); (iii) Promotion des énergies renouvelables; (iv) Lutte contre la coupe abusive de bois (sécheresse entraînant famine et exode des populations); (v) Implication des populations dans la gestion durable des ressources forestières et des ressources en eau.

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : SOUTENIR LA CREATION D'EMPLOIS ET PROMOUVOIR LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

DOMAINE 13: EMPLOI

Contexte

214. Le contexte a profondément évolué créant de nouvelles conditions et entités justifiant l'étude bilan de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) datant de 1998 et la formulation d'une nouvelle politique de l'emploi. La promotion de l'emploi des jeunes est élevée au rang de priorité nationale de l'Etat du Mali. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreux programmes visant à faciliter la création de plus d'emplois décents et productifs pour les jeunes, notamment par le Programme Emploi Jeunes (PEJ) exécuté par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ).
215. Selon le rapport de l'étude bilan¹², de nombreuses initiatives ont été prises pour assurer la mise en œuvre de la PNE. Elles ont permis de mettre en place progressivement un dispositif d'actions important et quasi-complet et de procéder à de nombreuses réformes réglementaires, institutionnelles et financières touchant le travail et l'emploi. Parmi les plus récentes, on peut citer : (i) la formulation de la deuxième phase du Programme Emploi Jeune (PEJ II) ; (ii) la mise en œuvre des plans d'actions de l'Union Africaine pour l'emploi décent ; (iii) l'élaboration et la validation du PRODEFPE ; (iv) la mise en œuvre de projets et programmes d'envergure, notamment le PAPESPRIM, etc.
216. Les insuffisances dans la mise en œuvre de la PNE sont les suivantes :
- l'internalisation de la transversalité du traitement des questions d'emploi ;
 - la nécessaire cohérence globale de l'emploi dans les politiques sectorielles ;
 - la concertation et la coordination pour une plus grande convergence et complémentarité.
217. En termes de mise en œuvre, les services du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont enregistré la création de 23 828 nouveaux emplois en 2010, toutes catégories et durées confondues. Cependant, la situation de l'emploi reste préoccupante. Comparée à la dynamique démographique, la croissance n'a pas été suffisamment riche en emplois. Cela pose d'importantes interrogations sur l'efficacité de l'économie et sa capacité à générer des emplois durables et décents.
218. La forte croissance démographique accélère l'afflux de jeunes sur le marché du travail tandis que l'urbanisation croissante, alimentée par l'exode rural et le retour d'émigrés, crée des besoins désormais incontournables. Le sous-emploi rural généralisé, le chômage urbain croissant (25% à Bamako en 2010, selon les données de l'EPAM) et les activités informelles précaires, composent le paysage de l'emploi au Mali.
219. Sur la base des constats et enseignements tirés, les bases ont été jetées pour la formulation d'une nouvelle politique nationale de l'emploi en vue d'une adaptation au nouvel environnement. Certaines orientations fondamentales demeurent tout de même d'actualité, à savoir « Emploi et décentralisation », « Emploi et HIMO », « Développement des entreprises, emploi, formation professionnelle et technique », « Emploi et secteur informel ». Le volet « Emploi rural » (agricole et non agricole) devrait spécifiquement occuper une place de choix.
220. La future politique de l'emploi, en cours de formulation, viserait comme objectif, l'accroissement des opportunités d'emploi décent grâce à une croissance économique inclusive. La mise en œuvre de cette nouvelle PNE devrait être soutenue par un cadre institutionnel rénové et opérationnel.

¹² BIT : « Rapport provisoire d'évaluation de la Politique Nationale de l'Emploi », Septembre 2011

Encadré 5 : Croissance et emploi au Mali à partir des résultats de l'EPAM 2010

Le Mali connaît **une forte croissance démographique qui se traduit par une augmentation rapide de la population active**. La majeure partie des actifs travaille dans le secteur primaire et le secteur tertiaire, 63 % et 25 % respectivement. Le secteur formel, privé et public, n'emploie que 6 % des actifs occupés. Les femmes sont sous-représentées dans le secteur formel comme dans les catégories socioprofessionnelles qui demandent un certain niveau de formation et de qualification. La proportion d'emplois « atypiques », partiels et temporaires, a augmenté de manière significative au cours des dernières années. Un autre changement notable concerne la rapide augmentation de la pluriactivité. Cette dernière est particulièrement fréquente dans le secteur primaire.

L'accès à un emploi décent, c'est-à-dire un emploi assurant un minimum vital, le respect des droits fondamentaux, la protection sociale et le dialogue social, est une priorité du BIT et de la communauté internationale. L'utilisation de la dernière enquête emploi suggère que la proportion d'actifs bénéficiant d'emplois de bonne ou très bonne qualité est très faible, moins de 5 % des actifs occupés. Ces emplois sont concentrés en milieu urbain, surtout à Bamako et dans le secteur formel, surtout le secteur public. Les actifs ayant atteint le niveau d'éducation secondaire technique et professionnelle et supérieur sont ceux qui ont le plus de chances de bénéficier d'un emploi de bonne ou très bonne qualité. Il y a une dimension genre avec les hommes ayant plus de chances d'avoir accès à un emploi décent que les femmes.

Une proportion non négligeable des actifs est au chômage, plus de 8 % selon la dernière enquête emploi. Le chômage est beaucoup plus élevé en milieu urbain, surtout à Bamako, qu'en milieu rural. En milieu rural, le sous-emploi plus que le sans emploi est le problème dominant. Le chômage est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes, environ deux fois plus élevé en milieu urbain. Le chômage au Mali est plus structurel que frictionnel. Il reflète essentiellement les difficultés rencontrées dans la transition école-emploi. Une illustration est que plus de 4 jeunes chômeurs sur 5 sont à la recherche d'un premier emploi. Plus de 9 chômeurs sur 10 sont des chômeurs de longue durée, ayant été au chômage depuis plus d'un an. Les risques de chômage sont plus élevés pour les jeunes éduqués, surtout à Bamako.

La rémunération du travail dépend de la branche d'activités, du secteur institutionnel, du capital accumulé dans le système de formation initiale, etc. La dernière enquête emploi indique que pas moins de 37 % des femmes et 21 % des hommes sont rémunérés en dessous du salaire minimum réglementaire. La proportion est plus élevée dans les entreprises informelles et plus faible dans le secteur formel, privé comme public. Plus le niveau d'éducation est élevé, moins grand est le risque d'appartenir à la catégorie des bas revenus (en dessous du salaire minimum). Plus le niveau est élevé, plus grand est aussi la chance d'avoir un salaire fixe. La rapide croissance économique s'est traduite par une diminution de la proportion de bas revenus. C'est particulièrement évident pour les actifs occupés dans l'agriculture et pour les femmes.

Une réduction durable de la pauvreté passe par une augmentation de la proportion d'actifs mieux rémunérés et bénéficiant de conditions de travail meilleures. Pour atteindre cet objectif, il est bon d'agir à la fois sur la demande et sur l'offre de travail. Cet objectif peut être décliné en quatre politiques.

Premièrement, une politique plus macro de diversification économique qui demande des mesures structurelles d'amélioration de la compétitivité mais aussi des mesures visant à accélérer et approfondir le processus d'intégration régionale au service de l'emploi en Afrique de l'Ouest. **Deuxièmement**, une politique d'amélioration de la qualité de l'offre de travail. Celle-ci devra passer par une mobilisation du système éducatif et se traduire par un accroissement sensible de la proportion d'élèves avec de bons acquis de connaissances. Cette politique devra aussi se traduire par une amélioration de l'enseignement secondaire, entre autres technique et professionnel, et supérieur, et l'acquisition de compétences et qualifications demandées sur le marché du travail.

Troisièmement, une amélioration du cadre institutionnel régissant le marché du travail et une amélioration du fonctionnement de ce marché. Une modernisation à la marge de la législation du travail est une étape nécessaire, celle en vigueur datant de 1992. Bien que nécessaire pour obtenir le plus des autres politiques pour l'emploi, cette révision du cadre institutionnel ne devrait avoir des effets positifs significatifs que dans le moyen et plus long termes. **Enfin**, la nouvelle stratégie pour l'emploi se doit de privilégier des mesures ciblées de la politique de l'emploi les plus à même de donner une seconde chance aux jeunes (et moins jeunes) ayant quitté le système éducatif initial avec des qualifications et compétences insuffisantes pour pouvoir s'insérer sur le marché du travail régulier et y gagner des revenus suffisants. L'approche HIMO peut être étendue pour mieux cibler les régions et les populations pauvres.

Source : Y. Bourdet, K. Dabito et A.S. Dembélé : « Croissance, emploi et politiques pour l'emploi au Mali », Nov. 2011. BIT

Défis

221. Promouvoir l'emploi des jeunes dans tous les secteurs.

Vision sectorielle à long terme : Faire du secteur privé la principale source de création d'emplois.

Stratégie : Créer de nombreux emplois décents et productifs, notamment à travers l'industrialisation et les travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO).

Encadré 6 : Travaux HIMO comme moyen de réduction de la pauvreté

Les activités HIMO sont des travaux d'utilité collective entrepris pendant un temps limité, en échange d'une rémunération qui est généralement inférieure à celle prévalant sur le marché du travail, formel et informel. Un trait caractéristique de ces activités est qu'elles concernent de manière systématique des méthodes de production qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre et peu de capital physique. En milieu rural, le choix du calendrier des travaux est fait de manière à ne pas concurrencer les activités agricoles.

Une évaluation récente permet de tirer quatre conclusions principales des activités HIMO entreprises par l'APEJ.

La première concerne le nombre très limité de participants, bien en deçà des objectifs fixés initialement par le programme. En effet, les 19 activités HIMO terminées ont généré 131 189 journées de travail, soit seulement 437 emplois annuels (en comptant 300 jours de travail par an).

La deuxième conclusion concerne la forte concentration géographique des activités avec deux régions, Ségou et le district de Bamako, cumulant 16 des 19 activités terminées. Ces deux régions abritent « seulement » 26 % des pauvres, ce qui indique que la répartition des activités HIMO entre les régions ne reflète pas la répartition des pauvres entre les régions. Une diversification géographique est toutefois en cours avec de nouvelles activités prévues (certaines ont déjà commencé) dans les régions de Gao, Kayes, Kidal, Koulikoro, Mopti et Tombouctou.

La troisième conclusion concerne le ciblage des activités sur les pauvres. Le niveau relativement bas des rémunérations pour les participants à la majorité des activités HIMO conduit à une auto-sélection des pauvres. En effet, pour 9 des 19 activités terminées, le niveau de rémunération journalier est inférieur (ou presque égal) au « revenu minimum journalier » (obtenu en divisant le revenu mensuel minimum légal de 29 883 FCFA par 20 jours ouvrables).

La quatrième conclusion concerne la nature des activités créées, plus ou moins favorables aux pauvres. La majorité des activités concerne la construction de *pistes rurales* qui sont potentiellement favorables aux populations pauvres leur permettant d'avoir accès au marché et d'augmenter leurs revenus. La construction de pistes rurales permet aussi un accès plus facile à l'école et une accumulation de capital humain plus à même d'être rentabilisée sur le marché du travail dans le futur. Il y a une dimension genre dans cet argument, l'éloignement de l'école étant plus un obstacle à la scolarisation des filles qu'à celle des garçons.

Il y a de nombreuses raisons pour justifier l'utilisation d'activités HIMO sur une plus grande échelle : un sous-emploi rural important hors saison agricole, des acquis de connaissance insuffisants et un manque d'expérience professionnelle pour les sortants du système éducatif, des qualifications pas toujours adaptées aux besoins du marché du travail, un chômage des jeunes persistant et un déficit d'infrastructures à même de soutenir une croissance économique durable en milieu rural.

Source : Bourdet, Yves (2011) HIMO et lutte contre la pauvreté au Mali, Agence Suédoise de Coopération au Développement International (ASDI).

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'emploi

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ; (ii) Réduire l'écart de salaire entre hommes et femmes	PM	(i) Coupler les investissements de projets économiques créateurs d'emplois formels en ciblant les zones pauvres du pays avec des programmes de sensibilisation/formation des populations vulnérables afin de les préparer à occuper des emplois salariés et durables ; (ii) Identifier et lever les obstacles (discrimination, non adaptation des postes de travail, etc.) qui empêchent les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, notamment celles qui sont diplômées, à accéder à l'emploi.	PM

III.2. AXE STRATEGIQUE 2 : LE RENFORCEMENT DES BASES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ET L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2: AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE SOCIAL DES POPULATIONS

OBJECTIF SPECIFIQUE 6: MAITRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET MIEUX GERER LES PHENOMENES MIGRATOIRES

DOMAINE 14 : POPULATION

Contexte

222. La population du Mali a été multipliée par 4 depuis l'indépendance. Elle a connu un accroissement sans précédent au cours des dix dernières années. Les résultats définitifs du recensement d'avril 2009 donnent ainsi, une population de 14,5 millions d'habitants, soit un taux de croissance démographique de 3,6% en moyenne entre 1998 et 2009, contre 2,2% entre 1987 et 1998. Cet accroissement accéléré de la population du Mali est alimenté en partie par une baisse rapide de la mortalité et le maintien, sur une longue période, d'une forte fécondité. En effet, les statistiques disponibles indiquent une espérance de vie à la naissance estimée à 65 ans en 2010 et un indice synthétique de fécondité de 6,4 enfants en moyenne par femme en 2009 contre 6,6 en 2006. Ces résultats montrent que la première phase de la transition démographique, à savoir la baisse de la mortalité, est assez avancée, tandis que la seconde phase, à savoir la baisse de la fécondité, est à peine entamée. Une telle situation engendre une accélération de la croissance démographique.

223. Cette accélération de l'accroissement de la population a attiré l'attention des autorités maliennes qui en ont fait une préoccupation constante depuis les années 80. C'est ainsi que pour manifester sa volonté politique en faveur de la gestion des problèmes de population, le Mali a adopté en 1991 une Politique de Population qui affichait dix (10) objectifs dont la première priorité est la maîtrise de la croissance démographique.

224. Le Document de Politique de Population et sa mise en œuvre, à travers le Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population 1996-2000 (PIPP1996-2000), ont été évalués en 2001 et actualisés en 2003. La version 2003 de la Politique, qui est toujours en vigueur, a également retenu dix objectifs généraux dont sept ont un contenu démographique. Elle est mise en œuvre à travers le 2^{ème} PPIP 2004-2008 et le 3^{ème} PAIPP 2010-2014, qui est présentement en cours.

Défis

225. La population du Mali a connu un accroissement démographique sans précédent pendant ces dix (10) dernières années. Au rythme actuel d'accroissement (3,6%), elle doublerait en moins de 20 ans. Ainsi, c'est surtout la rapidité de l'accroissement démographique qui posera problème dans l'avenir. C'est donc à juste titre que la Politique Nationale de Population affiche comme première priorité la maîtrise de la croissance démographique.

226. Le défi de la politique consiste donc à identifier les leviers pour modifier les trois composantes de cette croissance démographique à savoir la fécondité, la mortalité et la migration. Pour ce faire, cinq (5) éléments paraissent fondamentaux, comme indiqué dans le PAIPP 2010-2014 adopté par le Gouvernement en novembre 2010. Il s'agit de : **(i)** aborder et accélérer la dernière phase de la transition démographique à savoir la baisse progressive de la fécondité à travers l'amélioration du capital humain et la réduction du taux de dépendance ; **(ii)** poursuivre la baisse de la mortalité, notamment de la mortalité maternelle et celle de la petite enfance en prônant l'espacement des naissances à travers le repositionnement de la Planification Familiale; **(iii)** améliorer les connaissances et la gestion du phénomène migratoire ; **(iv)** améliorer les conditions de mise en œuvre de la Politique de Population, via le renforcement des capacités institutionnelles de planification de gestion, de coordination et de suivi-évaluation ; **(v)** assurer l'adhésion des populations, l'engagement des décideurs et des partenaires au développement aux objectifs de la Politique de Population.

Vision sectorielle à long terme : Assurer une maîtrise de la croissance démographique

Stratégie : Réduire le taux de fécondité pour une croissance démographique maîtrisée

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la population

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	Démographie/ Population
<p>La PNP fait de la question du genre une de ses orientations stratégiques. À cet effet, elle prévoit de lever les défis qui se posent à l'intégration du genre dans les politiques et programmes. Cette préoccupation est traduite en actions à travers l'un des sous-programmes du deuxième programme prioritaire d'investissement en matière de population (PPIP). Toutefois, l'approche genre utilisée par la PNP est plutôt axée sur les préoccupations des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).</p>	<p>(i) Poursuivre les efforts d'investissements en matière de population (planification familiale) et de formation/sensibilisation de la population pour une gestion rationnelle des ressources naturelles ; (ii) Réexaminer la problématique de la question foncière à travers la mise en application des recommandations issues des États Généraux sur le Foncier ; (iii) Réaliser des études d'évaluation intégrée des écosystèmes et des analyses économiques de l'environnement.</p>	<p>(i) l'intensification des actions en faveur des zones rurales et en particulier des zones de forte fécondité; (ii) la prise en compte des besoins des femmes et des hommes les plus pauvres, y compris les personnes handicapées (accessibilité financière et géographique) (iii) l'accessibilité des informations aux femmes non scolarisées (iv) le renforcement des actions en faveur de l'accès des filles et de leur maintien à l'école</p>	<p>Sans objet</p>

DOMAINE 15: MIGRATIONS

Contexte

227. Le Mali est un pays en voie de développement, 65% de son territoire sont en région désertique ou semi désertique. Malgré une meilleure croissance depuis 1994, le Mali reste un des pays les plus pauvres du monde. Le revenu brut par habitant était estimé à 500 US\$ en 2007 (Banque Mondiale, 2008). En 2006, 47% de la population vivait en dessous du seuil national de la pauvreté (CSLP, DNSI, ODHD, 2007). La performance économique du pays dépend fortement des conditions climatiques, des fluctuations du commerce mondial et des taux de change. Le contexte est marqué par l'élaboration de la Politique Nationale Migratoire.
228. En effet, l'accroissement important de la population entre 1998 et 2009 s'explique d'une part, par le retour des maliens de l'extérieur, l'arrivée des étrangers de la sous région et d'autre part, par un accroissement naturel de la population qui demeure élevé. Le taux de migration nette est estimé ainsi à 0,5%, soit un solde migratoire positif conférant au Mali le caractère de pays de nette immigration (Résultats définitifs du RGPH 2009).
229. Les causes des migrations sont multiples, cependant les raisons économiques sont prépondérantes. Il est largement admis que les conditions économiques sont un déterminant essentiel des migrations. Pourtant, il serait simpliste d'envisager les relations entre migrations et pauvreté dans un schéma de causalité univoque. Si le niveau de développement socio-économique est un facteur de migration, les mouvements migratoires peuvent en retour jouer sur le niveau de pauvreté du milieu de départ.
230. L'émigration peut être un levier important au processus de développement et contribuer à améliorer la situation socio-économique dans le milieu de départ par les flux de transferts adressés par les migrants à leur communauté d'origine. Mais elle peut aussi contribuer à entretenir, voire à dégrader, les conditions de vie quand la force de travail captée par l'émigration, déséquilibre l'organisation du système de production locale.
231. La solution consisterait alors d'une part, à mettre en place des mesures incitatives visant à retenir les candidats au départ disposant d'une bonne qualification, notamment par des aides à la création d'entreprises, une augmentation des revenus, etc. et d'autre part, à faciliter le retour ou la mobilisation des émigrants qualifiés. L'approche adoptée au Mali consiste à attaquer sur ces deux fronts, tout en considérant que le véritable problème n'est pas tant le départ des migrants qualifiés, mais plutôt de savoir comment valoriser le capital humain et financier dont ils sont les sujets. Le rôle des initiatives développées dans ce sens n'est pas tant de promouvoir le retour des migrants qualifiés que de les inciter à participer positivement au développement de leur pays en donnant de leur personne et en apportant un savoir-faire technologique.
232. Compte tenu de tout ce qui précède, les autorités maliennes ont toujours montré un fort intérêt pour la gestion du phénomène migratoire ainsi qu'une réelle volonté d'être en phase avec les organisations sous-régionales, régionales, continentales et internationales (UEMOA, CEDEAO, UA, OIM, ONU) sur la question. Toutefois, l'ampleur et l'importance de la problématique au Mali, nécessitent d'en tenir compte dans les stratégies de développement.

Défis :

233. Les principaux défis sont :
- la coordination entre les différents Ministères du Mali intervenant dans le domaine de la migration ;
 - le partage d'informations entre les différentes structures ;
 - la ratification et l'application des accords, traités et conventions relatives à la migration ;
 - une meilleure coopération entre les pays de départ et d'accueil dans le cadre des transferts de fonds ;
 - la promotion de la migration légale (notamment, circulaire) afin qu'elle soit un levier pour réduire la pauvreté et contribuer à la croissance économique.

Vision sectorielle à long terme : Assurer une meilleure gestion des migrations (internationale et interne) et promouvoir la participation des Maliens de l'Extérieur au développement socio-économique du Mali.

Stratégie : Promouvoir la mise en œuvre de la Politique Nationale Migratoire pour une bonne gestion des migrations (internationale et interne), la protection des Maliens de l'Extérieur, et la promotion de leur participation au développement socio-économique du pays.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la migration

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Renforcement des actions en faveur de la protection des filles migrantes (informations sur les conséquences et dangers de la migration non contrôlée); (ii) Stratégie de maintien des filles à l'école; (iii) Renforcement des capacités économiques des femmes/filles rurales (le principal facteur de migration est la recherche de ressources matérielles); (iv) Promotion des activités associatives dans les territoires d'accueil; (v) Renforcer la lutte contre le trafic des êtres humains, en particulier des femmes / filles et enfants; (vi) Promotion de la santé de la reproduction dans les situations d'urgence (migrations forcées, populations déplacées).	Prise en compte des effets de la migration (en particulier de l'exode rural) sur la gestion des villes (assainissement, hygiène, bidonvilles, etc.).	(i) Appui à la réinsertion des migrants de retour (rapatriements, crises politiques et civiles dans les pays d'accueil) (ii) Renforcement des capacités économiques des populations des zones défavorisées.	PM

DOMAINE 16 : PROMOTION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA FEMME POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE GENRE ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES**Contexte**

234. Le Mali accorde une priorité à la promotion de la femme. De 1992 à nos jours l'Etat a créé successivement : (i) le Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale et à la Promotion Féminine ; (ii) le Commissariat à la Promotion de la Femme ; et (iii) le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Des projets et programmes soutenus par des plans d'actions ont été élaborés et mis en œuvre grâce à la volonté politique de l'Etat, à l'appui des PTF et des organisations de la société civile. Avec l'adoption le 24 Novembre 2010 de la Politique Nationale Genre, le Gouvernement du Mali s'est résolument engagé pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De façon spécifique, la PNG-Mali cible le renforcement de la capacité économique des femmes, la reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités économiques d'emploi et aux facteurs de production.
235. Quant à la Politique Nationale de Lutte contre la pratique de l'Excision, elle s'inscrit dans le contexte plus global des actions engagées par le Mali pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. Le nouveau Code des Personnes et de la Famille a aussi été adopté par l'Assemblée Nationale en décembre 2011.
236. La mise en place du fonds spécial, annoncé dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement à l'Assemblée Nationale en Juin 2011, pour assurer l'opérationnalisation effective de ce document de politique exprime l'engagement fort du Gouvernement du Mali en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle atteste la matérialisation d'une part du fonds d'affectation spéciale pour la femme dans le cadre de la décennie africaine de la femme. D'autre part, chaque département sectoriel a pris en compte les actions prioritaires de lutte contre les inégalités de genre dans leurs plans et programmes des budgets 2012.

Défis

237. Le défi majeur est d'instaurer, de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles en agissant sur les barrières juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles afin que le sexe ne soit plus un déterminant des rôles sociaux, ni un facteur de discrimination. Le renforcement des capacités économiques des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que la représentativité des femmes à des postes clés de décision et électifs sont des enjeux majeurs qui doivent faire l'objet d'un ciblage spécifique et des actions rigoureuses.

Vision sectorielle à long terme : (i) Améliorer le statut socioéconomique de la femme pour une réduction significative des inégalités liées au genre.

Stratégie : Améliorer les conditions de vie économique, sociale, culturelle et politique de la femme et assurer l'effectivité des droits de l'enfant et de la famille.

OBJECTIF SPECIFIQUE 8 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES, NOTAMMENT PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

DOMAINE 17 : PROTECTION DE L'ENFANT

Contexte

238. Les principaux domaines de violation importante des droits de l'enfant au Mali sont les suivants : (i) le phénomène de l'enfant de/dans la rue ; (ii) le phénomène de la mendicité des enfants ; (iii) le travail des enfants ; (iv) l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et le mariage précoce qui peuvent avoir des conséquences multiples et variées (déperditions scolaires, grossesses précoces, difficultés dans l'accouchement, exposition aux MST et VIH/SIDA) ; (v) la traite des enfants ; (vi) les Mutilations Génitales Féminines/Excision ; (vii) le phénomène d'abandon d'enfants ; (viii) le non enregistrement à la naissance ; (ix) la situation des enfants handicapés ; (x) les enfants infectés/affectés par le VIH et le SIDA ; (xi) la situation des enfants en conflit avec la loi ; (xii) le faible accès des enfants aux services sociaux de base (santé, éducation, institutions éducatives de protection ou de rééducation de l'enfant, Etat Civil, hygiène, eau et assainissement).
239. Désireux du respect de la personne humaine, le Mali a déployé des efforts considérables pour adhérer aux principes des conventions internationales et les opérationnaliser tant dans son cadre législatif et réglementaire que dans des politiques, programmes et projets orientés vers le même but, à savoir la protection de l'enfant. Ainsi, deux conventions internationales, ratifiées par le Mali, abordent directement ou indirectement les droits des enfants en général et les enfants vulnérables en particulier. Il s'agit de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). A ces Conventions, s'ajoutent les nombreux engagements du Mali en faveur des enfants et le tout corroboré par l'adoption d'un Code de Protection de l'Enfant, de programmes et politiques nationaux en faveur des groupes vulnérables.
240. Aussi, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Actions National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM), qui est une initiative du Gouvernement du Mali à travers le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, viennent renforcer les acquis obtenus depuis 1998 dans la lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants et pallier les difficultés rencontrées.

Défis

241. Des défis importants en matière de protection des enfants sont à relever : (i) contrairement aux pays limitrophes, le Mali n'a toujours pas légiféré spécifiquement contre la pratique de l'excision dont le taux est l'un des plus élevés au monde (83% en 2010 selon l'enquête MICS) ; (ii) l'application du nouveau Code des Personnes et de la Famille adopté ; (iii) le Code de Protection de l'Enfant adopté par le Gouvernement en 2002 n'a toujours pas été adopté par l'Assemblée Nationale, ce qui le rend du coup caduc, (iv) la résistance au changement social et la sensibilité des questions liées à la protection de l'enfant qui touchent aux valeurs, croyances, traditions et vécus des personnes restent toujours un handicap majeur, (v) les débats et l'accès aux médias d'Etat sur les questions liées à la protection de l'enfant notamment les pratiques traditionnelles néfastes (PTN), le mariage précoce ou les violences et sévices sur les enfants au sein des écoles coraniques, restent difficiles, (vi) la faible capacité des intervenants du secteur, la non disponibilité d'une base de données fiable permettant de renseigner de façon régulière et cohérente les situations de vulnérabilité et de violation flagrante des droits des enfants, (vii) la protection des enfants impliqués dans les travaux dangereux, notamment pour des raisons liées à l'inapplication de mécanismes de protection des enfants, surtout dans le milieu du travail.

Vision sectorielle à long terme : Protection durable de l'enfant.

Stratégie : Créer un environnement favorable à la promotion et à la protection de l'enfant, en bâtissant un consensus national au profit du développement intégré de l'enfant.

DOMAINE 18 : PROTECTION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES VULNERABILITES

Contexte

242. Le niveau de pauvreté du Mali est élevé et ses indicateurs sociaux demeurent parmi les plus bas au monde. Près d'un Malien sur deux vit dans la pauvreté. La plupart des personnes pauvres vivent en milieu rural, sont illettrées et vivent de l'agriculture de subsistance. La croissance démographique contribue dans une large mesure à l'aggravation de la pauvreté.
243. La faiblesse des résultats du développement humain pose de nombreux problèmes au Mali au niveau de la réalisation des OMD. Les disparités d'accès aux services essentiels sont liées au lieu de résidence, au niveau de bien-être et au genre. En plus de la pauvreté largement répandue, le Mali est hautement vulnérable à un certain nombre de chocs. Près de 27 % de la population connaît l'insécurité alimentaire.
244. Les risques varient selon le milieu, la région et les systèmes de production. Au sein des trois principales catégories de chocs (environnementaux, sociaux et économiques), les ménages sont exposés à différents types de risques. En milieu urbain, les ménages sont surtout confrontés aux chocs économiques (26 %) et rarement aux chocs environnementaux (2 %). Par exemple, en 2007/2008, le principal risque en milieu urbain était l'augmentation des prix alimentaires. En milieu rural par contre, les ménages signalaient les chocs environnementaux comme principaux risques (25 %), suivis par les chocs sociaux (10 %) et, plus rarement, par les chocs économiques (5 %).
245. Les principaux facteurs de différenciation de la vulnérabilité des ménages sont liés à la pauvreté, l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, le handicap. Étant donné leur accès limité aux ressources et au crédit, les femmes et les enfants sont plus exposés aux risques que les hommes. Pour atténuer l'impact des chocs sur ces groupes, des interventions strictement ciblées et d'importants efforts de développement doivent être entrepris en parallèle pour aider à concentrer les efforts sur les groupes les plus vulnérables.
246. Face à cette vulnérabilité, de nombreux programmes pilotes de filets sociaux ont été initiés. Cependant, l'examen de ces programmes de filets sociaux confirme que le système actuel n'est pas adapté pour combattre la pauvreté chronique. Selon une étude de la Banque Mondiale¹³, les dépenses de transferts sociaux représentent actuellement, au Mali, à peine 0,5% du PIB, alors que les ressources nécessaires pour combler l'écart de pauvreté¹⁴ se chiffrent à près de 6% du PIB. La plupart des programmes fournissent une assistance temporaire et sont généralement mis en place au cours des périodes de choc. Ils partagent aussi les mêmes difficultés de mise en œuvre, telles que des mécanismes de ciblage inefficaces, une absence de suivi et d'évaluation de leur impact, une médiocre capacité de gestion et un financement insuffisant. Il s'y ajoute que les différents documents stratégiques de protection sociale et de développement social manquent de cohérence et que les mécanismes de coordination entre ces programmes sont faibles.
247. En adoptant une Politique Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire et en élaborant un nouveau Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale 2011-2015 (PAN/EPS), le Gouvernement confirme l'importance qu'il accorde à ce secteur comme axe stratégique de développement et indique sa volonté d'en appuyer les programmes, les projets et les différentes réalisations. Ainsi, le nouveau PAN/EPS incorpore les filets sociaux comme partie intégrante de la protection sociale au Mali. Le Mali a également souscrit à la politique de Protection Sociale de l'Union Africaine adoptée par les Ministres Africains à Windhoek en 2008.

Défis

248. Les défis sont les suivants : (i) l'extension progressive de la protection sociale à l'ensemble de la population par les mécanismes efficaces ; (ii) la prise en charge efficace des personnes et catégories sociales en situation difficile¹⁵ ;

¹³ Banque mondiale, Rapport N° 53222-ML, "Filets sociaux", janvier 2011

¹⁴ L'écart de pauvreté mesure le déficit moyen par rapport au seuil de pauvreté.

¹⁵ Il s'agit, notamment des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes indigentes, des femmes et enfants en situation difficile, des personnes victimes de fléaux sociaux (alcoolisme, prostitution, tabagisme, VIH/SIDA) et de catastrophes naturelles ou sociales (inondations, sécheresses, incendies, épidémies, famines, guerres et conflits sociaux divers, rapatriements forcés).

(iii) le renforcement des capacités des communautés pour un meilleur accès aux services sociaux de base et pour l'amélioration des revenus des populations les plus pauvres ; la lutte contre les discriminations à l'égard des groupes vulnérables en particulier les personnes handicapées ; la promotion des études et de la recherche pour le handicap et le développement social.

Vision sectorielle à long terme : « La consolidation du dispositif de développement social et de solidarité dans un partenariat dynamique avec les associations du secteur, la création d'un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui va permettre à tous de bénéficier du développement et l'instauration d'une société pour tous où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités a un rôle actif à jouer » .

Stratégie : Consolider le dispositif de développement social et de solidarité.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la protection sociale et la lutte contre les vulnérabilités

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Fournir des services de proximité et de qualité dans les régions ; (ii) Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile ; (iii) Fournir des services de proximité et de qualité en matière de soins maternels, prénatals, obstétricaux et de nutrition ; (iv) Lutter contre les violences, l'excision et leurs conséquences sur la santé des filles et des femmes, et les divers obstacles liés au statut juridique et social des femmes, à leur faible niveau d'éducation et à leur faible niveau d'utilisation des services de santé ; (v) Améliorer l'accès des femmes à l'emploi et leur participation à la prise de décision.	(i) Appliquer l'EES aux politiques et programmes de développement social et d'économie solidaire; (ii) amélioration du cadre de vie à travers l'accès aux infrastructures sociales de base (santé, éducation, eau potable, assainissement); (iii) Améliorer le dialogue social en faveur de l'environnement par la sensibilisation sur l'éthique environnementale, la dissuasion, le contrôle, et la récompense ; (iv) Renforcer la capacité des ONG (associations des travailleurs et des jeunes, groupements des femmes) actives dans le secteur du développement durable au Mali pour qu'elles puissent jouer leur rôle de contrôle et d'appui technique et organisationnel ; (v) Éduquer, former et informer le public sur les thématiques environnementales, l'alphabétisation fonctionnelle pour la gestion de l'environnement et les liens pauvreté-environnement ; (vi) Conduire des études sociologiques et économiques de l'environnement pour une meilleure compréhension des liens complexes entre les paramètres environnementaux et sociétaux.	(i) Analyser et engager des réflexions pour mieux répondre à certaines préoccupations sociales des communautés locales (depuis la conception des programmes) : les relations sociales entre les strates et les couches de la population, la mendicité, la prise en compte de la dimension du handicap, la prise en compte des relations de genre dans les ménages, etc. ; (ii) Prendre en compte la vulnérabilité aux chocs dans la définition des objectifs d'intervention et le ciblage des zones prioritaires des programmes de filets sociaux ; (iii) Prendre les dispositions pour assurer un processus de ciblage (géographique et des bénéficiaires sur une base participative) qui intègre suffisamment les dynamiques locales, sociales et économiques.	(i) Actualiser la politique de population à la lumière des impératifs économiques et sociaux ; (ii) Identifier les moyens d'utiliser les transferts monétaires ou non comme instruments de maîtrise de la croissance démographique (espacement des naissances) ; (iii) Disposer d'un système d'identification et de suivi des bénéficiaires adapté.

OBJECTIF SPECIFIQUE 9 : AMELIORER LA DISPONIBILITE ET LA QUALITE DE L'EDUCATION EN DEVELOPPANT L'ACCÈS AU SAVOIR ET AUX COMPÉTENCES

DOMAINE 19: EDUCATION

Contexte

249. *La pression démographique est forte* et constitue un défi énorme pour le système éducatif malien. La population scolarisable à l'enseignement fondamental (7-15 ans) est estimée à 3,5 millions en 2009 et devrait atteindre 4,7 millions en 2020 soit une augmentation de 43 % en douze ans. La capacité d'accueil dans les écoles du fondamental devrait être multipliée par 2 entre 2009 et 2020 pour atteindre la scolarisation primaire universelle avec un pourcentage de redoublants de 5% dans le système.
250. *Le contexte macro-économique a été favorable au cours des dernières années* et a permis d'accroître les ressources de l'Etat pour l'éducation. En effet, la part des dépenses courantes d'éducation est passée de 13 % en 1995 à 21 % en 2008. En proportion des dépenses courantes hors dette de l'Etat, les dépenses courantes d'éducation sont passées de 19 % en 1995 à 29 % en 2008 témoignant d'un important apport budgétaire national en faveur de l'éducation.
251. La forte pression démographique a donc un effet multiplicateur sur la demande de ressources éducatives (écoles, enseignants, matériels didactiques, etc.) : la part de revenu national allouée aux secteurs sociaux, dont l'éducation, s'en trouve accrue en défaveur des dépenses d'investissements physiques, sources de croissance économique.
252. Néanmoins, *la part des dépenses courantes allouées au 1er cycle du fondamental*, même si elle a augmenté, reste en deçà de la valeur observée dans les pays ayant un taux d'achèvement dans le primaire comparable à celui du Mali. Les dépenses courantes de ce cycle représentent en 2008, 36,5 % des dépenses courantes d'éducation et sont en augmentation puisqu'elles étaient de 27,4 % en 1995 et de 35 % en 2004. Avec un taux d'achèvement moyen du primaire de 50% (contre 54% pour le Mali), les autres pays de l'UEMOA consacrent en moyenne 49,9% de leurs dépenses courantes d'éducation à l'enseignement primaire.
253. En 2008, *la part des dépenses courantes allouée aux autres niveaux* est de 16,7 % pour le second cycle du fondamental, de 12,9 % pour l'enseignement secondaire général, de 9,9 % pour l'enseignement technique et professionnel, de 17,6 % pour l'enseignement supérieur, de 1% pour le préscolaire, de 1% pour le non formel et l'alphabétisation et de 4,4 % pour l'enseignement normal.
254. *La rémunération du personnel* (enseignants en situation de classe et personnel administratif dans les établissements et dans les services) représente en moyenne 55 % de l'ensemble des dépenses courantes du système et varie de moins d'un quart du budget dans les instituts de formation des maîtres, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur à plus des deux tiers dans les autres niveaux d'enseignement.
255. *La couverture scolaire* s'est nettement améliorée à tous les niveaux depuis 2004. Le secondaire général et l'enseignement supérieur sont les niveaux qui ont vu leur couverture scolaire progresser plus rapidement (respectivement +14 % et +18 % par an). Quant à la couverture de l'enseignement fondamental, elle n'a augmenté que de 3,9 % par an. Toutefois, l'enseignement fondamental 1 présente la meilleure couverture avec un taux brut de scolarisation de 80 % mais qui reste cependant en dessous de la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne. Malgré cette évolution positive de la couverture scolaire, en 2008 seuls 54 % des enfants achèvent l'enseignement fondamental, la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne étant de 61 %. Cette faiblesse de l'achèvement provient du fait que, dans le contexte malien, 21 % des enfants d'âge scolaire n'ont jamais mis les pieds à l'école et que les abandons précoces sont très importants dans le système (ils sont estimés à 23 % au niveau du fondamental).
256. *Les écoles maliennes ne sont pas toutes à cycle complet* et certaines sont dans l'incapacité d'assurer la continuité éducative tout au long du cycle aux élèves qu'elles scolarisent.

257. Concernant les **inégalités filles/garçons**, malgré l'amélioration de la couverture éducative dans le pays, les disparités filles/garçons ne se réduisent que très peu. Malgré les progrès réalisés, beaucoup d'efforts restent à faire pour la scolarisation des filles. Les inégalités filles/garçons s'accroissent dans le second cycle et dans les niveaux supérieurs. A l'université de Bamako, les filles ne représentent que 28 % de l'effectif des étudiants.
258. Les **disparités liées au milieu de résidence** sont encore plus importantes que celles liées au genre. Un enfant vivant en milieu rural a 1,7 fois moins de chance que celui qui vit en milieu urbain d'être inscrit à l'école et ces inégalités s'accroissent également avec le niveau d'études. Un enfant en milieu urbain a 4 fois plus de chances d'achever le 1^{er} cycle du fondamental qu'un enfant en milieu rural. A noter que l'offre d'éducation est plus restreinte en milieu rural dans des ménages se trouvant à plus de 30 minutes d'une école d'enseignement fondamental.
259. Les **disparités régionales** sont également élevées, le Nord est en retard sur le reste du pays. Les régions de Mopti, Sikasso et Kidal sont les régions ayant les plus faibles accès à l'école, la région de Gao et le district de Bamako sont les zones présentant les plus forts accès en première année du fondamental. Quant à l'achèvement du fondamental, il varie de 24,7 % dans la région de Kidal à 103,5 % dans le district de Bamako. Les régions du Nord (Kidal, Gao, Tombouctou) et la région de Mopti sont celles qui présentent les taux d'achèvement les plus faibles.
260. **L'allocation des enseignants et des manuels par l'Etat** dans les établissements scolaires n'est pas suffisamment en lien avec le nombre d'élèves qui y sont scolarisés. En plus, la gestion administrative, tout comme la gestion pédagogique, constitue une des faiblesses du système éducatif malien, dans la mesure où la mise en regard des résultats des écoles et des moyens dont elles disposent révèle une absence de relation entre ces deux grandeurs.
261. La composante **Gestion/Déconcentration/Décentralisation/Planification participative de l'éducation** se caractérise par : (i) la faible capacité des services du Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales à assurer les fonctions de planification, de gestion des ressources et de suivi de la performance qui pose la question de l'imputabilité, du contrôle et de l'allocation des ressources financières dans un contexte de décentralisation et de déconcentration, (ii) la faible capacité de communication du département, (iii) la persistance des dysfonctionnements dus à l'inachèvement du processus et caractérisé par : l'insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualité, l'absence d'une stratégie éducative du territoire et de Gestion des Ressources Humaines dans les zones défavorisées, l'existence des Comités de Gestion Scolaires (CGS) et des commissions éducatives peu fonctionnelles, l'insuffisance de suivi des CGS, l'inexistence de cartes éducatives pour les Collectivités Territoriales.
262. Dans le cadre de la troisième phase du **Programme d'Investissement du Secteur de l'Éducation (PISE III)** couvrant la période 2010-2012, le Gouvernement du Mali s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement du système éducatif conformément au Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), au Programme de Développement Economique et Social (PDES), au Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'Éducation Pour Tous (EPT) en 2015.

Défis

263. Les défis du secteur de l'éducation sont : (i) l'atteinte de la scolarisation universelle; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages à travers notamment : le respect du temps d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages ; (iii) la réduction des disparités filles/garçons, régionales, de milieux (rural, urbain) ; (iv) la production de données fiables ; (v) une meilleure allocation et une utilisation rationnelle des ressources financières ; (vi) la réduction des obstacles à l'éducation des groupes d'enfants vulnérables, notamment les enfants travailleurs ; (vii) l'introduction de l'éducation sur l'environnement dans les programmes scolaires.

Vision sectorielle à long terme : Un système éducatif performant grâce à des choix politiques résolus et à des réformes cohérentes garantissant l'adéquation formations-emplois (besoins du marché).

Stratégie : (i) Garantir la qualité, l'équité et l'efficacité du système éducatif ; (ii) renforcer les capacités des structures décentralisées de l'éducation, (iii) renforcer l'enseignement technique et professionnel (iv) promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'éducation

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
<p>(i) Une attention particulière est accordée à la scolarisation des filles, au recrutement de femmes enseignantes et à la promotion des femmes dans les administrations scolaires ; (ii) Mise en place de mesures incitatives de stimulation de la demande de scolarisation des filles ; (iii) Prévention des violences à l'école, en particulier des violences basées sur le genre à l'endroit des filles ; (iv) Prise en charge des besoins des personnes handicapées et des enfants à besoins éducatifs spéciaux dans l'aménagement des infrastructures scolaires et universitaires</p>	<p>(i) Intégrer systématiquement l'Education Environnementale dans les programmes scolaires existants afin de : (1) Faire en sorte que les jeunes prennent conscience de la problématique environnementale et des phénomènes extrêmes futurs ; (2) Promouvoir en milieu scolaire et universitaire des acteurs clés pour l'amélioration du cadre de vie ; (ii) Renforcer les capacités des enseignants sur l'utilisation des curricula ; (iii) Mettre en place un système d'assainissement dans les écoles ; (iv) Réaliser l'évaluation environnementale stratégique pour tous les sites et infrastructures du secteur.</p>	<p>(i) La mise en place de mesures incitatives de stimulation de la demande de scolarisation des filles et des enfants handicapés ; (ii) La réduction du poids de la charge financière de scolarisation au niveau des familles pauvres ; (iii) L'élaboration d'une stratégie de prise en charge éducative des filles aides ménagères ; (iv) Le renforcement des capacités des organes communautaires de base y compris les Comités de Gestion Scolaires (CGS) avec une plus grande participation des femmes en charge de la scolarisation des filles et des Associations de Parents d'Élèves ; (v) La mise en œuvre de la stratégie de prise en charge éducative des enfants travailleurs ; (vi) La promotion de l'Éducation Pour Tous, notamment par le développement de l'éducation inclusive qui profite à tous les enfants, telle que prônée par les Nations Unies ; (vi) l'élaboration et la diffusion pour les Collectivités de plans types prenant en compte l'accessibilité physique de toute nouvelle infrastructure scolaire de manière à les rendre accessibles aux enfants handicapés.</p>	<p>(i) Renforcement des actions de planification familiale dans les zones à forte fécondité pour mieux maîtriser la forte croissance de la population en âge de scolarisation ; (ii) Promotion de l'assainissement et de l'hygiène en milieu éducatif (latrines, puits, éducation environnementale, etc.) (iii) Meilleure intégration de la variable démographique dans l'évaluation des besoins en ressources éducatives.</p>

DOMAINE 20 : FORMATION PROFESSIONNELLE

Contexte

264. *Le cadre institutionnel* a été renforcé par la création : (i) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; (ii) de deux Directions Centrales (Direction Nationale de l'Emploi et Direction Nationale de la Formation Professionnelle) ; (iii) des Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; (iv) de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes et de la transformation de l'Office National de la main-d'œuvre en Agence Nationale Pour l'Emploi.
265. Dans le domaine de la *formation professionnelle*, le Gouvernement du Mali s'est engagé dans une politique vigoureuse et volontariste afin de résoudre progressivement ses graves problèmes économiques et sociaux à travers l'adoption en 2009 de la Politique Nationale de la Formation Professionnelle (PNFP). Les orientations stratégiques de la PNFP portent sur le développement des ressources humaines, la mise en relation de l'offre de formation avec les besoins du marché du travail, la qualité et l'équité, la décentralisation/déconcentration, le partenariat, la gestion et le financement.
266. Le document de politique (PNFP) adopté en Conseil des Ministres le 29 juillet 2009 n'a pas été doté d'un plan d'actions. L'immensité des défis qui se posent à notre système de formation professionnelle et l'importance des moyens et ressources à mettre en œuvre pour relever le défi, exigent une programmation à long terme.
267. *L'articulation demeure faible entre les sortants du système éducatif et les besoins du marché du travail.* En effet, le marché du travail au Mali est dominé par le secteur agricole (une agriculture de subsistance) qui emploie 63% de la population active en 2010 (EPAM). Le secteur moderne (formel) est encore très étroit et emploie environ 6% de la population active et se limite à quelques entreprises privées et à l'administration publique. Le reste de la population active travaille dans le secteur informel non agricole, secteur d'activité qui est essentiellement urbain et qui est celui dont le nombre d'emplois augmente le plus.
268. *Du point de vue de l'efficacité économique*, il existe un déséquilibre entre les ordres d'enseignement et les emplois disponibles dans l'économie. Ce déséquilibre crée des situations de chômage et de sous utilisation des qualifications disponibles. Il y a, en effet, environ 3 fois plus de jeunes sortants annuellement de l'enseignement supérieur que d'emplois de cadres ouverts par an et 1,7 fois plus de jeunes sortants de l'enseignement secondaire et du second cycle du fondamental que de nouveaux emplois d'employés et d'ouvriers qualifiés par an. Seuls 41% des sortants du supérieur occupent un poste de cadre dans le secteur moderne, les autres étant sans emploi (25% de chômeurs) ou occupant un emploi qui ne nécessite pas leur niveau de qualification (situation de sous-emploi).
269. *Le taux de chômage des sortants du secondaire* est également élevé (16%) et leur taux d'insertion dans le secteur moderne faible (16% de cadres et 44% d'employés/ouvriers).
270. Par ailleurs, *le nombre de jeunes actifs qui ne sont jamais allés à l'école* (ou qui n'ont pas achevé le fondamental) est à peu près équivalent au nombre d'emplois dans le domaine agro-pastoral. Ceci est regrettable d'un point de vue économique dans la mesure où le secteur agricole a justement besoin d'individus ayant au moins fait le fondamental pour améliorer sa productivité.
271. Pour ces raisons, dans sa phase opérationnelle, la PNFP devra faire l'objet d'un plan d'actions, sur une période de dix ans, dénommé *Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE)* afin d'assurer une formation apte à développer des compétences professionnelles pour répondre aux besoins de l'économie du pays.

Défis

272. Dans le domaine de la formation professionnelle, les défis et enjeux concernent : (i) la mise en œuvre du PRODEFPE ; (ii) le renforcement et l'amélioration de la formation professionnelle ; (iii) l'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché de l'emploi sans cesse évolutifs.

Vision sectorielle à long terme : Le secteur de la **formation professionnelle** vise le développement des ressources humaines pour la productivité et la compétitivité. Elle prend en charge les besoins de formation des actifs des secteurs

productifs, des agents des services de l'Etat et des Collectivités Territoriales ainsi que l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes.

Stratégie : Développer la formation technique et professionnelle.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la formation professionnelle

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) La multiplication des centres de formation professionnelle, notamment pour les femmes, le développement et la diversification des programmes de formation pour les centres d'apprentissage féminins ; (ii) La mise en place des mesures incitatives en faveur des filles pour l'accès à la Formation Professionnelle dans les filières industrielles ; (iii) L'amélioration de l'accès des filles aux diverses formations techniques et professionnelles et aux carrières scientifiques ; (iv) L'amélioration de l'accès des femmes aux programmes d'alphabétisation ; (v) L'amélioration de l'accès des filles et des femmes aux NTIC.	(i) Le recyclage régulier des maître-formateurs pour promouvoir des emplois verts ; (ii) Le développement de technologies appropriées et la formation pratique de leurs utilisateurs pour réduire l'empreinte écologique des stratégies de lutte contre la pauvreté ; (iii) Les programmes de recherche-développement-environnement en appui aux initiatives professionnelles tant pour le secteur formel qu'informel.	Promouvoir des actions de formation professionnelle vers les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, afin que celles-ci puissent développer leur auto-emploi ou accéder aux emplois formels et peu qualifiés.	(i) Renforcement des capacités techniques des structures en charge de la production des statistiques dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle (ii) Conduite d'une étude prospective dans le domaine formation-emploi (besoins de l'économie en ressources humaines).

DOMAINE 21 : JEUNESSE

Contexte

273. Les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés vont de l'éducation à la formation, en passant par la santé, en particulier reproductive et sexuelle et l'emploi. Soucieux de la prise en charge de ces problèmes, le Gouvernement a autorisé le Ministère de la Jeunesse et des Sports à élaborer un document de politique de la jeunesse. Ce document intitulé « Programme National de Promotion de la Jeunesse » a pour objectifs : (i) de définir les besoins et aspirations prioritaires de la jeunesse ; (ii) de formuler une stratégie collective pour aborder les problèmes de jeunesse ; (iii) d'inciter à la planification stratégique et prospective des actions en faveur des jeunes ; (iv) de définir la manière dont la jeunesse doit participer au processus de prise de décision du pays, etc.

Défis

274. (i) Assurer un meilleur encadrement socio-éducatif des jeunes; (ii) Assurer le développement de l'esprit citoyen et le volontariat en milieu/jeunes; et (iii) Assurer la participation des jeunes à la vie publique et au développement.

Vision sectorielle à long terme : Une meilleure intégration des jeunes à la vie sociale et le développement de leurs aptitudes en recherche d'emplois.

Stratégie : Assurer une bonne intégration des jeunes dans la société.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la jeunesse

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Désignation de points focaux et parité dans le choix des jeunes participants	(i) L'implication des jeunes dans l'écotourisme ; (ii) La formation des jeunes sur l'éthique de l'environnement sain ; (iii) L'implication des jeunes dans des initiatives de gestion environnementale, et de création d'emplois verts (récupération des terres, recyclage des déchets, reforestation, etc.) ; (iv) L'organisation de sessions annuelles de formation au profit des élèves et étudiants pour accroître leur familiarité avec les notions élémentaires de la diversité biologique et des changements climatiques ; (v) La promotion d'activités alternatives de création de revenus pour les jeunes.	(i) Mise en place de stratégies qui permettront aux jeunes issus des couches vulnérables de la population, de bénéficier des actions en faveur de la Jeunesse; (ii) Promotion de la participation inclusive, y compris les jeunes issus de milieux défavorisés et les jeunes handicapés, aux activités de Jeunesse.	PM

DOMAINE 22 : SPORT

Contexte

275. De 1992 à nos jours, le sport malien a connu un changement profond surtout au niveau de la réalisation des infrastructures, de la participation des sportifs maliens aux compétitions sous-régionales, régionales, continentales et internationales. L'élaboration d'un document de politique nationale sportive devra créer les conditions idoines d'un véritable développement du sport dans notre pays en responsabilisant les différents intervenants dans la gestion du sport.

Défis

276. (i) Améliorer les résultats sportifs sur le plan national et international ; (ii) développer l'animation sportive par la multiplication des compétitions sportives de masse ; (iii) assurer la promotion des activités socio-éducatives et des forums pour jeunes ; (iv) œuvrer à l'insertion socio-économique des jeunes ; (v) promouvoir l'épanouissement de la jeunesse par la mise en place d'infrastructures socio-éducatives et de santé des jeunes ; et (vi) assurer la formation des cadres de jeunesse et des sports.

Vision sectorielle à long terme : Amener chaque malienne et chaque malien à pratiquer les activités physiques et sportives ; favoriser les regroupements sportifs nationaux et internationaux ; et favoriser l'émergence d'une élite sportive capable de représenter le Mali dans les compétitions internationales.

Stratégie : Développer la pratique sportive

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du Sport

VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Promotion d'une action communicationnelle sur le sport intégrant la thématique environnementale (vente et distribution sur les sites sportifs de tee-shirts et casquettes promouvant les liens pauvreté-environnement par exemple) ; (ii) formation des acteurs du sport sur l'éthique de l'Environnement ; (iii) organisation des tournois et des événements sportifs pour célébrer les journées clés de l'environnement (comme journées mondiales célébrant l'environnement, la biodiversité ou les changements climatiques par exemple) ; (iv) inclure la problématique environnementale dans tous les programmes de formation au niveau des écoles et institutions sportives ; (v) développer un programme de recyclage des déchets pour les sites sportifs à forte fréquentation ; (vi) réalisation d'EES pour la politique sportive et d'EIES pour les sites sportifs à grand public ; (vii) passage de spots publicitaires sur l'environnement au moment des grandes rencontres sportives ; (viii) promouvoir l'hygiène et le respect de la pollution sonore sur les lieux sportifs ; (ix) décentraliser les activités sportives pour réduire l'exode rural et l'afflux vers les centres urbains où la capacité de charge écologique est déjà très élevée au Mali.	(i) Mise en place de stratégies qui permettront aux couches vulnérables de la population, y compris les personnes handicapées, de participer aux activités proposées par les clubs sportifs et de bénéficier des actions en faveur du Sport Pour Tous (insertion d'anciens sportifs d'élites dans la sphère socioéducative, séances d'écoute et d'observation des jeunes démunis, motivation au cours des regroupements) ; (ii) Promotion de la participation inclusive, y compris des personnes issues de milieux défavorisés et des personnes handicapées, aux activités de promotion du Sport Pour Tous et aux activités proposées par les clubs sportifs ; (iii) Promotion par les Fédérations Sportives, des activités sportives adaptées et du handisport.	PM

OBJECTIF SPECIFIQUE 10: REDUIRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA FAIM ET LA MALNUTRITION

DOMAINE 23 : SECURITE ALIMENTAIRE

Contexte

277. La problématique de la sécurité alimentaire comprend trois dimensions : (i) une dimension conjoncturelle axée sur la prévention et la gestion des crises alimentaires ; (ii) la malnutrition qui a atteint des seuils critiques au Mali ; (iii) une dimension structurelle.
278. Selon l'Enquête globale sur la **sécurité alimentaire** et la nutrition (2005) de PAM-UNICEF, environ 2 millions de gens souffrent de l'insécurité alimentaire, et 1,2 million (15 % des ménages ruraux) continuent à rester vulnérables.
279. Une **Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire** inscrite parmi les priorités du CSCRP et celles des OMD, a été élaborée. Découlant de cette stratégie, le **Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)** a pour objectif global de contribuer à vaincre la faim et à garantir la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental.

Défis

- 280.(i) La création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires du Mali et de la sous région ; (ii) le renforcement des capacités de prévention, de gestion des crises conjoncturelles (niveaux national et sous régional) dont les origines, d'abord, climatiques, ont tendance à se diversifier, avec des impacts localisés sur des zones et/ou sur des catégories de populations vulnérables.

Vision sectorielle à long terme : Garantir la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages dans une perspective durable.

Stratégie : Assurer l'accès de tous les maliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la sécurité alimentaire

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Le développement d'activités génératrices de revenus pour les groupes défavorisés (femmes chefs de ménage, jeunes filles déscolarisées, filles migrantes, personnes handicapées (e)s notamment en milieu rural ; (ii) Le développement des activités de maraîchage ; (iii) L'implication des femmes dans la gestion des banques de céréales (iv) Le développement du petit élevage, l'aviculture ; (v) L'accès accru des femmes aux initiatives de micro crédit ; (vi) L'accessibilité aux soins de santé et à	(i) Assurer la sécurité alimentaire et la fourniture d'autres produits en quantité et en qualité suffisantes, à travers une gestion durable des ressources naturelles ; (ii) Améliorer le cadre de vie des populations en général notamment les plus vulnérables en luttant contre toute forme de pollution et de nuisance dans les différentes filières de systèmes de production ; (iii) Assurer la conservation <i>in situ</i> des plantes locales cultivées et des races d'animaux menacées de disparition ; (iv) Assurer une meilleure mise en œuvre du cadre national de biosécurité au Mali ; (v) Améliorer les capacités techniques et de gestion des	Les actions du PNSA sont exécutées dans le souci de justice sociale, tout en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres. La situation des personnes vulnérables, y compris des personnes handicapées, sera prise en compte particulièrement en situation de crise alimentaire. L'initiative 166 proposée concerne les communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires. Ces communes sélectionnées dans le cadre d'un Système permanent d'information permettant de prévoir les crises alimentaires, Système d'Alerte Précoce (SAP), regroupent principalement les Régions du Nord du Mali (Tombouctou, Kidal, Gao) les Régions de Mopti et Kayes, et quelques communes des Régions de Koulikoro et de Ségou. L'ensemble des villages du Nord Mali est concerné par cette initiative. Les 166 communes, outre leurs prédispositions aux crises alimentaires, présentent la caractéristique d'un retard, dans la mise en place d'infrastructures devant leur	(i) Intégrer la variable démographique (structure et taille) dans l'évaluation des besoins et la planification des interventions (ii) Promouvoir les modes de production et de consommation durable (iii) Intégrer la sécurité alimentaire et la nutrition (surtout des enfants de moins de 5ans et des femmes enceintes et allaitantes) dans les situations de crise et d'urgence, et aussi dans les situations de prévalences élevées de malnutrition identifiées.

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
l'éducation ; (vii) L'allègement des tâches domestiques et (viii) Le développement de source d'eau et d'énergie	différents acteurs de la filière dans le cadre des Modes de Production et de Consommation Durables; (vi) Promouvoir le microcrédit rural, en vue de permettre les investissements au niveau de la sécurité alimentaire et l'adoption de techniques agricoles respectueuses de l'environnement y compris celles d'adaptation aux changements climatiques; (vii) Conduire des études préalables de rentabilité et d'évaluation économique dans les différentes filières de production agricole.	permettre l'atteinte des OMD. Il s'agit des infrastructures de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable, d'assainissement, d'accès aux sources d'énergie. Ces communes du PNSA sont concernées par la forte migration de leurs populations, qui outre ses aspects bénéfiques bien documentés, entraîne la perte de bras valides de la commune, la destruction du tissu familial et une plus grande difficulté de programmation du développement. Les effets de l'émigration pèsent bien souvent sur les femmes, qui pour la plupart analphabètes ne bénéficient pas de soins de santé adéquats mais sur lesquelles reposent les charges de la famille en l'absence prolongée de leurs maris. L'immigration et l'exode rural entraînent aussi une diminution du potentiel des ménages à assumer leur part de responsabilité (financière ou en nature) dans l'exécution des actions de développement, qui les concernent pour l'atteinte des OMD.	

DOMAINE 24 : NUTRITION

Contexte

281. La situation nutritionnelle au Mali s'est améliorée depuis quelques années mais les indicateurs de nutrition restent à des niveaux alarmants. Selon les résultats de MICS 2010, Plus du quart des enfants de moins de 5 ans (28%) présentent un retard de croissance (malnutrition chronique) dont 10% de cas sévères. Quant à l'émaciation (malnutrition aiguë), sa prévalence est près d'un enfant sur dix (9%) dont 2% de cas sévères. Environ 2 enfants sur dix au Mali, souffrent d'insuffisance pondérale (19%) dont 5% de cas sévères. Près de sept enfants (de moins de 5 ans) sur dix (72%), étaient atteints d'anémie en 2010. Plus de cinq femmes (15-49 ans) sur dix, sont anémiées (55%).
282. La malnutrition est associée à une mortalité accrue chez les enfants de moins de 5 ans, 35% des décès d'enfants, soit plus de 45 000 enfants meurent chaque année à cause de malnutrition. Elle est également associée à un manque de développement du cerveau (environ 2 à 3 années d'éducation perdues) et une diminution d'environ 22% de la capacité de gagner un revenu à l'âge adulte.
283. La **coordination intersectorielle**, presque inexistante, est cependant essentielle pour l'harmonisation des approches de mise en œuvre et pour l'équilibre d'effort entre les principaux secteurs concernés par la nutrition. Par ailleurs, ce qui limite la portée et la continuité des actions de plaidoyer pour un engagement politique en faveur du financement du secteur, est l'absence d'un cadre institutionnel approprié. La mise en œuvre des programmes de nutrition a aussi montré qu'il est possible d'améliorer la situation nutritionnelle de la population malienne en utilisant des interventions à haut impact, en capitalisant les expériences acquises, en accélérant les efforts tout en respectant l'équilibre entre les différents secteurs et en valorisant de façon synergique leurs contributions.
284. Le Gouvernement Malien, appuyé par les partenaires, a montré son fort engagement pour combattre la malnutrition dans le pays en élaborant en 2011 un document de **Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN)**. Une fois la Politique adoptée, un Plan d'Actions Intersectoriel sera développé. A ce titre, le Mali est dans la voie des pays qui ont récemment fait d'énormes progrès en matière de nutrition, comme le Sénégal et la Mauritanie. Ces derniers ont tous inscrits la lutte contre la malnutrition parmi leurs priorités nationales.

Défis

285. Les défis en matière de **nutrition** découlent de l'analyse de la situation nutritionnelle décrite dans le contexte. Ils restent immenses dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé maternelle et infantile. A moins de 5 ans de la date butoir des OMD fixée à l'horizon 2015, les niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition restent alarmants malgré une nette amélioration depuis 5 ans. Pour améliorer davantage la situation, la nutrition doit être positionnée à un niveau plus stratégique et comprendre une coordination des différents secteurs impliqués dans la nutrition (Santé, Agriculture, Education, Finance, Développement Industriel, Développement Social).
286. L'analyse de la situation actuelle montre qu'un effort particulier doit être fait dans la lutte contre l'anémie qui reste à des niveaux très élevés aussi bien chez l'enfant de moins de 5 ans que chez la femme en âge de procréer, et dans l'amélioration de l'alimentation complémentaire. La synergie des interventions devrait être renforcée en tenant compte de la dimension multisectorielle de la nutrition. Tout ceci n'est possible que si les ressources nécessaires dont le financement du secteur par l'Etat sont disponibles et à la hauteur des défis.

Vision sectorielle à long terme : Combattre la malnutrition dans toutes ses formes.

Stratégie : Assurer à chaque malien, un statut nutritionnel satisfaisant pour son bien-être et pour le développement national.

Encadré 7 : Croissance économique et état nutritionnel

Il ressort des travaux de recherche, qui ont essayé de faire *le lien entre croissance économique et réduction de la malnutrition*, que l'accroissement des revenus des ménages, particulièrement les revenus des plus pauvres, est important en matière de lutte contre la malnutrition. Tous les travaux tendent à montrer une relation positive entre la hausse des revenus et la baisse de la malnutrition. Mais l'ampleur de la relation entre croissance des revenus et réduction de la malnutrition n'est pas assez élevée pour permettre une réduction forte de celle-ci à moyen terme. En d'autres termes, même si la croissance économique a un rôle important à jouer dans la réduction de la malnutrition, elle ne saurait suffire, et des mesures spécifiques devraient être prises pour accélérer la baisse de la malnutrition.

La malnutrition est à la fois une conséquence et une cause de la pauvreté. Elle affecte de façon disproportionnée les populations pauvres. La malnutrition freine la croissance économique et perpétue la pauvreté, par le jeu de plusieurs facteurs: les pertes en vie humaines ; les pertes directes de productivité liées au mauvais état physique; les pertes dues à la mauvaise fonction cognitive et aux déficits de scolarisation des enfants ; et les pertes résultant de l'augmentation des coûts des soins de santé. Ainsi, un investissement important dans la nutrition est non seulement très rentable sur les plans économique et humain, mais également reconnu comme durable. Par une nutrition améliorée, les générations futures bénéficieront d'un développement optimal, un atout indéniable pour un développement socio-économique soutenu de la nation. Placer la nutrition au cœur des politiques de croissance n'est donc pas uniquement une question d'humanisme ou de morale. Un investissement dans la nutrition est tout simplement indispensable et doit être l'un des axes principaux de toute stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la nutrition

Genre	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
Intégration du genre dans la formulation et la mise en œuvre du plan intersectoriel d'actions de la Nutrition : (i) lutte contre l'anémie chez les femmes; (ii) prise en compte du fait de la malnutrition plus élevée chez les garçons que chez les filles; (iii) accessibilité aux soins de santé et à l'éducation (adolescence) ; (iv) allègement des tâches domestiques	(i) Gestion rationnelle des stocks et des ressources de base qui garantissent la sécurité nutritionnelle, des pratiques adéquates d'alimentation et d'hygiène, un accès aux services de santé, et un environnement sain, particulièrement pour les enfants, les femmes enceintes et les femmes allaitantes.	(i) Accorder une priorité aux localités les plus pauvres et aux zones de fortes prévalences de malnutrition chronique et aiguë ; (ii) Mettre en œuvre le Plan d'Actions Intersectoriel de la Politique de Nutrition en prenant en compte les besoins des populations vulnérables, y compris des personnes handicapées.	(i) La promotion de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale surtout dans les zones à forte fécondité (plus le nombre d'enfants en bas âge d'un ménage est élevé, plus élevée est la probabilité d'avoir des enfants souffrant de malnutrition) ; (ii) La promotion des modes de production et de consommation durables ; (iii) L'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition (surtout des enfants) dans les situations de crise et d'urgence, et aussi dans les situations de prévalences élevées de malnutrition identifiées.

DOMAINE 25 : SANTE

Contexte

287. Le Mali a adopté sa Politique Sectorielle de Santé et de Population (PSSP) le 15 décembre 1990. Elle est fondée sur une approche globale articulant les principes des soins de santé primaires et l'Initiative de Bamako. Le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 1998-2007, élaboré avec une large participation, notamment des départements concernés, de la société civile et des PTF, traduit cette politique en stratégies et résultats à atteindre. Le PDDSS est mis en œuvre à travers son volet opérationnel quinquennal, le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS), qui est géré à travers une approche sectorielle.

288. Le PRODESS constitue le cadre unique de programmation, de mise en œuvre et de suivi des interventions dans le secteur de la santé et du développement social. Afin de s'aligner sur l'horizon du CSCRP, qu'il opérationnalise dans les secteurs de la santé et du développement social, le PRODESS II a été prolongé jusqu'en 2011. Ainsi, un Plan Stratégique National de Renforcement du Système de Santé (PSN/RSS) et une Politique Nationale de Développement des Ressources Humaines pour la Santé (PNDRHS) ont été élaborés. Cette dernière a été adoptée par le Gouvernement du Mali en décembre 2009.

289. Le PDDSS prenant fin en 2011, il est important de commencer dès à présent à préparer le plan qui lui succédera. Une évaluation externe du PDDSS finissant et de ses phases quinquennales opérationnelles (PRODESS), notamment le PRODESS II, indique : (i) une amélioration globale modérée et progressive des indicateurs ; (ii) des disparités entre les plus riches et les plus pauvres pour certains indicateurs ; (iii) une extension géographique du réseau des CSCOM ; (iv) des insuffisances dans la performance du système de santé ; (v) une responsabilisation des acteurs, mais des efforts importants à faire pour l'accès universel aux soins de santé.

Défis

290. Faire du prochain Plan Décennal de Développement Sanitaire, l'opportunité pour passer au palier supérieur : celui de l'accès universel aux soins de santé, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'atteinte des résultats escomptés, notamment ceux relatifs aux OMD.

Vision sectorielle à long terme : (i) réduire la mortalité et la morbidité à tous les niveaux et pour tous les sexes, particulièrement celles de la mère et de l'enfant ; (ii) améliorer la performance du système de santé afin de permettre un accès équitable à des services de santé de qualité, proches des populations et bien gérés.

Stratégies :

- Améliorer l'accès aux services de santé, la performance du système de santé, l'accessibilité et l'efficacité du système de référence-évacuation ;
- Assurer un accès équitable à des services de santé de qualité ;
- Renforcer les services de santé maternelle, néonatale et infantile ;
- Renforcer la gestion du système dans un contexte de décentralisation.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la santé

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Meilleure intégration du genre dans la formulation et la mise en œuvre du prochain plan quinquennal ; (ii) Prise en charge des complications liées à l'excision.	(i) Intégrer l'environnement dans les actions de lutte contre le VIH pour réduire la vulnérabilité des personnes exposées et celles malades ; (ii) Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des	Il est retenu : (i) d'affecter 60% des ressources au niveau déconcentré et au profit prioritairement des plus pauvres ; (ii) de réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile ; (iii) de fournir des services de proximité et de qualité accessibles à tous, y compris aux femmes handicapées, en matière de soins maternels, prénatals,	La problématique de la démographie est prise en compte dans le processus de planification du secteur (distribution spatiale des infrastructures de santé, planification familiale, santé maternelle et infantile, lutte contre le VIH/SIDA, etc.). Dans ce cadre, il est recommandé de veiller à : (i) un accroissement des ressources financières nationales (appropriation / allocation budgétaire) en faveur de la santé

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
	<p>déchets biomédicaux pour tous les hôpitaux et CSREF ; (iii) Favoriser l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour la pharmacopée.</p>	<p>obstétricaux et de nutrition ; (iv) de réaliser une actualisation de la politique de population à la lumière des impératifs économiques et sociaux ; (v) d'élaborer et de diffuser pour les Collectivités des plans types prenant en compte l'accessibilité physique de toute nouvelle infrastructure de santé de manière à les rendre accessibles aux personnes handicapées.</p>	<p>de reproduction (services et produits SR et sécurisation) ; (ii) une meilleure désagrégation des informations socio-sanitaires ; (iii) l'établissement régulier des comptes nationaux de santé ; (iv) une intensification des actions en faveur d'un plus grand accès des pauvres (infrastructures, postes et stratégies avancées, référence-évacuation) ; (v) l'adéquation entre offre de services et stratégie de protection sociale.</p>

DOMAINE 26 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Contexte

291. Le Gouvernement du Mali, en voulant étendre davantage la lutte contre le VIH/SIDA, a adopté une déclaration de politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA et par la même, a procédé à la réorganisation du Haut Conseil National de Lutte Contre le SIDA (HCNLS).
292. Ainsi, en tant qu'organe d'orientation, le HCNLS comporte une représentation égalitaire entre les secteurs public, privé et la société civile qui compte en son sein les représentants des associations de Personnes Vivant avec le VIH et les représentants des partenaires au développement. La structure, tout comme son organe d'exécution, le Secrétariat Exécutif, sont placés sous la responsabilité directe du Chef de l'Etat. Un cadre stratégique 2006-2010 a été élaboré et dont le financement est assuré à travers les contributions du Gouvernement, du secteur privé national et des différents PTF.
293. La mise en œuvre de ce cadre stratégique national multisectoriel de lutte contre le VIH et le SIDA a pris fin en 2010. Le processus d'élaboration du nouveau cadre stratégique s'inscrit dans la dynamique : (i) de l'atteinte des OMD et de l'accès universel à la prévention, aux soins et au traitement ; (ii) de l'application des principes directeurs de la Déclaration de Paris (alignement, appropriation, harmonisation, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle) ; et (iii) des grandes orientations nationales telles que le CSCRP (2012-2017), le PRODESS II prolongé en 20011 et la PNG-Mali, etc.

Défis

294. Depuis la réunion de haut niveau des Nations Unies tenue en juin 2011, le défi de la lutte contre le VIH et le SIDA a changé. Il s'agit d'éradiquer le SIDA sur une décennie : « **zéro nouvelle infection, zéro stigmatisation et zéro décès dus au SIDA** ». L'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien nécessite d'étendre la portée et la couverture de la réponse pour offrir des services et produits de qualité à l'ensemble de la population sur l'ensemble du territoire. Ce passage à l'échelle de l'offre de services de qualité et sa pérennisation, doit intégrer la promotion de l'utilisation de ces services et le renforcement des capacités de tous les acteurs et à tous les niveaux.
295. L'efficacité des interventions dans la lutte contre le VIH et le SIDA et l'utilisation des services reposent essentiellement sur : (i) les capacités du système de santé et d'autres structures, notamment l'éducation ; (ii) l'appropriation à travers une meilleure intégration du VIH et du SIDA par les secteurs clés de développement ; et (iii) une réponse multisectorielle (public, privé et société civile) de la lutte à tous les niveaux.
296. A chacun de ces secteurs, il existe des contraintes et des insuffisances qui constituent des défis à l'atteinte des résultats en matière de lutte contre le VIH et le SIDA.

Vision sectorielle à long terme : Réduire l'incidence par l'intensification, l'extension des programmes et les interventions favorisant la prévention, les soins, le traitement, le soutien des familles, des communautés aux personnes infectées et/ou affectées, et contribuer à l'atténuation des impacts socioéconomiques du VIH et du SIDA.

Stratégie : Assurer une bonne prévention et une bonne prise en charge des malades du SIDA.

OBJECTIF SPECIFIQUE 12 : MAINTENIR DURABLEMENT UN ENVIRONNEMENT NATUREL, URBAIN ET RURAL DE QUALITE

DOMAINE 27 : EAU

Contexte

297. Pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'eau, la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) a initié en 2004 « l'Initiative pour l'accès à l'eau potable ». Cette Initiative s'est traduite par l'adoption du **Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP)** par le Gouvernement. Le Ministère de l'Energie et de l'Eau et le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ont décidé en mars 2005 de concrétiser cette Initiative par la préparation d'un nouveau programme intégrant à la fois l'accès à l'eau potable et l'accès à l'assainissement. Sur cette base, avec l'appui des PTF et l'implication des différents départements ministériels concernés, la DNH et la DNACPN ont conçu un programme dénommé « **Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA)** ».

Défis

298. (i) Atteindre les OMD; (ii) Préserver la qualité des ressources en eau souterraine et de surface ; (iii) Assurer une exploitation rationnelle des ressources en eau souterraine et de surface ; et (iv) Assurer la navigabilité des fleuves Niger et Sénégal.

Vision sectorielle à long terme : Assurer une gestion durable des ressources en eau.

Stratégie : Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'eau

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
Implication des femmes en favorisant leur accès aux postes de responsabilité dans les comités de gestion de l'eau.	Les pénuries d'eau ont besoin d'être gérées: (i) investir dans les écosystèmes pour qu'ils continuent d'assurer leur fonction première de régulation des pénuries; (ii) investir dans les infrastructures pour équilibrer les approvisionnements et les prélèvements en vue d'amoindrir les dépenses en matière de santé; (iii) conduire des études d'évaluation intégrée des écosystèmes en eau pour apprécier leur capacité de charge; (iv) conduire des évaluations économiques des écosystèmes en eau pour apprécier l'impact de leur dégradation et fonctionnement sur la productivité agricole, électrique et les dépenses en matière de santé animale et humaine ; (v) améliorer la question foncière pour les espaces contenant des plans d'eau pour attirer les acteurs du secteur privé à entreprendre des investissements verts; (vi) développer des stratégies de collecte d'eau dans les plans de construction et d'aménagement ; (vii) doter les zones sèches de micro-barrages pour la collecte de l'eau de pluie pour l'agriculture; (viii) développer la capacité des communautés sur la gestion rationnelle de l'eau ; (ix) promouvoir l'information sur l'eau potable ; (x) valoriser l'effort des projets appuyant le Gouvernement du Mali dans le renforcement des capacités des communautés pour la gestion intégrée de l'eau et des ressources naturelles comme le projet Lac Faguibine par exemple ; (xi) développer des programmes de reboisement brise-vents au niveau des villages et (xii) aider à l'aménagement des champs et blocs de cultures avec des dispositifs antiérosifs pour réduire les pertes agricoles dues à l'érosion.	(i) Assurer l'accessibilité universelle des nouvelles infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de celles à réhabiliter afin qu'elles puissent être utilisées par tous, y compris les femmes enceintes, les personnes âgées, et les personnes handicapées de manière temporaire ou définitive ; (ii) Impliquer les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées en favorisant leur accession à certains postes de responsabilité des comités de gestion de l'eau.	(i) Information, sensibilisation et formation des populations pour une gestion efficace de l'eau ; (ii) Actualisation régulière des données démographiques dans la perspective d'une meilleure répartition des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

DOMAINE 28 : ASSAINISSEMENT¹⁶

Défis :

299.(i) Améliorer l'accès des populations à un service public et des équipements durables de l'assainissement ; (ii) assurer une bonne gestion des déchets solides et des déchets liquides (hôpitaux, industries, etc.).

Vision sectorielle à long terme : Assurer une gestion durable des ouvrages d'assainissement.

Stratégie : Améliorer l'accès à l'assainissement de façon équitable et durable.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'assainissement

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/POPULATION
Garantir le droit de tous les citoyens à un assainissement durable et équitable.	(i) Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des collectivités territoriales en matière de gestion d'assainissement et d'hygiène publique ; (ii) doter les centres urbains et périurbains d'équipements et d'infrastructures sécurisés de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets solides et liquides ; (iii) mettre en place un dispositif opérationnel de contrôle des pollutions et nuisances issues des activités industrielles ; (iv) favoriser et renforcer le partenariat avec le secteur privé, les ONG et les associations dans la gestion durable des déchets solides ; (v) assurer la maîtrise d'ouvrage et la coordination des plans locaux d'assainissement.	Le ciblage des pauvres par zone se fera à trois niveaux d'échelle : la commune, le quartier, le ménage/foyer. En général, les zones semi urbaines et rurales sont moins pourvues en services d'assainissement. Les populations à faibles revenus sont souvent incapables de s'offrir les services d'assainissement en particulier les aménagements spécifiques indispensables aux personnes handicapées. Les entreprises d'assainissement qui n'appliquent pas le principe d'impartialité ne permettent pas aux îlots des populations à faible revenu de profiter du service de l'assainissement. Ce principe prévoit que les coûts du système d'assainissement soient partagés en se basant sur la capacité des acteurs à supporter les frais/coûts. Dans ce cas, l'impartialité aboutit à des subventions transversales.	(i) Prise en compte de l'assainissement (emplacement des dépôts de transit, canalisation/écoulement des eaux de pluies) dans l'aménagement du territoire ; (ii) Intégration de l'assainissement dans les plans de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (inondations, camps de personnes déplacées, etc.) (iii) Gestion des déchets spéciaux ou biomédicaux (hôpitaux, industries, etc.) (iv) Information, sensibilisation et formation des populations pour une gestion efficace des déchets solides et liquides (gestion des ordures ménagères, traitement des eaux usées, etc.) (v) Actualisation régulière des données démographiques dans la perspective d'une meilleure répartition et d'un bon dimensionnement des ouvrages et des moyens de gestion des déchets

¹⁶ Le contexte est identique à celui du domaine « Eau ».

DOMAINE 29 : ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

Contexte

300. Dans sa volonté de relever les défis environnementaux conformément à la Politique Nationale de la Protection de l'Environnement (PNPE), le Mali a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux. La relecture de la Politique Forestière Nationale est en cours de finalisation. La formulation des axes de gestion durable du Delta Intérieur du Niger est effective.

Défis

301. Les défis dans le secteur de *l'environnement* sont : (i) procéder à l'application de l'EES aux politiques sectorielles et aux investissements dans la Gestion Durable des Terres (GDT). (ii) procéder à l'application systématique des EIES à tous les programmes, politiques et projets dans les différents secteurs et réglementer l'emploi des pesticides et le prélèvement des eaux ; (iii) renforcer les connaissances et valoriser les ressources dans le domaine de la biodiversité ; (iv) mettre en place des normes de contrôle des déchets ; (v) mettre en place un mécanisme efficace de suivi des questions environnementales du secteur industriel ; (vi) mettre en œuvre la stratégie et le plan d'actions sur les changements climatiques par les différents secteurs ; (vii) transférer la gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales ; (viii) opérationnaliser les cadres de concertation ; (ix) procéder à un inventaire des ressources forestières au niveau national pour avoir une situation de référence du taux de couverture ligneuse.

302. En ce qui concerne *le changement climatique*, l'ampleur des phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les vents violents et les fortes variations de température se fait sentir depuis plusieurs décennies déjà. Si des mesures appropriées ne sont pas prises pour inverser cette dynamique, les conséquences écologiques et économiques seront plus graves et pourraient annihiler tous les efforts de développement. En effet, selon les études de vulnérabilité et d'adaptation réalisées dans le cadre de la communication nationale initiale (CNI), les secteurs les plus vulnérables sont par ordre d'importance : Agriculture, Santé, Pêche, Energie, Ressources en eau, Elevage, Forêts, Faune, Habitat, Transport, Industrie et Education.

303. Ainsi, on constate que malgré le faible niveau d'industrialisation, qui constitue l'une des principales sources de production des gaz à effet de serre, le pays subit les conséquences du phénomène planétaire qu'est le changement climatique. Les interventions en réponse à ce changement climatique nécessitent une approche à deux volets : l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

304. En ce qui concerne *l'atténuation*, les principales options formulées à l'endroit des secteurs de l'énergie et des transports sont :

- Energie : (i) Promotion des équipements économes d'énergie fossile ; (ii) Promotion des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) Promotion de l'hydro-électricité ; (iv) Importation d'énergie électrique à partir des pays voisins ; (v) Valorisation des résidus et sous-produits agricoles pour la production de combustibles, etc.
- Transports : (i) Gestion rationnelle des voies de transport ; (ii) Formation, information et sensibilisation des acteurs de la filière ; (iii) Bonne gestion du parc automobile ; (iv) Promotion de mesures à caractère incitatif et technique.

305. La mise en œuvre de ces différentes mesures permettra de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Quant aux mesures d'adaptation, le Mali a élaboré et mis en œuvre non seulement un certain nombre de projets et programmes, mais a également pris des initiatives qui contribuent au renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques. Parmi ceux-ci on peut retenir : (i) le renforcement des capacités d'adaptation et de résistance aux changements climatiques dans le secteur agricole ; (ii) le programme des pluies provoquées ou opération « sanji » ; (iii) la promotion des techniques et pratiques culturelles (CES/DRS) ; (iv) la promotion des techniques de rétention des eaux de pluie ; (v) la promotion du reboisement aux niveaux national, régional et local ; (vi) la mise en œuvre du cadre d'investissement de la gestion durable des terres (GDT).

Vision sectorielle à long terme : « Contribuer au développement économique et social durable du pays , à la recherche de la sécurité alimentaire, à lutter contre toute forme de pollution et de nuisance, contre le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification, et améliorer l'accès de la population du Mali à un service public durable de l'assainissement ».

Stratégie : Mettre en place une gestion rationnelle de l'environnement.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
PM	Sans objet	PM	<p>La croissance démographique augmentera la pression sur les ressources, notamment le foncier, l'environnement et les ressources naturelles (eau, forêts). Cette pression entretient et accélère le phénomène de changement climatique. En plus de la croissance de la taille de la population, la structure de la population (par âge, urbain-rural, taille des ménages et systèmes de production, de consommation et mode de vie) a également un effet sur les ressources naturelles et sur le changement climatique. Les conséquences d'une forte croissance démographique dans un pays à vocation agropastorale comme le Mali sont la diminution de la superficie moyenne de terres cultivables par actif et l'application de la loi des rendements décroissants. La gestion des déchets et de la pollution constituent alors de nouveaux prélèvements sur les ressources financières limitées. La coupe abusive de bois (bois de chauffe, principale source d'énergie) et les nouveaux défrichements coûtent au couvert végétal 500 000 hectares par an. Il s'avère indispensable donc que la politique environnementale et les interventions en matière de préservation des ressources naturelles intègrent la politique nationale de population dans ses efforts de maîtrise de la croissance démographique.</p>

DOMAINE 30 : FONCIER ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Contexte

306. Le sous secteur du foncier et du développement urbain est actuellement marqué, sur le plan institutionnel, par la création d'un Département chargé des questions domaniales et foncières depuis plus d'une décennie. Sur le plan législatif, il est régi par des textes législatifs et réglementaires qui sont entre autres : (i) le code domanial et foncier, (ii) la charte pastorale, (iii) le code de l'eau, (iv) les textes forestiers, (v) la loi fixant les règles générales de l'urbanisme, (vi) la loi d'orientation agricole, (vii) les codes miniers, et (viii) la loi sur la promotion immobilière.

307. Cette situation témoigne à suffisance du caractère transversal du foncier d'où l'intérêt qu'il suscite pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies, projets et programmes de développement du Mali. La pluralité des acteurs intervenant dans le foncier est au centre de l'exacerbation des problèmes fonciers qui se manifestent par des litiges fréquents et violents sur toute l'étendue du territoire national.

308. Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement du Mali a mis en place trois chantiers majeurs, à savoir :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste programme de réalisations de logements sociaux pour satisfaire l'important besoin des ménages à faibles revenus ;
- la mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux du Foncier, se traduisant notamment par : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une Politique Nationale Domaniale et Foncière, (ii) la création de l'Agence Nationale d'Aménagement Foncier et (iii) la création d'un Observatoire National du Foncier et de l'Habitat ;
- la mise en place d'un cadastre et d'un système d'information foncière.

Défis

309. Les principaux défis à relever dans le sous secteur du foncier et développement urbain sont : (i) Bien gérer le processus irréversible d'urbanisation ; (ii) Offrir à chaque citoyen un logement décent ; (iii) Faciliter l'accès à la terre des citoyens, notamment les plus défavorisés et aux promoteurs économiques pour un développement équilibré et harmonieux du pays ; (iv) Assurer la sécurisation foncière et (v) Assurer le développement par la protection des écosystèmes fragiles.

Stratégie : Favoriser un accès équitable des citoyens à la terre, à un logement décent et une sécurité foncière aux producteurs et promoteurs économiques.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du foncier et du développement urbain

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
(i) Sécurisation foncière et accès de la femme à la terre ; (ii) Prise en compte des femmes chefs de ménage, veuves, divorcées ou mariées dans l'attribution des logements sociaux.	(i) Elaborer et mettre en œuvre des plans d'urbanisation et d'aménagement ; (ii) mettre en place un système durable de gestion des déchets, notamment la gestion centralisée des ordures ménagères dans les grands centres urbains ; (iii) mettre en place et/ou améliorer le système d'approvisionnement en eau potable ; (iv) promouvoir les systèmes de latrines et d'égouts ; (v) créer et protéger les espaces verts ; (vi) faire la promotion de « bâtiments verts » par l'utilisation rationnelle des matériaux locaux (terre, eau, ressources végétales) ; (vii) développer les capacités des	La Politique Nationale Domaniale et Foncière ambitionne de favoriser l'accès à la terre et à un logement décent pour les citoyens et une sécurité foncière aux producteurs et promoteurs économiques pour un développement socioéconomique harmonieux et accéléré du pays. La Politique Nationale Domaniale et Foncière prendra en compte la situation des populations les plus vulnérables, y compris les personnes handicapées, afin de leur permettre d'accéder, comme les autres citoyens, à la terre et aux logements sociaux. L'ampleur des besoins en terre et en logements se traduit souvent par une concurrence qui favorise les plus nantis. C'est le cas des ventes aux enchères pratiquées par les sociétés immobilières. Dans cette recherche de plus value, les populations économiquement faibles se trouvent généralement en position défavorable. Le souci d'équité a amené l'Etat malien à entreprendre la construction des logements sociaux. La répartition des logements sociaux prévoit 75% pour les populations à faibles revenus et 25% pour les populations à revenus intermédiaires.	L'intégration des questions de population et de la variable démographique passe par : (i) la prise en compte de la variable démographique (projections démographiques) dans l'élaboration des schémas d'urbanisme et d'aménagement des espaces ; (ii) la construction de logements sociaux conformes à la taille des familles et au mode de vie des maliens ; (iii) l'amélioration des

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
	<p>acteurs dans l'utilisation de technologies locales (banco stabilisé, briques en terre renforcées, etc.) ; (viii) élaborer un répertoire des risques écologiques et catastrophes naturelles et en faire la vulgarisation ; (ix) faire de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) un préalable à tout projet d'urbanisation.</p>	<p>Ce programme distingue quatre groupes de populations : (i) les économiquement très faibles dont le revenu est inférieur de 3 à 7 fois le SMIG ; (ii) les populations à faibles revenus dont le revenu est équivalent au SMIG ; (iii) les populations à revenus intermédiaires dont le revenu est supérieur de 3 à 7 fois le SMIG ; (iv) les populations nanties. Les populations nanties ou riches ayant la possibilité de financer leurs propres logements ne sont pas pris en compte dans ce programme de logements sociaux. Celles qui ont un revenu très faible ne peuvent pas être propriétaires et doivent en conséquence se contenter du logement locatif proportionnellement à leur pouvoir d'achat.</p>	<p>systèmes de voirie, l'assainissement et la mise à disposition des équipements collectifs.</p>

III.3. AXE 3: DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : CONSOLIDER L'OPTION DE FAIRE DU MALI UN PAYS BIEN GOUVERNE, SUR, STABLE ET EN PAIX

OBJECTIF SPECIFIQUE 13 : PROMOUVOIR LA PAIX TOTALE DANS LE PAYS

DOMAINE 31 : PAIX ET SÉCURITÉ

Contexte

310. Le traitement des questions de paix et de sécurité souffrait d'une approche empirique dans les deux premières générations du CSLP du fait de l'absence d'une vision stratégique claire et cohérente.

311. Le 20 octobre 2010, le Gouvernement du Mali a adopté un document cadre de politique nationale de sécurité intérieure et de protection civile qui repose sur deux concepts fondamentaux, à savoir : (i) le concept de sécurité humaine (se délivrer de la peur et se prémunir contre le besoin) ; (ii) le concept de gouvernance partagée de la sécurité et de la paix qui, tout en reconnaissant à l'Etat un rôle moteur de conception, d'orientation, d'impulsion et de coordination en matière de sécurité, privilégie la définition et la coordination des rôles et responsabilités de tous les acteurs du secteur de la sécurité : Etat, Collectivités territoriales, partis politiques, secteur privé, organisations de la société civile, entre autres.

312. Dans cette même dynamique, un Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans les régions du Nord (PSPSDN) a été mis en place en 2010. Le PSPSDN n'a pas vocation à se substituer aux projets et programmes en cours. Il doit contribuer à la création des synergies et faciliter la coordination des activités de terrain.

Vision sectorielle à long terme : Asseoir durablement un climat de paix et de sécurité favorable au développement.

Stratégie : Réduire de manière significative, voire supprimer complètement, les causes de l'insécurité et du terrorisme dans le Nord du Mali.

Prise en compte des dimensions transversales en matière de paix et de sécurité

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
Renforcer la prévention et la gestion des conflits communautaires liés aux questions foncières Mettre en œuvre les recommandations du Forum de la bande sahélo saharienne sur la paix et la sécurité Renforcer les capacités des OSC sur les accords et traités en matière de paix et sécurité Poursuivre la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Impliquer fortement les OSC dans la mise en œuvre et le suivi évaluation du PSPSDN	PM	PM	PM

OBJECTIF SPECIFIQUE 14 : AMELIORER LE CADRE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

DOMAINE 32 : JUSTICE

Contexte

313. Les politiques et stratégies du Ministère de la Justice s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le PRODEJ et vise l'accessibilité, l'efficacité et la crédibilité de la justice. L'atteinte de ces objectifs a incité le département de la justice à élaborer un document dédié à la promotion de la gouvernance judiciaire, intitulé « Plan Opérationnel 2010-2014 du PRODEJ ».

Défis

314. Au regard de l'énormité des besoins, les défis auxquels est confronté le secteur judiciaire au Mali, sont : (i) la poursuite de la modernisation des structures et le perfectionnement des personnels ; (ii) la réaffirmation des valeurs pour une justice efficace et crédible ; (iii) l'accroissement de l'accessibilité à la justice. Le Programme de Réforme de la Justice va connaître une orientation nouvelle élaborée sur la base des attentes recensées à travers un processus participatif impliquant les pouvoirs publics et toutes les couches de la société (famille judiciaire, organisations socioprofessionnelles d'opérateurs économiques, du monde rural, associations de jeunes, associations de femmes, associations de personnes handicapées, ONG et associations de défense des droits de la personne, autorités traditionnelles, confessions religieuses, médias publics et privés).

Vision sectorielle : « Emergence d'une justice réhabilitée, efficace, performante et crédible au service de la paix sociale et du développement ». Les objectifs généraux prônés par la Justice sont : renforcer l'ancrage de l'Etat de Droit, garantir la paix sociale et enfin promouvoir le développement.

Stratégie : Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la Justice

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	Démographie/ Population
Le Plan Opérationnel du PRODEJ 2010-2014 a consacré une part belle au Genre, notamment dans sa 4 ^{ème} composante : « Amélioration de l'accessibilité à la justice – promotion des Droits Humains et du genre ». Cette composante vise la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à la réalisation des Droits Humains et plus particulièrement, à l'épanouissement des couches vulnérables (Femmes, Filles et Garçons) ainsi que le développement des services aux justiciables, à travers notamment : (i) la réalisation de la promotion de l'accueil, l'orientation des justiciables dans les juridictions et l'information sur leurs droits et devoirs ; (ii) l'adoption de textes garantissant la promotion et la protection des Droits Humains et plus spécifiquement ceux favorables à l'épanouissement et à la protection des femmes et des filles.	(i) Relire les textes législatifs et réglementaires pour prévenir et gérer les conflits et améliorer la prise en compte des liens pauvreté-environnement ; (ii) Assurer la conformité entre les conventions, accords et traités environnementaux et les dispositions législatives et réglementaires nationales; (iii) Renforcer les capacités de la famille judiciaire en droit de l'environnement.	Cette problématique concerne essentiellement l'accès à la justice de la couche la plus démunie, par la mise en œuvre de l'assistance judiciaire à travers la mise en place et l'opérationnalisation des bureaux d'assistance judiciaire auprès de toutes les juridictions. L'opérationnalisation des bureaux d'assistance judiciaire occupe une place importante dans la Politique d'Amélioration des Services aux Justiciables du Ministère de la Justice et de son plan d'actions 2009-2012 ; politique et plan d'actions intégrés dans la composante 4 du Plan Opérationnel du PRODEJ 2010-2014. En se basant toujours sur cette composante, les difficultés d'accès à la justice par les personnes handicapées, en raison de leur déficience, doivent être prises en compte afin que soient garanties la promotion et la protection de leurs droits.	PM

OBJECTIF SPECIFIQUE 15 : MODERNISER LES SERVICES PUBLICS

DOMAINE 33 : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Contexte

315. Le Programme de Développement Institutionnel (PDI) adopté par le Gouvernement en 2003, décliné lui-même en plans opérationnels pluriannuels, se présente, en termes simplifiés, comme un programme décennal qui procède d'une vision politique partagée. Le PDI a pour but de créer les conditions d'un développement durable à travers des structures administratives stables, performantes et crédibles.

Défis

316. Les défis portent essentiellement sur la consolidation des acquis du premier PO/PDI 2006-2009 et la mise en œuvre du second qui couvre la période 2010-2013. Il s'agit de : (i) consolider et approfondir les réformes engagées par la mise en œuvre, l'utilisation et l'optimisation des réalisations du premier PO/PDI ; (ii) simplifier les réformes par des activités d'information, de formation, de renforcement, de communication et de sensibilisation à tous les niveaux de la réforme de l'État ; (iii) renforcer les actions de pilotage et de suivi/évaluation de la Réforme par une amélioration du système de suivi évaluation du PDI, un renforcement des capacités du CDI à assurer le pilotage et le suivi des réformes et un renforcement des synergies entre le PDI et les autres grandes réformes (PAGAM/GFP, PRODEJ, etc.) ; (iv) conduire une évaluation à mi-parcours du PDI ; (v) renseigner annuellement les indicateurs du PO/PDI pour mesurer l'impact des réformes entreprises ; (vi) intégrer les activités du Projet Gouvernance Démocratique au Mali dans le programme d'activités du PO/PDI ; (vii) améliorer les performances du Mali en matière de gouvernance environnementale.

Vision sectorielle à long terme : (i) adapter l'organisation de l'Administration à l'évolution politico-institutionnelle afin de corriger ses incohérences structurelles et d'accroître son efficacité ; (ii) renforcer la gestion publique en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement les services offerts aux populations ; (iii) mettre les préoccupations des usagers au cœur de l'action administrative afin de redonner une légitimité à l'État et renforcer le processus démocratique ; (iv) renforcer le cadre institutionnel et réglementaire pour mieux intégrer la dimension environnementale dans les politiques sectorielles ; (v) améliorer la gestion environnementale en termes de cohérence entre les dispositions du cadre juridique et des missions définies pour les différentes entités du cadre institutionnel en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement.

Stratégie : Renforcer la gestion publique et adapter l'organisation de l'Administration à l'évolution politico-institutionnelle

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine du développement institutionnel

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATIO
(i) Adoption d'une stratégie d'opérationnalisation du mécanisme institutionnel de la Politique Nationale Genre ; (ii) Adoption d'un programme de renforcement des capacités et d'appui-conseil pour soutenir les stratégies d'institutionnalisation ; (iii) Adoption des procédures d'imputabilité et d'un système de mesure de rendement du Plan d'Actions ; (iv) Mise en place d'un groupe d'experts et d'élus nationaux en matière de Budgets Sensibles ; (v) Adoption d'une démarche BSG dans le processus d'élaboration budgétaire national, sectoriel et au niveau décentralisé ; (vi) Renforcement des capacités des femmes pour une meilleure participation à la vie politique aux niveaux national, régional et local ; (vii) Adoption de mesures réglementaires et législatives pour atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les postes de responsabilités de la fonction publique ; (viii) Prise de mesure pour accroître la représentation des femmes	(i) Renforcer et mettre en cohérence les textes législatifs et réglementaires relatifs aux EES et EIES en matière de gouvernance environnementale ; (ii) Institutionnaliser l'EES et les autres outils de promotion de l'économie verte dans les politiques sectorielles, plans et programmes de développement ; (iii) Systématiser les EIES des projets sectoriels ; (iv) Assurer le renforcement des capacités des acteurs	Le PDI, de façon générale, est conçu dans l'optique de la lutte contre la pauvreté. Les différentes composantes du programme visent justement à réduire la pauvreté par la mise en place de structures administratives performantes afin de mieux répondre aux besoins des populations. Ces structures administratives doivent prendre en compte la problématique de l'accès universel aux services	

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATIO
dans les postes électifs, dans les missions diplomatiques, dans les instances sous-régionales, régionales et internationales ; (viii) Amélioration des connaissances des disparités et discriminations entre les sexes au niveau local ; (ix) Adoption de mesures incitatives vers la parité de représentation dans les instances de décision locale ; (x) Représentation accrue des femmes dans le processus de planification et de budgétisation au niveau local (PDESC).	(sectoriels et locaux) sur leurs rôles en évaluation environnementale ; (v) Améliorer la hiérarchie des critères environnementaux dans la grille d'évaluation des projets et programmes.	(accessibilité physique et sociale) prenant notamment en compte les besoins des groupes vulnérables, en particulier les personnes handicapées.	

OBJECTIF SPECIFIQUE 16 : IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT DES POLES REGIONAUX ET LA GESTION PARTICIPATIVE DE PROXIMITE (Y COMPRIS LA GESTION FONCIERE)

DOMAINE 34 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Défis :

317. Réduction des inégalités régionales.

Stratégies : (i) Assurer la coordination, la formulation et la mise en œuvre des politiques, des programmes spatiaux et sectoriels de développement ; (ii) Améliorer le suivi-évaluation des politiques, des programmes spatiaux et sectoriels de développement.

Prise en compte des dimensions transversales en matière d'aménagement du territoire

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
PM	(i) Assurer une affectation des ressources naturelles dans le temps et dans l'espace dans une perspective de développement durable ; (ii) Procéder à l'EES de la politique du secteur et aux programmes y afférents ; (iii) Procéder à l'application systématique préalable de l'EIES aux projets d'infrastructures et d'équipements structurants du secteur.	Veiller à la prise en compte des besoins des populations vulnérables, et en particulier des personnes handicapées dans l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire	Veiller à la prise en compte (mise à jour des projections démographiques) de la variable démographique dans l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire

DOMAINE 35 : DÉCENTRALISATION ET DECONCENTRATION

Contexte

318. Le processus de décentralisation du Mali a démarré en 1992 avec deux objectifs centraux : un objectif de développement local et un objectif de promotion de la démocratie locale. Il se déroule en phases successives. La première, celle qui couvre une douzaine d'années (1992 à 2004), a comporté deux étapes essentielles : une étape de conception de la réforme et une étape de démarrage de la mise en œuvre. La deuxième phase est celle de la consolidation de la réforme (2005-2014).

319. Les principes directeurs de la politique malienne de décentralisation déclinés en objectifs opérationnels dans le PO/PDI et le PNACT sont les suivants : (i) la sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale, (ii) la libre administration des Collectivités Territoriales, (iii) l'implication des populations dans la création des communes, (iv) la gestion démocratique des Collectivités Territoriales, (v) la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local par les Collectivités Territoriales, (vi) la progressivité et la concomitance des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

Défis

320. Les défis sont : (i) le renforcement des capacités des Collectivités Territoriales ; (ii) l'amélioration de la gouvernance des Collectivités Territoriales, de la démocratie participative et du développement local durable ; (iii) l'appropriation des fonctions d'assistance technique aux Collectivités Territoriales par les services déconcentrés de l'Etat et les autres structures d'appui technique ; et (iv) le pilotage stratégique de la décentralisation.

Vision sectorielle à long terme : La vision du secteur est : « Les Collectivités Territoriales, espaces de développement économique, social, dotées des compétences et des ressources appropriées, fonctionnent efficacement et offrent durablement aux populations des services de qualité, à travers un processus participatif ». L'objectif spécifique du PNACT III est d'améliorer les services rendus par les Collectivités territoriales aux populations en vue de contribuer au développement durable de leurs territoires.

Stratégie : Renforcer les capacités des Collectivités Territoriales pour leur permettre d'améliorer les services rendus aux populations.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la décentralisation/déconcentration

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
(i) Former les femmes pour une meilleure représentativité aux postes électifs, (ii) impliquer davantage les femmes et les jeunes dans les instances de décision et de gestion des affaires de la collectivité.	Les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles doivent s'adapter au processus de la décentralisation qui s'impose désormais à tous comme le cadre idoine de la gestion décentralisée des ressources naturelles. Ce processus est basé sur la responsabilisation des populations, la participation, l'autonomie d'initiatives, la reconnaissance des droits coutumiers. Le transfert de compétence en matière de gestion des ressources naturelles devient alors un challenge qu'il faut à tout prix réussir. Pour atteindre les objectifs visés dans le cadre du CSCRP, l'ancrage du développement a été conçu pour traduire les orientations nationales en matière de décentralisation/déconcentration de l'action publique vers le niveau local pour soutenir la croissance économique et réduire durablement la pauvreté. Ainsi, la création de pôles de développement économique attractifs en vue d'atténuer l'exode rural est assurée à travers la mise en cohérence des stratégies nationales avec les priorités locales et l'amélioration des conditions de production dans les zones rurales. C'est de cette vision de la décentralisation/déconcentration que l'interface entre l'environnement et la pauvreté des populations apparaît plus clairement. Plus précisément : (i) les structures de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, en collaboration avec l'AEDD, élaborent une démarche méthodologique de verdissement des schémas et plans d'aménagement nationaux et locaux; (ii) le verdissement des PDESC et le renforcement des capacités	Veiller à ce que les collectivités territoriales mettent en place une véritable gouvernance inclusive qui prend en compte l'ensemble de la population, en particulier les groupes vulnérables par : (i) une planification participative du développement ; (ii) la création et la diffusion de plans types prenant en compte l'accessibilité physique pour toutes les nouvelles infrastructures des services sociaux de base (éducation, santé, eau, etc.) sous maîtrise d'ouvrage des Collectivités	PM

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE/ POPULATION
	des autorités aux niveaux sectoriel et local ; (iii) l'élaboration d'un répertoire des risques écologiques et catastrophes naturelles par entité locale ; (iv) la sensibilisation des populations locales aux problématiques environnementales ; (v) le transfert effectif de la gestion des sols et des forêts aux collectivités locales ; (vi) le renforcement des structures locales pour leur permettre d'assumer un rôle environnemental de taille ; (vii) la formation des acteurs locaux, individuellement et collectivement, pour leur permettre d'aborder convenablement les questions de durabilité dans les processus décisionnels ; et (viii) l'identification d'individus et d'institutions qui doivent être investis des pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions sur les ressources naturelles et leur gestion.	Territoriales	

OBJECTIF SPECIFIQUE 17 : DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE ET AVEC LES MALIENS DE L'EXTERIEUR

DOMAINE 36 : INTÉGRATION ET COOPÉRATION

Contexte

321. L'action diplomatique du Mali s'est illustrée dans plusieurs domaines, notamment la signature de plusieurs accords et conventions, la promotion des Droits de l'Homme, la démocratie et la bonne gouvernance, la création de nouvelles représentations diplomatiques ou consulaires à l'étranger, l'ouverture de missions diplomatiques par des pays amis du Mali. De façon spécifique, les actions suivantes ont été réalisées :

- La signature de soixante deux (62) Accords bilatéraux parmi lesquels quarante neuf (49) Programmes, Contrats et Accords de financement pour un montant global dépassant les 500 milliards de FCFA dont 167,226 milliards au titre des subventions et 156,204 milliards au titre des Accords de prêt destinés aux secteurs de l'Agriculture, de l'Energie, de l'Eau, des Infrastructures routières et autres.
- Au plan multilatéral, le Mali a conclu des programmes d'appui avec l'Union Européenne (UE) et signé des Accords de prêts avec les Institutions Financières Internationales pour un montant total de 276,018 milliards FCFA. Dans le cadre du 10ème FED, la mobilisation de 80,41 milliards FCFA dont 35,36 milliards effectivement décaissés à la date du 30 octobre 2010.
- La signature d'accords de coopération dans plusieurs domaines dans le cadre du renforcement des liens d'amitié et de coopération avec les partenaires et l'adoption en Conseil des Ministres de sept (7) Traités multilatéraux.
- La participation à différents travaux et rencontres nationales, régionales, sous régionales et internationales dans le domaine du suivi des projets, de la coopération multilatérale et dans celui de la coopération culturelle et sociale.
- Le renforcement des relations politiques et de coopération à travers : les visites de personnalités étrangères de haut niveau au Mali et celles de personnalités maliennes à l'étranger, la visite de 13 Chefs d'Etat de pays amis dans le cadre des festivités du Cinquantenaire, la présentation de lettres de créance de 14 Ambassadeurs d'Afrique et d'Europe, l'organisation de différentes rencontres internationales au Mali, le placement des cadres maliens (9) au sein des instances multilatérales et la participation aux actions de prévention, de rétablissement et de maintien de la paix et de la sécurité.

Défis

322. Les efforts tendront à : (i) orienter les priorités des programmes de coopération en cours et les négocier vers les secteurs prioritaires du CSCR 2012-2017; (ii) améliorer le taux de mobilisation des ressources pour l'atteinte des objectifs du secteur; (iii) élaborer le rapport sur la coopération pour le développement; (iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie dynamique de communication pour restaurer la confiance et favoriser les investissements (v) mener des réflexions pour l'élaboration d'une politique de coopération au développement; (vi) mettre en œuvre les recommandations issues des rencontres et foras.

323. En tant qu'Etat membre de la CEDEAO et de l'UEMOA, le Mali doit tenir compte, dans son CSCR, des orientations stratégiques définies dans le DSRP régional qui retient les quatre buts principaux suivants: (i) une bonne gouvernance et une gestion des conflits, en vue de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques; (ii) la promotion de l'intégration sous-régionale, de manière à réduire les coûts et de renforcer la compétitivité, avec pour objectif d'accélérer la croissance et de diversifier ses sources; (iii) le développement des infrastructures d'interconnexion avec les pays de la sous-région; (iv) le développement du capital humain et la facilitation de sa mobilité au sein de la CEDEAO, afin de supporter une croissance redistributive.

324. Chaque programme sectoriel et local devra s'aligner sur les lignes stratégiques arrêtées au niveau africain et ouest-africain, s'appropriier les modèles standard de politiques sectorielles conçus au niveau communautaire et africain, et inclure dans son plan d'actions, des mesures et activités destinées à promouvoir l'intégration avec les pays de la

sous-région. Une attention particulière sera accordée à l'interconnexion des infrastructures avec les pays voisins dans tous les domaines (eau potable, énergie, transports, télécommunications). Le Mali réaffirmera ainsi son ancrage dans la construction de l'intégration sous-régionale et de l'unité africaine.

Vision sectorielle : « Le rayonnement continu du Mali et son affirmation sur la scène internationale, la mobilisation d'importantes ressources externes pour le financement des projets et programmes de développement, le maintien d'un dialogue politique avec les partenaires techniques, contribuent au renforcement de l'intégration sous régionale et régionale et de l'Unité Africaine ».

Stratégie : Contribuer à l'accélération de l'intégration africaine et promouvoir la diversification des partenariats internationaux.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la coopération et de l'intégration

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
Organisation d'ateliers aux niveaux sous régional et régional de sensibilisation sur la problématique genre ; Réflexions sur le concept de « Genre et Réforme de la Sécurité » aux fins de favoriser la prise en compte du genre dans le secteur de la sécurité.	(i) Renforcer les capacités des Ministères stratégiques pour le respect des engagements que le Mali a pris au plan international ; (ii) Respecter les normes environnementales prescrites dans la sous-région pour la mise en œuvre des projets et programmes, notamment dans le cadre du contrôle de la pollution transfrontière (notamment la pollution chimique), et des émissions de CO2 ainsi que d'autres gaz à effets de serre; (iii) Mobiliser des financements verts (REDD+, GEF, etc.) pour l'intégration des liens pauvreté-environnement à tous les niveaux du processus de développement au Mali.	(i) Renforcer les capacités des Ministères stratégiques pour le respect des engagements que le Mali a pris au plan international afin d'atteindre les OMD et mettre en œuvre les stratégies de lutte contre la pauvreté ; (ii) Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan stratégique de Handiforum de l'UEMOA.	Les interventions en matière d'intégration et de coopération doivent inclure la promotion et la protection des droits des migrants maliens sur les territoires d'accueil.

OBJECTIF SPECIFIQUE 18 : AMELIORER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA CORRUPTION ET LA DELINQUANCE FINANCIERE

DOMAINE 37 : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Contexte

325. Une gestion rigoureuse, efficace et transparente des fonds publics constitue un préalable incontournable pour toute démarche de réduction tangible et durable de la pauvreté, ainsi que d'accroissement des moyens affectés à la croissance.
326. Le Gouvernement a adopté en avril 2005, un Plan d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM-GFP) sur la période 2006-2010. Le PAGAM-GFP poursuivait fondamentalement l'amélioration de la qualité de préparation et d'exécution du budget, le développement de l'efficacité des administrations fiscales et financières, l'accroissement de l'efficacité et de la transparence des procédures des marchés publics et enfin, le renforcement de la gouvernance et de la transparence.
327. Le PAGAM-GFP a permis la réalisation de progrès substantiels au sein du système GFP malien, certains éléments comme l'interconnexion de la chaîne de la dépense, la réforme des marchés publics, la mise en œuvre de la GBO ou encore la comptabilité publique ayant enregistré des progrès incontestables.
328. La deuxième phase du PAGAM-GFP (2011-2015) a été approuvée par le Conseil des Ministres en juillet 2011. Encore plus complet que le précédent, le PAGAM-GFP II traite de façon exhaustive les points faibles persistants du système de GFP malien. Il vise : (i) le renforcement de l'efficacité du contrôle interne et l'adaptation de l'environnement juridique et institutionnel du contrôle externe aux normes internationales, (ii) la consolidation de la fiscalité et de la perception des recettes fiscales, (iii) la maîtrise des dépenses extrabudgétaires, (iv) la normalisation des procédures budgétaires et comptables, et enfin, (v) l'achèvement de la mise en œuvre d'une informatique performante.
329. Le processus continu de réforme de la GFP malienne contribue ainsi, de façon déterminante, aux impératifs du CSLP III tant dans la capacité et le potentiel de mobilisation des ressources, que dans l'affectation opportune et efficace de la dépense, ainsi que dans la production régulière d'états complets et fiables de réalisation permettant la gestion et l'orientation en temps réels des flux financiers publics.

Vision sectorielle à long terme : mobilisation maximale des ressources publiques et leur allocation efficiente en vue de la réalisation des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

Stratégie: Améliorer la mobilisation, l'allocation sectorielle et la gestion des ressources publiques.

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine de la GFP

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE
(i) Sensibilisation des femmes à la place qu'elles occupent dans l'économie malienne et à l'importance de leur participation dans les choix budgétaires de l'État ; (ii) l'ajout de données sur le genre dans les statistiques budgétaires et démographiques transmises périodiquement au MEF ; (iii) la présence d'objectifs concrets touchant l'équité de genre dans les contrats plans négociés entre le MEF et les Collectivités Territoriales ; (iv) la création d'espaces de concertation pour les femmes sur les enjeux financiers touchant l'équité de genre ; (v) la formation des femmes en finances publiques.	PM	(i) La présence d'objectifs concrets touchant les groupes vulnérables ou pauvres dans les contrats plans négociés entre le MEF et les Collectivités Territoriales ; (ii) la création d'espaces de concertation pour les groupes vulnérables ou pauvres sur les enjeux des finances publiques liés à leurs besoins.	PM

DOMAINE 38 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA DELINQUANCE FINANCIERE

Contexte

330. Conformément aux orientations du Président de la République, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations issues des Etats Généraux sur la corruption et la délinquance financière. C'est dans ce cadre que le Comité de Suivi et d'Evaluation du Plan National d'Actions de mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière a été créé, par Décret n°10-350/PM-RM du 30 Juin 2010.

331. Le Comité est chargé de :

- suivre les actions menées par les différents intervenants dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations ;
- s'assurer de la prise en compte, par les Ministères, des activités du Plan d'actions dans le cadre de programmes existants ou à élaborer ;
- évaluer les rapports trimestriels et annuels d'activités élaborés par les Ministères et structures responsables de la mise en œuvre ;
- soumettre au Premier Ministre, les rapports d'étape et le rapport final d'évaluation ;
- faire des propositions d'orientation ou d'adaptation des actions aux impératifs et contraintes de mise en œuvre ;
- informer le public des actions menées par le Gouvernement notamment par la publication des rapports d'étape et du rapport final d'évaluation, l'organisation d'ateliers d'information.

332. Les membres dudit Comité de Suivi et d'Evaluation furent nommés par le décret n°2011-021/PM-RM du 25 janvier 2011. Opérationnel dès le mois de mars 2011, le Comité, lors de ses séances hebdomadaires s'est attelé à se doter d'instruments nécessaires à son bon fonctionnement. C'est ainsi qu'il a élu en son sein une Présidente et un Rapporteur ; il a élaboré et adopté un Règlement Intérieur, il a ensuite construit son plan de travail et sa méthodologie et enfin, il a proposé un projet de budget qui, après arbitrage, a été adopté. Le comité a aussi élaboré un programme de travail qui prend en compte l'évaluation du Plan d'actions au niveau de tous les départements. A sa demande, par lettre circulaire n° 00715 PM-CAB du 9 août 2011, Madame le Premier Ministre a instruit à tous les Ministres de désigner au niveau de leur Cabinet ou Secrétariat Général un point focal pour la coordination des actions à mener dans leur Département. Au courant du même mois, des équipes du Comité de suivi ont pris déjà contact avec certains Départements pour les évaluations.

Défis :

333. Renforcer la lutte contre la corruption et la délinquance financière.

Stratégie: Il s'agira de réaliser et de rendre visible l'exécution du plan national d'actions de lutte contre la corruption, notamment à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre cohérente du programme d'actions stratégiques prioritaires de chaque Ministère doté de responsabilités particulières à la réussite de la lutte contre la corruption et (ii) l'élaboration d'une stratégie de communication.

CHAPITRE IV : SUIVI ET EVALUATION

L'atelier de lancement du CSCRП 2012-2017, tenu en décembre 2010, a formulé un certain nombre de recommandations sur les outils et méthodes de suivi-évaluation du CSCRП à savoir :

- développer la culture de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- poursuivre les efforts pour améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques ;
- impliquer davantage les acteurs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies.

Le suivi-évaluation du CSCRП s'effectue à travers ses rapports annuels de mise en œuvre. Les revues annuelles du CSCRП sont l'occasion de mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés et d'analyser la manière dont les politiques sont mises en œuvre. Elles permettent de s'assurer de la mise en œuvre des différentes recommandations.

Ce chapitre traite ainsi des domaines relatifs à l'élaboration, le suivi et l'évaluation du CSCRП. Il s'articule autour : (i) du renforcement du Système Statistique National (SSN), (ii) du renforcement du suivi-évaluation, (iii) de la coordination avec les PTF, (iv) du renforcement de la qualité des programmes, (v) du renforcement du partenariat avec les acteurs non Etatiques (société civile, secteur privé), et (vi) de la communication pour le développement.

OBJECTIF SPECIFIQUE 19 : AMELIORER L'ELABORATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

DOMAINE 39 : RENFORCEMENT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Contexte

334. Le Système Statistique National (SSN) a pour mission principale de définir le système d'information et de collecter les données nécessaires au suivi du CSCRП. Le renforcement de ses capacités est nécessaire afin de lui permettre de publier dans les délais requis, des données de qualité permettant de mesurer les effets et les impacts des politiques.

335. Les problèmes qui handicapent le développement du SSN sont bien connus. Le problème central réside dans les ressources humaines qui constituent le capital le plus précieux d'une Institution. Depuis une vingtaine d'années, le Mali forme très peu de statisticiens. La Fonction Publique en recrute très peu et le peu de statisticiens qui travaillent dans le système n'y restent pas, faute de rémunérations motivantes. Il se crée ainsi un cercle vicieux qui empêche tout développement durable du système d'information statistique alors que la demande en statistiques de qualité se fait plus pressante et exigeante.

336. Une attention toute particulière sera accordée au renforcement des capacités de certains acteurs, notamment des organes au niveau régional et local et des structures sectorielles du SSN. Les efforts devront se poursuivre pour : (i) l'organisation du SSN ; (ii) la disponibilité des ressources humaines en quantité et en qualité ; et (iii) l'amélioration de la production et de l'utilisation statistiques.

337. De fait, le Gouvernement, afin de renforcer les capacités du SSN et de garantir un meilleur suivi-évaluation du CSCRП et des OMD, a adopté le Schéma Directeur Statistique (SDS 2006-2010) qui propose des solutions articulées autour des axes suivants : (i) le développement de la production statistique, (ii) le développement de l'utilisation des statistiques et (iii) le développement institutionnel.

338. Depuis son adoption, le schéma directeur bénéficie d'un financement global inadéquat pour sa mise en œuvre et les insuffisances du système statistique se sont de plus en plus affirmées. Les évolutions constatées ont rendu nécessaire son actualisation pour prendre en compte les réalisations récentes et les besoins nouveaux. Cette actualisation ne peut aller sans une restructuration institutionnelle profonde et une réorganisation de l'activité statistique. A cet effet, un plan d'actions prioritaires (2008-2012) du SDS est en cours de mise en œuvre et les travaux d'élaboration du prochain SDS (2013-2017) ont été lancés.

339. La réforme institutionnelle du SSN, qui a commencé avec l'adoption et la promulgation d'une nouvelle loi statistique en 2005, a conduit à la mise en place de l'INSTAT, institut bénéficiant d'une autonomie, en remplacement de l'ex-DNSI, grâce à un engagement politique fort du gouvernement malien et le soutien des PTF. Les Cellules de Planification et de Statistique (CPS) ont été restructurées en passant de six (06) à onze (11). Ces actions ont permis de lancer des réflexions plus globales sur le fonctionnement du SSN et les relations entre les différents producteurs et utilisateurs de données.
340. La mise en place de l'INSTAT est une des mesures phares de la réforme institutionnelle. Elle vise à rendre l'organisme statistique central du pays plus performant, en le dotant d'un statut qui lui confère la personnalité morale et l'autonomie de gestion, de conditions de travail et de rémunération attractives et motivantes pour son personnel. Si les conditions matérielles de travail se sont nettement améliorées avec l'installation de l'INSTAT dans un immeuble moderne et fonctionnel, on ne peut pas en dire autant des conditions de rémunération qui, pour le moment, sont les mêmes qu'avant la réforme institutionnelle. Il importe de doter l'INSTAT de grilles de rémunération motivantes et attractives pour son personnel.
341. Le SSN du Mali est confronté à d'autres problèmes comme l'insuffisance des ressources financières, un mode d'organisation encore à parfaire, une coordination statistique insuffisante malgré les progrès enregistrés au cours des dernières années, des relations fonctionnelles imprécises entre les structures productrices de statistiques publiques et notamment entre l'INSTAT et les CPS. La qualité des statistiques et leur accessibilité restent à améliorer.

Aspects institutionnels

342. L'étude sur la réforme institutionnelle a proposé *neuf (9) mesures* après un état des lieux sans complaisance du SSN. Il s'agit de :
- (i) approuver et appliquer l'accord d'établissement de l'INSTAT, notamment les grilles de rémunération du personnel de l'INSTAT (mesure n°1) ;
 - (ii) élaborer et mettre en œuvre un programme de formation au Mali, des cadres moyens de la statistique : les adjoints techniques (ou techniciens supérieurs) de la statistique et les agents techniques de la statistique (mesure n°2) ;
 - (iii) élaborer et mettre en œuvre un programme de formation initiale des cadres supérieurs de la statistique et de la démographie (Ingénieurs statisticiens économistes, Ingénieurs des travaux statistiques et Ingénieurs démographes) dans les écoles spécialisées (mesure n°3) ;
 - (iv) élaborer et mettre en œuvre un programme de perfectionnement des agents du SSN en ciblant en priorité ceux qui mènent des activités statistiques sans être statisticiens de formation (mesure n°4) ;
 - (v) réaliser une étude visant à définir un nouveau mode de gestion des statisticiens publics qui garantit la normalisation des rémunérations et favorise la mobilité des statisticiens à l'intérieur du SSN (mesure n°5) ;
 - (vi) élaborer et mettre en œuvre une politique nationale efficiente de financement des activités statistiques (mesure n°6) ;
 - (vii) modifier la loi statistique de 2005 et ses décrets d'application (mesure n°7) ;
 - (viii) appliquer la démarche qualité proposée dans le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI (COED ou DQAF en anglais) aux principaux produits statistiques (mesure n°8) ;
 - (ix) créer un portail national d'accès aux statistiques du pays (mesure n°9).
343. *Pour les rendre opérationnelles*, ces mesures ont été regroupées en quatre (4) objectifs stratégiques à savoir :
- **Objectif 1 :** Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire : Le SSN souffre toujours d'une insuffisance de coordination tant au niveau national, régional que sectoriel. Les structures de coordination créées n'arrivent toujours pas à jouer pleinement leurs rôles. Il s'agira de passer en revue l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant le SSN. Ceci aura pour avantage de préciser les rôles des différents acteurs et de créer des liens fonctionnels entre eux. Aussi, le mode de gestion actuel du personnel affecté aux activités statistiques ne semble pas efficace pour créer toute la synergie nécessaire à la production, à bonne date, de données de qualité nécessaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et politiques de développement économique et social.
 - **Objectif 2 :** Renforcer les capacités du personnel du SSN : Cet objectif vise à améliorer de manière significative la qualité des ressources humaines affectées aux activités statistiques.

- **Objectif 3 :** Assurer le financement durable des activités statistiques : Cet objectif vise à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale efficiente de financement des activités statistiques courantes, en dotant les structures productrices de statistiques publiques des ressources financières nécessaires et en veillant à leur utilisation effective, ainsi qu'à accélérer la création du Fonds National de Développement Statistique.
- **Objectif 4 :** Améliorer l'accès aux informations statistiques : Il s'agit de créer un portail national d'accès aux statistiques du pays et d'élaborer des supports méthodologiques.

Aspects techniques

344. Le Schéma Directeur de la Statistique (SDS) actuel s'achève en fin 2012 et l'élaboration du prochain SDS (2013-2017) est en cours. Les besoins exprimés dans le CSLP 3^{ème} génération seront pris en compte dans ce nouveau SDS, notamment pour élaborer un calendrier d'enquêtes fournissant les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre du CSCR.

345. Les principales opérations lourdes prévues au cours de la période couverte par le CSCR sont : (i) l'Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM) 5^{ème} édition, tous les 5 ans ; (ii) l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC), annuelle ; (iii) l'Enquête Modulaire auprès des Ménages (EMOP), annuelle ; (iv) l'Enquête Nutritionnelle SMART, annuelle ; (v) l'Enquête LSMS-ISA, annuelle, sur la mesure des niveaux de vie en milieu rural ; (vi) le Recensement Général Agricole de 2014 (tous les 10 ans) ; (vii) le Recensement industriel et artisanal (tous les 3 ans). Une enquête nationale sur le secteur informel serait nécessaire, la dernière datant de 1989. Des enquêtes thématiques sont également programmées pour répondre à des besoins spécifiques (Cf. calendrier des enquêtes figurant dans le rapport de la revue du SDS de 2011).

Prise en compte des dimensions transversales dans le domaine statistique

GENRE	VERDISSEMENT	CIBLAGE DES PAUVRES	DEMOGRAPHIE / POPULATION
Prise en compte et désagrégation des données sur le genre dans les statistiques économiques, budgétaires et démographiques	(i) Prise en compte et désagrégation des données sur l'environnement dans les statistiques économiques, budgétaires et démographiques; (ii) Prise en compte et désagrégation des données sur les liens pauvreté-environnement dans les statistiques économiques, budgétaires et démographiques; Verdissement du Schéma Directeur de la Statistique (SDS)	Prise en compte et désagrégation des données sur le ciblage des pauvres dans les statistiques économiques, budgétaires et démographiques	La mise en œuvre des interventions liées aux statistiques doit inclure : (i) la mise à jour régulière des données désagrégées de population et développement (suivi de la base Malikunafoni et base de données population) (ii) la contribution à l'élaboration régulière de comptes nationaux de santé (iii) le renforcement de la base Malikunafoni pour en faire la source de données de référence en matière d'indicateurs de suivi du développement

DOMAINE 40 : RENFORCEMENT DU SUIVI-EVALUATION

Cadre institutionnel

346. Le **suivi-évaluation** est réalisé à travers les mécanismes institutionnels du CSCRP¹⁷. Ces mécanismes comprennent : (i) Un Comité d'Orientation ; (ii) Une Commission Mixte Mali-Partenaires au développement ; (iii) Un Comité de Pilotage ; (iv) Des Groupes de travail (ou Groupes thématiques) ; (v) Un Secrétariat Technique ; (vi) Des Comités régionaux, locaux et communaux de suivi. La conduite et la coordination du processus CSCRP sont assurées par le Ministère chargé de l'Economie.
347. **Au niveau des méthodes**, outils, instruments et indicateurs utilisés, un cadre conjoint d'évaluation des revues du CSCRP et un plan d'actions prioritaires 2008-2012 du SDS ont été élaborés. L'évaluation du CSCRP invite à procéder à une harmonisation avec le Budget Spécial d'Investissement ainsi que les budgets-programmes. Elle invite également à réviser le nombre et la nature des indicateurs retenus par composantes ou domaines thématiques pour une meilleure lisibilité et une plus grande pertinence, d'où la nouvelle matrice de macro-pilotage.
348. **Le Comité d'Orientation** est l'instance d'orientation et de décision du processus d'élaboration et de suivi du CSCRP. A ce titre, il est chargé de: (i) fixer les orientations en matière de conduite du processus pour la croissance et la réduction de la pauvreté, (ii) soumettre les rapports de suivi et de revue annuelle à l'approbation du Gouvernement.
349. Le Comité d'Orientation est présidé par le Premier Ministre et le Ministre chargé de l'Economie en assure le Secrétariat. Il est composé comme suit : (i) les membres du Gouvernement, (ii) le Commissaire à la Sécurité Alimentaire, (iii) le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, (iv) le Président de la Fédération Nationale des Employeurs du Mali, (v) le Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali, (vi) le Président de la Fédération Nationale des Artisans du Mali, (vii) les Secrétaires Généraux des Syndicats Nationaux des Travailleurs du Mali, (viii) le Président de l'Association des Collectivités, Cercles et Régions, (ix) le Président de l'Association des Municipalités du Mali, (x) le Président du Conseil National du Patronat du Mali, (xi) le Président du Conseil National de la Société Civile, (xii) le Président de la Fédération des Collectifs d'ONG, (xiii) le Représentant de l'Assemblée Nationale, (xiv) le Président du Haut Conseil des Collectivités.
350. **La Commission Mixte Mali-Partenaires au développement** est l'organe de concertation et de dialogue entre le Gouvernement et l'ensemble des PTF dans le cadre du processus d'élaboration et de suivi du CSCRP. A ce titre, elle a pour missions : (i) d'instaurer un cadre de dialogue ouvert entre le Gouvernement et les PTF sur les réformes et thématiques importantes de développement du Mali ainsi que les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD, (ii) de faire la revue des progrès conjointement réalisés par le Gouvernement et les PTF dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à travers le Plan national d'actions efficacité de l'aide et la SCAP pour la mise en œuvre de leurs engagements, (iii) d'assurer le suivi des décisions et recommandations prises dans le cadre des revues annuelles du CSCRP, (iv) de donner son avis sur les questions et propositions dont elle est saisie par le Comité de pilotage avant leur soumission au Comité d'Orientation du CSCRP.
351. La Commission Mixte Mali-Partenaires au développement est présidée par le Ministre chargé de l'Economie et est composée comme suit: (i) les Membres du Gouvernement, (ii) le Commissaire à la Sécurité Alimentaire, (iii) les Chefs d'Agences d'Aide et de Coopération bilatérale et multilatérale. Son secrétariat est assuré par la Cellule Technique du CSLP.
352. **Le Comité de Pilotage** est l'organe technique de préparation, de suivi et d'évaluation du CSCRP. Il est chargé de: (i) préparer la revue annuelle du CSCRP, (ii) promouvoir les synergies entre les différents acteurs (Gouvernement, société civile, secteur privé, PTF) impliqués dans le processus CSCRP, (iii) assurer la réalisation des travaux techniques du processus du CSCRP. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Economie et est composé comme suit : (i) Représentants des départements sectoriels, (ii) Représentants de la société civile, (iii) Représentants du secteur privé, (iv) Représentants des PTF. Le Comité de pilotage peut s'adjoindre toute compétence chaque fois que de besoin.

¹⁷ Décret n°09-171/P-M du 23 avril 2009 fixant les mécanismes institutionnels du CSCRP, des OMD et du suivi des conclusions et recommandations de la 6^{ème} table ronde des bailleurs de fonds du Mali.

353. Le Comité de Pilotage est organisé autour de **quatre groupes thématiques** : (i) Cadrage Macroéconomique et Budgétaire ; (ii) Développement des Infrastructures et des Secteurs Productifs; (iii) Développement Institutionnel et Gouvernance ; (iv) Développement Humain Durable. Leurs secrétariats sont assurés par les Unités de la Cellule Technique du CSLP. Les groupes thématiques sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs de : (i) suivre la mise en œuvre du CSCRP et des OMD ; (ii) suivre la tenue des revues sectorielles ; (iii) contribuer à la préparation de la revue annuelle du CSCRP ; (iv) assurer l'intégration des questions transversales (de genre, d'aménagement du territoire, de population, de paix et de sécurité, d'environnement, de lutte contre la corruption) dans le CSCRP.
354. Chaque groupe thématique comprend des représentants de l'administration, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Les groupes de travail organisent leurs travaux et rencontres suivant un calendrier défini de façon consensuelle par les membres du groupe. Ils sont subdivisés en sous groupes sectoriels en fonction du champ de compétence des CPS et peuvent s'adjoindre toute structure ou compétence nécessaire.
355. **La Cellule Technique de coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CCSLP)** assure le **secrétariat technique** des mécanismes institutionnels du CSCRP. A ce titre, elle est chargée de: (i) suivre le déroulement normal des groupes thématiques au sein desquels elle joue le rôle de secrétariat et d'animation, (ii) faire la synthèse des travaux des groupes thématiques, (iii) assurer la cohérence entre les travaux des groupes thématiques, (iv) préparer les documents à soumettre au Comité de Pilotage, à la Commission Mixte Mali-Partenaires au Développement ou au Comité d'Orientation, et (v) organiser et animer les séminaires/ateliers nationaux et régionaux.
356. Le suivi du CSCRP et des OMD au niveau de la Région et du District de Bamako est assuré par **le Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD)**. Le CROCSAD est présidé par le Gouverneur. Il est composé de représentants de services techniques régionaux, de la société civile, du secteur privé et des collectivités décentralisées. Son secrétariat technique est assuré par la Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP).
357. Au niveau local, le suivi est assuré par **le Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD)**. Le CLOCSAD est présidé par le Préfet dans le cas des Cercles de Régions. Il est composé de représentants des Conseils de Cercle, des services techniques, de la société civile, du secteur privé. Au niveau communal, le suivi est assuré par **le Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CCOCSAD)**. Les CCOCSAD sont présidés par les Sous-préfets pour les communes des Régions et par les Maires dans le cas du District de Bamako¹⁸.
358. **Le suivi technique du CSCRP** sera adapté aux évolutions institutionnelles afin que les besoins nouveaux soient pris en compte et pour une participation efficace de l'ensemble des acteurs, particulièrement ceux de la société civile et du secteur privé. **Le suivi politique du CSCRP** sera systématisé à tous les niveaux, en impliquant, dans toutes les étapes du processus, le Conseil des Ministres, le Parlement, le Conseil Economique Social et Culturel et le Haut Conseil des Collectivités Territoriales. En particulier, une session spéciale sera organisée annuellement au Parlement pour permettre au Gouvernement, sous la conduite du Premier Ministre, de présenter la Revue annuelle du CSCRP, après sa discussion et son adoption en Conseil des Ministres.

Indicateurs de suivi-évaluation

359. Le processus participatif et itératif du CSCRP a amené le Gouvernement du Mali, de concert avec les PTF, à l'élaboration d'un **Cadre Conjoint d'Evaluation des Revues annuelles du CSCRP**. Il s'agit d'une matrice d'évaluation décrivant les résultats atteints par axe d'intervention prioritaire du CSCRP avec la liste des indicateurs (type, valeurs de référence, cibles OMD, objectifs chiffrés dans le CSCRP, réalisations de l'année, sources de vérification, méthodes de collecte, périodicité, structures responsables de l'analyse et de la collecte).
360. Pour le suivi-évaluation du CSCRP, un nombre restreint d'indicateurs servant de Tableau de Bord a été retenu. Ces indicateurs permettent de suivre d'une façon globale les progrès accomplis. Au niveau sectoriel, il est effectué le

¹⁸ Les représentations et les missions sont clarifiées dans le décret n°08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des comités régionaux, locaux et communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement.

suivi d'une gamme plus détaillée d'indicateurs. La liste restreinte reconduit plusieurs indicateurs du CSCRП 2007-2011. Cela constitue un facteur positif, en ce qu'il assure une stabilité et une continuité dans le dispositif de suivi évaluation, tout en opérant quelques changements pour adapter les groupes thématiques aux axes du futur CSCRП. Par ailleurs, ceci offre la possibilité de faire des comparaisons entre les deux CSCRП pour les indicateurs qui ont été reconduits. Le renseignement des indicateurs, y compris les nouveaux indicateurs choisis, est indispensable pour assurer une disponibilité à temps utile des indicateurs et veiller à leur transmission (*Revue des indicateurs du CSCRП, ODHD 2011*).

361. Face aux besoins d'informations, le dispositif a développé et mis en place *la base de données socio économiques du Mali dénommée « Malikunnafoni »*. Cet outil relationnel et multisectoriel permet de centraliser et d'organiser les données statistiques. La base de données « Malikunnafoni » constitue pour tous les utilisateurs un outil précieux, partie intégrante du SDS devant servir à l'amélioration du SSN pour le suivi du CSCRП et des OMD. Cette base de données socioéconomiques devra être annuellement mise à jour, avant la revue du CSCRП.
362. Le financement des enquêtes prévues dans le SDS constitue une question importante pour la production de données statistiques fiables. Pour ce faire, la recherche de financement pour boucler certains budgets d'enquêtes prévues doit être menée. Le respect des calendriers des enquêtes est en effet primordial. Les enquêtes auprès des ménages devront être fédérées, en mettant en place un dispositif *d'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP)* pour produire de façon régulière et permanente des indicateurs pertinents sur la situation socioéconomique des ménages. Les revues annuelles du SDS et celles du CSCRП seront des occasions d'apprécier la capacité du SSN à produire les indicateurs pertinents et disponibles dans les délais.
363. En ce qui concerne *le suivi de l'environnement*, les indicateurs spécifiques pauvreté-environnement seront également utilisés pour la prise en compte des liens pauvreté-environnement. Des manuels spécifiques seront préparés et vulgarisés. Entre autres manuels, le Mali mettra l'accent sur le manuel du suivi-évaluation environnemental, le manuel de verdissement des politiques et stratégies de développement, et le manuel décrivant les procédures des analyses économiques de l'environnement.

Evaluation du CSCRП dans le cadre des revues annuelles

364. L'objectif de l'évaluation est d'assurer que les politiques et stratégies gouvernementales de croissance et de réduction de la pauvreté sont appliquées de manière satisfaisante pour atteindre à court terme, les objectifs définis par le CSCRП et à moyen terme, les OMD.
365. L'évaluation du CSCRП menée par le Gouvernement est un processus en trois étapes : (i) les revues sectorielles (pour les secteurs disposant d'une stratégie) au cours du premier trimestre ; (ii) la revue du CSCRП (au niveau technique) et (iii) la revue du CSCRП (niveau politique) à la fin du deuxième trimestre.
366. Les revues sectorielles traitent des secteurs dans leur ensemble, analysent tous les aspects de la stratégie et des résultats (en référence à tous les indicateurs des programmes sectoriels et pas seulement aux aspects liés au cadre de lutte contre la pauvreté ou aux programmes des PTF). Les rapports de synthèse émanant des secteurs devant faire l'objet de revues sectorielles seront examinés et amendés lors de ces mêmes revues sectorielles. Les rapports relatifs aux secteurs qui n'organisent pas de revues sectorielles seront également complétés dans le cadre des revues des projets et programmes et de concertations sectorielles moins formelles avec les différents acteurs. L'objectif à plus long terme est que chaque secteur organise une revue sectorielle dont les conclusions et recommandations constituent le rapport de synthèse sectorielle.
367. Le suivi de la mise en œuvre du CSCRП est fait sur la base des travaux et des conclusions des revues sectorielles, des travaux des groupes thématiques, y compris l'analyse des indicateurs. Il est prévu que les groupes thématiques du CSCRП se réunissent en mars et en avril pour fournir les informations souhaitées par le biais de rapports de synthèse sectorielle. Ces rapports seront ensuite utilisés pour la rédaction du rapport général sur la mise en œuvre du CSCRП pour l'année en revue. Les groupes thématiques doivent fournir un rapport de synthèse selon un format harmonisé.
368. La revue du CSCRП est basée, d'une part, sur les résultats des revues sectorielles dans les secteurs qui en font l'objet et des processus d'évaluation sectorielle (revues des projets et programmes, concertations sectorielles) pour les autres secteurs et d'autre part, sur des analyses plus transversales et globales. Les PTF et la société civile y

participent et les orientations /implications politiques et budgétaires sont endossées par les participants (ainsi que les objectifs pour les trois prochaines années).

369. L'évaluation du CSCRП se fonde en premier lieu sur une analyse rétrospective des questions relatives : (i) à la mise en œuvre des politiques, stratégies et actions prévues ; (ii) à l'utilisation des ressources financières et humaines disponibles ; (iii) à l'atteinte des objectifs ; (iv) aux problèmes et contraintes.
370. L'évaluation du CSCRП s'appuie en second lieu sur une analyse prospective des questions relatives aux : (i) changements à apporter aux politiques, stratégies et actions pour une amélioration des résultats ; (ii) moyens nécessaires à mettre à disposition ; (iii) solutions à apporter aux problèmes systémiques et transversaux.
371. Il s'agira en outre, de procéder à une analyse critique de la mise en œuvre du CSCRП, d'identifier les principales contraintes qui ont entravé son exécution et de proposer des mesures nécessaires en vue d'améliorer sa performance.
372. Les résultats attendus sont les suivants : (i) situation de l'exécution du CSCRП en année N-1 (situation macroéconomique, situation de l'exécution par axe) ; (ii) résultats atteints constatés à travers l'analyse des résultats des indicateurs de la matrice d'évaluation conjointe du CSCRП et les conclusions des revues sectorielles et des revues des projets et programmes ; (iii) vision prospective et mesures définies pour remédier aux insuffisances rencontrées ou à la faiblesse des résultats obtenus.
373. Le *respect strict du calendrier harmonisé* de ces différentes revues et évaluations est une partie intégrante du succès du CSCRП.
374. **L'évaluation externe du CSCRП** : Il sera introduit une revue externe du CSCRП, à mi-parcours, pour permettre à des experts indépendants de donner un point de vue et de faire des recommandations sur la mise en œuvre de la Stratégie.

DOMAINE 41 : COORDINATION AVEC LES PTF

375. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, entérinée en 2005, y compris par le Mali, vise à améliorer la gestion de l'aide afin de renforcer son impact sur le développement. Le CSCRP constitue en lui-même un moyen d'honorer les engagements pris dans cette Déclaration : (i) le CSCRP constitue la stratégie de développement du Mali souhaitée par les autorités nationales (*principe d'appropriation*) ; (ii) le CSCRP, à travers ses orientations stratégiques et son Plan d'Actions Prioritaires, propose aux PTF du Mali un cadre de référence pour élaborer leurs appuis, éventuellement dans le cadre d'une programmation financière pluriannuelle conjointe à plusieurs PTF (*principe d'alignement et d'harmonisation*) ; (iii) le CSCRP définit des objectifs à atteindre, à travers sa Matrice d'Indicateurs, ainsi que les moyens pour les atteindre, à travers son Plan d'Actions Prioritaires (*principe de gestion axée sur les résultats*) ; (iv) le CSCRP, à travers ses consultations régionales et thématiques, a permis d'associer l'ensemble des acteurs concernés à l'élaboration de la stratégie de développement du pays (*principe de responsabilité mutuelle*).
376. Parallèlement au CSCRP, le Gouvernement a élaboré un Plan national d'actions pour l'efficacité de l'aide (PNAEA) couvrant la période 2007-2009 pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration de Paris. De leur côté, les PTF membres des pays de l'OCDE et le Gouvernement ont adopté une Stratégie commune d'Assistance-Pays (SCAP) en décembre 2010, couvrant, elle, la période 2008-2011.
377. Sur la période 2007-2011, le PNAEA et la SCAP ont contribué à une meilleure mise en œuvre du CSLP 2^{ème} génération, à travers : (i) un meilleur alignement de l'aide sur les priorités nationales avec une hausse des appuis budgétaires (11 PTF ont versé un appui budgétaire en 2010 contre 7 en 2006). En parallèle, les montants d'ABG ont augmenté de manière régulière : 49 milliards en 2007, 54 milliards en 2008, 89 milliards en 2009 et 102 milliards en 2010. En revanche, les ABS ont tendance à stagner : 44 milliards chaque année depuis 2007 sauf en 2008, 50 milliards ; (ii) une meilleure coordination des PTF, notamment, grâce à la mise en place de la Troïka¹⁹ (mécanisme de présidence glissante) et des groupes thématiques ; (iii) une institutionnalisation du dialogue entre les autorités nationales et les PTF à travers différents cadres conjoints ; (iv) une plus grande implication de la société civile et du secteur privé dans tous les débats relatifs à l'aide, tel que prévu par l'Agenda d'Action d'Accra.
378. Le Mali a participé aux enquêtes 2006, 2008 et 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il a également participé avec neuf autres pays africains à « L'évaluation [indépendante] de la Déclaration de Paris, Phase 2 ».
379. Selon cette évaluation, « sauf exceptions notoires, les donateurs ont montré moins d'empressement que les pays partenaires à changer leurs propres systèmes. Certains ont manqué de coordination et ont hésité à prendre des risques suffisants pour jouer le rôle proactif que l'on attendait d'eux dans le cadre de la relation d'aide ». Autrement dit, au Mali comme dans les autres pays bénéficiaires, le manque de réforme interne des PTF les empêche de mettre en œuvre les engagements souscrits en matière d'efficacité de l'aide. Par exemple, la complexité et la diversité des procédures exigées par les PTF perdurent.
380. En parallèle, il est nécessaire de reconnaître que le leadership des autorités maliennes sur l'aide pourrait être renforcé. L'élaboration d'une politique nationale de l'aide pourrait y contribuer.

Tableau 5 : Vue d'ensemble des résultats du Mali dans les enquêtes de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, 2006 et 2008

Aspects	Niveau de référence
Appropriation	Moyen
Alignement	Faible
Harmonisation	Moyen
Gestion axée sur les résultats	Faible
Responsabilité mutuelle	Faible

Source : OCDE

¹⁹ Groupe de rencontre entre le Ministre chargé de l'Economie, le Chef de file des PTF (actuel), le Chef de file des PTF (sortant) et le Chef de file des PTF (entrant).

381. Pour continuer à améliorer l'efficacité de l'aide et atteindre les objectifs du CSCR 2012-2017, des efforts majeurs sont en cours ou programmés par les autorités nationales avec la participation des PTF et des autres familles d'acteurs, notamment les OSC : (i) mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGAM/GFP ; (ii) élaboration d'une politique nationale de l'aide ; (iii) élaboration de la SCAP 2012-2017 qui intègre à la fois la poursuite de l'amélioration des modalités de livraison de l'aide (i.e. en termes d'alignement et d'harmonisation notamment), et une programmation conjointe ; (iv) élaboration d'un nouveau Plan d'Actions conjoint pour l'Efficacité de l'Aide (Gouvernement du Mali et PTF), (v) mise en place d'un système de gestion des données sur l'aide ; (vi) opérationnalisation du calendrier harmonisé des revues ; (vii) renforcement des CPS en vue d'un meilleur fonctionnement des mécanismes de suivi/évaluation des politiques et stratégies nationales (respect de la périodicité et qualité de la participation) ; (viii) renforcement de la collaboration des ministères sectoriels, de la société civile et du secteur privé avec les groupes thématiques mis en place par les PTF ; (ix) incitations aux PTF non membres de l'OCDE à s'impliquer dans les efforts de coordination pour améliorer l'efficacité de l'aide.

DOMAINE 42 : RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES PROGRAMMES

382. Au-delà de la conception des programmes, il importe également d'assurer leur bonne mise en œuvre, en veillant au respect de hautes normes d'efficacité, d'efficience et de transparence. C'est dans ce sens que s'inscrit également la décision de mettre en place un manuel de procédures d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets du CSCR, ainsi que de plusieurs autres manuels techniques comme le manuel du suivi-évaluation environnemental, le manuel de verdissement des politiques et stratégies de développement, le manuel d'intégration des questions de population et de la variable démographique dans les documents stratégiques sectoriels et à tous les niveaux, et le manuel décrivant les procédures des analyses économiques de l'environnement.

DOMAINE 43 : RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVE, LA SOCIETE CIVILE, EN ASSURANT LA QUALITE ET L'EQUITE

383. Le processus engagé dans le cadre général du CSLP a permis une implication avec une contribution décisive des OSC au processus d'élaboration du CSCR 2007-2011 et du présent CSCR 2012-2017. Les acquis de la complémentarité au renforcement de la démocratie et de la décentralisation seront consolidés en favorisant l'implication effective des OSC à la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement.
384. Les OSC et les acteurs du secteur privé devront être des partenaires crédibles en vue d'influencer les actions et décisions de façon constructive aux niveaux local, régional et national. En vue de consolider la participation créative et responsable de la société civile et du secteur privé à la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, le Gouvernement poursuivra et soutiendra les programmes de renforcement des capacités de ces acteurs dans le cadre du partenariat public-privé. A cet effet, il est important de (i) responsabiliser les acteurs de la société civile et du secteur privé en les impliquant davantage dans les organes d'orientation, de dialogue et de pilotage du CSCR ; (ii) renforcer la concertation et la dynamisation effective des organes de suivi au niveau décentralisé.
385. Les actions ciblées dans les plans d'actions seront menées en étroite collaboration avec les acteurs du secteur privé (entreprises, promoteurs privés), et de la société civile (ONG, organisations et associations professionnelles). A cet effet, des contrats, conventions et protocoles de collaboration seront signés entre le Gouvernement du Mali et ces différents partenaires, pour atteindre les objectifs visés, notamment dans le cadre de la réalisation des infrastructures, de la vulgarisation des paquets techniques et du renforcement des capacités des acteurs. Le Gouvernement veillera aussi à créer les conditions pour permettre aux privés nationaux d'acquérir des parts de capital social et des actions des Sociétés nationales. Ces modalités de gestion de partenariat avec le secteur privé et la société civile seront prises en charge à travers les lettres de déclaration de politiques sectorielles.

Encadré 8 : Partenariat avec la Société Civile dans le processus du CSCR

Le partenariat entre les autorités des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les acteurs non étatiques est un enjeu majeur de l'Accord de Cotonou. Ce partenariat passe par l'implication de ces acteurs, notamment ceux de la société civile, dans le dialogue politique et la mise en œuvre des activités dans les secteurs où leurs compétences et avantages comparatifs sont reconnus. Compte tenu du rôle attendu de la société civile à la fois en termes d'intermédiaire auprès des populations à la base mais aussi de contre pouvoir susceptible d'influencer les actions et décisions de façon constructive aux niveaux national et local, il est prévu qu'elle soit étroitement associée à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement. Le rôle et la stratégie d'implication de la société civile dans ces politiques sont décrits dans le plan d'actions d'Accra sur l'efficacité de l'aide, conformément à l'Accord de Cotonou.

Le Gouvernement du Mali réaffirme son engagement pour un rôle plus important de la société civile dans les politiques de développement et la planification d'actions pour son renforcement. Un domaine entier est consacré, dans le CSCR 2012-2017, au renforcement du partenariat avec la société civile, en assurant la qualité et l'équité. Elle participe au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions pour l'efficacité de l'aide au Mali, adopté en 2007. Les OSC ont participé à la définition des attentes des parties prenantes, des choix stratégiques et à l'élaboration du Plan d'actions prioritaires du CSCR. Le CNSC, le FOSC, le FONGIM sont les organisations qui ont représenté la société civile au cours du processus d'élaboration du CSCR 2012-2017. Leur implication dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation garantit la réussite de la prise en compte des dimensions transversales (genre, environnement, questions de population, ciblage des pauvres, etc.) dans le CSCR et les politiques sectorielles.

Considérant que l'implication de la société civile dans les programmes et politiques de développement du pays est un moyen d'en améliorer la pertinence, la qualité et l'efficacité et considérant que cette implication nécessite un renforcement des capacités des OSC, le Gouvernement du Mali, le FOSC et les PTF ont mis en place le Programme d'Appui aux Organisations de la Société Civile (PAOSC) en deux phases. D'un montant global de 9,7 milliards de FCFA, ce programme vise : (i) un renforcement des compétences des OSC en matière de dialogue politique, d'analyse de politique, d'études, de plaidoyer et de contrôle citoyen ainsi que de gouvernance interne et (ii) la mise en œuvre d'actions de qualité des OSC en matière de dialogue politique, d'analyse de politique, d'études, de plaidoyer et de contrôle citoyen dans leurs domaines de compétence. Un rapport consolidant les contributions de chaque région a été produit à l'issue d'ateliers régionaux de la société civile à travers le financement du PAOSC I.

La société civile joue ainsi un rôle important dans le processus du CSCR et il devient nécessaire de la renforcer davantage. Le renforcement de sa participation dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement permettra de faire du Mali un modèle de bonne gouvernance. En termes de stratégie d'implication, il est important que la participation et le dialogue avec les acteurs de la société civile se poursuivent tout au long du processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSCR 2012-2017, et de la décentralisation afin d'assurer une contribution réelle des OSC.

DOMAINE 44 : COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Contexte

386. Instrument d'information, de sensibilisation et de plaidoyer, la stratégie de communication élaborée vise à vulgariser le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans le pays. La Communication Pour le Développement (CPD) est la combinaison judicieuse d'approches et de stratégies de communication inclusives et participatives afin d'accroître l'impact des programmes de développement, d'accélérer l'atteinte des objectifs et résultats attendus et de mettre l'accent sur la capacité des familles et des communautés à obtenir des résultats pour leur bien-être. Le secteur de la CPD a connu de grands changements avec l'avènement et le développement de la presse écrite et audio-visuelle publique et privée, l'explosion des organisations de la société civile, l'apparition des agences de communication privées, le développement des nouvelles technologies de la communication, la communication pour le changement social et de comportement.
387. Pour ce faire, la CPD, enjeu majeur de la démocratie et de la participation citoyenne, est un point de rencontre fondamental des activités des divers secteurs de développement économique, social et culturel du Mali. Ainsi, une synergie naturelle s'instaure ici entre la communication, la culture, les télécommunications et les TIC pour conforter les aspirations à un mieux-être et consolider les identités des populations à travers la mobilisation de leurs capacités de participation créatrice dans les projets de développement.

Défis

388. Le défi majeur de la CPD est de permettre aux populations de mieux maîtriser leur environnement en liaison avec l'action gouvernementale. Il s'agit de porter l'information et de faire connaître ce document de référence à l'ensemble des acteurs, nationaux, régionaux et locaux engagés dans la lutte pour la réduction de la pauvreté. Au-delà de l'action d'information, un accent particulier est mis sur la sensibilisation et la formation des autorités politiques et administratives, des services techniques et des médias, mais aussi du monde associatif et de la société civile, des groupements de femmes et de jeunes, enfin du secteur privé et des leaders traditionnels et religieux.

Stratégies :

389. L'action de communication va reposer sur le système de "tirs groupés" faisant intervenir plusieurs supports médiatiques à la fois : (i) les moyens modernes de communication (radio, télévision, presse écrite) ; (ii) les moyens non conventionnels (dépliants, affiches, internet, téléphonie mobile) ; (iii) les réunions, les ateliers, les conférences-débat, etc. Ainsi, la télévision et la radio (Etat, communautaire et privé) occuperont une place de choix dans ces campagnes multimédia, eu égard au fait que l'oralité est fortement ancrée dans la société. Les émissions grand public seront surtout produites par et pour les ruraux dans nos zones de production. Au niveau de la Télévision, les genres comme les sketches et le théâtre en langues nationales seront les plus utilisés.
390. La synthèse du document de stratégie de lutte contre la pauvreté sera traduite en langues nationales à l'intention des populations alphabétisées qui serviront de relais pour son appropriation par l'ensemble du monde rural. Ces traductions seront enregistrées sur supports audio pour les radios communautaires et associatives.
391. La presse écrite, les moyens non conventionnels comme les dépliants et les affiches seront mis à profit pour une plus grande mobilisation des services techniques, des décideurs et des élus. En plus de la couverture à temps réel des activités de la Cellule CSLP, des magazines ou des pages spéciales seront publiés.
392. Des actions de plaidoyer sont également prévues à l'intention des PTF. L'adoption du document par le gouvernement sera suivie par une campagne multimédia pour informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs et bénéficiaires, dont le point de départ sera une cérémonie de lancement suffisamment couverte par tous les média.

CHAPITRE V : CADRAGE MARCOECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

393. Le cadrage macroéconomique éclaire les grandes orientations de politiques publiques à moyen terme et impulse l'élaboration de meilleures politiques sectorielles cohérentes avec les objectifs de développement. L'objectif principal qui guide le cadrage est le maintien des équilibres macroéconomiques en tenant compte des potentialités réelles de l'économie malienne et des objectifs globaux et sectoriels du CSLP.

394. Sur la base d'hypothèses relatives à l'environnement économique international et aux secteurs porteurs de l'économie malienne, deux scénarii, tenant compte des potentialités économiques réelles du pays, ont été produits. Un scénario de base (tendanciel) qui retrace le rythme d'évolution de l'économie à politiques inchangées et un scénario optimiste/volontariste (scénario du CSLP-III) qui fait des hypothèses de forte croissance sur les secteurs porteurs.

V.1. HYPOTHESES DE PROJECTION

395. Les hypothèses du cadrage macroéconomique reposent sur celles des « perspectives de l'économie mondiale » du FMI ainsi que sur les secteurs porteurs de l'économie malienne sur la période 2012-2017. On distingue les hypothèses générales qui demeurent identiques pour tous les scénarii et des hypothèses spécifiques qui varient d'un scénario à l'autre.

V.1.1 Hypothèses générales

396. Pour l'environnement international, les hypothèses indiquent une amélioration continue des cours de l'or sur la période 2012-2017 et un ralentissement du prix du coton et du pétrole à partir de 2013. En effet, les cours de l'or devraient graduellement augmenter pour atteindre 1675,6 dollars l'once en 2017, après 1459,4 dollars l'once en 2012. Quant au coton, ses cours devraient évoluer à la baisse en passant de 175,9 cent/kg en 2012 à 136,8 cent/kg en 2017 (1 dollar vaut 100 cent). Pour ce qui concerne le pétrole, son cours subira une tendance à la baisse en passant de 110,7 à 104,2 dollars le baril de 2012 à 2017.

397. L'inflation mondiale, mesurée par l'indice des prix à l'exportation des produits manufacturés des sept principaux pays industrialisés (Manufactures Unit Value - MUV), enregistrerait une croissance annuelle de 1,2% de 2012 à 2015 et de 2,1% de 2016 à 2017.

398. Une dépréciation d'environ 0,7% en moyenne du FCFA par rapport au dollar est prévue sur toute la période.

399. Un objectif de couverture des besoins d'importations du pays par les avoirs extérieurs est fixé à au moins quatre (4) mois.

V.1.2 Hypothèses spécifiques

400. Les hypothèses spécifiques sur l'économie nationale sont relatives aux secteurs porteurs qui sont le riz, le coton, l'agroalimentaire, l'élevage, le textile, l'or, l'eau et l'électricité, les BTP, l'artisanat et le tourisme, etc. Elles diffèrent selon qu'il s'agisse du scénario de base (tendanciel) ou du scénario optimiste (CSLP III).

Hypothèses du scénario de base

401. Le taux de croissance de l'agriculture vivrière hors riz est projeté comme la moyenne mobile sur les trois dernières années en tenant compte de la fluctuation induite de la pluviométrie. Il ressortirait en moyenne à 6,8% sur la période 2012-2017.

402. S'agissant du riz, son taux de croissance s'établirait à 5,8% en 2012 et 2013, 5,6% en 2014, 6,5% en 2015 et 7,0% sur le reste de la période.

403. Le coton, pour sa part, devrait passer de 4,0% en 2012 à 6,1% en 2014. Il passerait de 6,2% en 2015 à 7,0% en 2017.

404. Une croissance de 4,3% de la production de l'élevage est prévue en 2012, 4,0% en 2015 et 3,0% sur le reste de la période.
405. Les produits de l'extraction enregistreraient une croissance de 10% de 2012 à 2013, une baisse de 2,0% de 2014 à 2015 et une croissance de 0,2% en 2016 et 0,7% en 2017.
406. Cette prévision des produits de l'extraction s'explique notamment par l'embellie du cours de l'or sur le marché international, la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Minier, l'entrée en production de nouvelles mines d'or ainsi que la politique volontariste qui sera menée par le Ministère des Mines sur la période 2012-2017.
407. Le taux de croissance de la production d'électricité et de l'eau est projeté à 9,4% en 2012 à 10,0% de 2013 à 2015 et à 10,1% sur le reste de la période. Cette projection est en relation avec la volonté d'augmenter les taux de desserte au regard des investissements en cours en matière d'électrification rurale.

Hypothèses du scénario optimiste

408. Le CSLP III ambitionne d'atteindre un taux de croissance économique de 7,0% en 2017. Cet objectif de croissance économique s'appuie sur des hypothèses volontaristes notamment la poursuite de la stratégie de valorisation du potentiel agro-pastoral, le renforcement du programme d'investissement en infrastructures de base, la promotion du secteur privé et l'investissement dans les ressources humaines.
409. Au niveau du secteur primaire, les hypothèses sous-tendent le développement du potentiel agro-pastoral comme vecteur d'une croissance plus forte et d'une sécurité alimentaire assurée. La mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole, la mise en valeur des potentialités agricoles et agroalimentaires dans la zone Office du Niger, la poursuite de l'initiative riz, etc. vont contribuer à atteindre un taux de croissance de 6,8% du secteur primaire à l'horizon 2017.
410. L'agriculture, considérée comme le levier de la croissance du secteur primaire, sera tirée par sa composante agriculture vivrière hors riz avec une croissance économique de 7,7% en 2017.
411. S'agissant de la branche consolidée du riz, son taux de croissance a été porté à 7,0% sur la même année, en ligne avec les actions susmentionnées.
412. La production cotonnière devrait enregistrer un taux de croissance de 7,3% en 2017, à la faveur des réformes de la privatisation et d'un soutien de l'Etat au secteur agricole par le biais de subventions des intrants agricoles.
413. L'élevage est l'un des sous secteurs porteurs pour l'économie malienne. Il contribue à l'amélioration des revenus des populations rurales et occupe une place importante dans l'économie malienne. Le Gouvernement du Mali a initié le Cadre d'Orientation de la Politique du Développement de l'Elevage qui s'inscrit dans le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural et qui cadre avec les orientations du CSCRP 2012-2017. Ces différentes dispositions prises par le Gouvernement visent à lever les contraintes qui pèsent sur l'élevage et à faire de lui un vrai facteur de croissance économique et de développement.
414. Le taux de croissance de ce sous-secteur ressortirait à 5,6% en 2017. Cette croissance sera imputable à la poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'élevage et de nouvelles opportunités d'exportation du cheptel malien en direction d'autres pays de la sous-région tels que le Togo, le Ghana, le Libéria, le Nigeria, et la Guinée.
415. La poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la pêche et de la pisciculture va contribuer à atteindre un taux de croissance de 4,7% pour ce secteur à l'horizon 2017.
416. Le secteur minier devrait afficher un taux de croissance de 13,7% en 2017. Cet optimisme est lié à la bonne tenue des cours de l'or sur le marché international mais aussi aux nombreuses recherches effectuées dans le secteur devant aboutir à la découverte et à l'exploitation d'autres types de minerais. A cet égard, les perspectives d'exploitation du fer, du manganèse, du phosphate voire du pétrole seraient prometteuses au Mali. A cela, il convient d'ajouter la production du ciment, notamment par les usines DIAMON- CEMENT.

417. Le taux de croissance de la production de l'électricité et de l'eau s'afficherait à 10,9% en 2017, en relation avec la poursuite des efforts (PROSEA et Politique énergétique).

418. En considérant que c'est la branche « Bâtiments, Travaux publics » (toutes infrastructures confondues) qui draine la quasi-totalité des investissements, la production de cette branche devrait connaître un taux de croissance de 9,6% en 2017, en liaison avec la poursuite des grands chantiers, de construction d'infrastructures hydrauliques, de transport et hospitalières entrepris par les autorités du pays.

V.2. PRINCIPAUX RESULTATS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE

V.2.1 Analyse des résultats du scénario optimiste (correspondant au scénario du CSLP-III)

Croissance

419. Sur la base des hypothèses du scénario optimiste, le taux de croissance moyen attendu serait de 6,1% sur la période 2012-2017 contre 4,9% réalisé entre 2007 et 2010.

420. La croissance du secteur primaire ressortirait à 6,0% en moyenne sur la période 2012-2017 pour le scénario optimiste contre 5,7% pour le scénario de base. Cette prévision reposerait principalement sur l'agriculture vivrière hors riz, les branches consolidées du riz et du coton, en ligne avec les effets induits par les grands chantiers d'aménagements agricoles.

421. Dans le secondaire, la croissance moyenne ressortirait à 8,9% de 2012 à 2017 pour le scénario optimiste contre 6,7% pour le scénario de base. Il serait dominé principalement par les branches de l'industrie textile, les produits de l'extraction, l'électricité, l'eau, les industries manufacturières et les BTP. Ces performances seront liées à la mise en œuvre des réformes du secteur coton, à la bonne tenue du prix de l'or, aux investissements prévus dans l'électrification rurale, la cimenterie et la sucrerie.

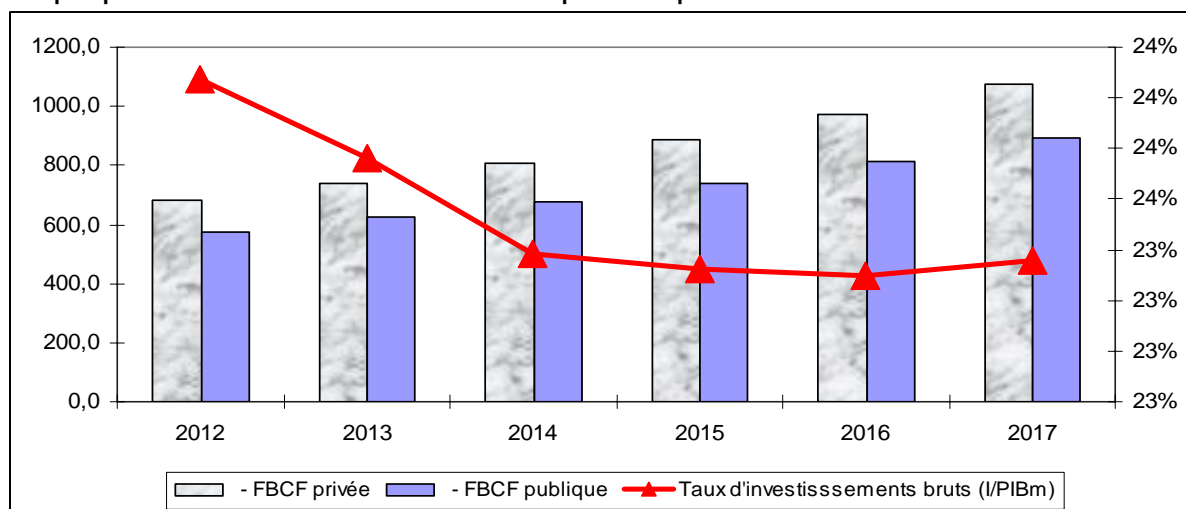
422. Quant au tertiaire, la croissance moyenne attendue serait de 5,2% sur la période du CSLP III contre 4,8% pour le scénario de base, sous l'impulsion essentiellement du commerce, des transports et des télécommunications qui ressentent le dynamisme des secteurs primaire et secondaire.

Investissement

423. Le taux d'investissement net (FBCF/PIB) augmenterait graduellement pour se situer en moyenne à 22,5% pour le CSLP III, en amélioration par rapport au niveau moyen enregistré entre 2007 et 2010 (19,8%). Cette hausse sera induite par une amélioration du taux d'investissement privé qui atteindrait 12,3% sur la période 2012-2017 contre 10,8% entre 2007 et 2010. Dans le même temps, le taux d'investissement public ressortirait à 10,3% sur la période du CSLP III contre 9,0% réalisé entre 2007 et 2010.

424. Les investissements publics seront soutenus par les grands chantiers inscrits dans les projets et programmes, à travers notamment les actions du Plan d'Actions Prioritaires du CSCR.

Graphique 6 : Evolution de l'investissement public et privé entre 2012 et 2017



Source : INSTAT/MME_DNPD

Finances publiques

425. En matière de finances publiques, la politique de l'Etat serait impulsée à moyen terme par les activités prévues dans le PAGAM/GFP. Ceci se traduirait par le renforcement des efforts d'assainissement des finances publiques à travers la maîtrise des dépenses et une plus grande mobilisation des recettes intérieures.

426. Les résultats du scénario optimiste font ressortir un niveau des recettes totales de 1738,7 milliards de FCFA en 2017 contre 972,2 milliards de FCFA en 2012, soit un taux de progression moyen annuel de 12,6% (selon le TOFE). Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 13,1%. Elles représenteraient 87,8% des recettes totales en 2017 contre 86,0% en 2012. Ainsi, le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement en passant de 15,9% en 2012 à 19,0% en 2017. La norme communautaire serait respectée à partir de 2013 où le taux de pression fiscale atteindrait 17,0%. La mise en œuvre effective des mesures consignées dans le PAGAM/GFP II et dans le Programme National de Transition Fiscale (PNTF) demeure la condition nécessaire pour l'atteinte de cet objectif.

427. Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient au rythme annuel moyen de 8,4% pour atteindre 2197,5 milliards de FCFA en 2017. Pour sa part, la masse salariale passerait de 306,8 milliards de FCFA en 2012 à 506,7 milliards en 2017, soit un taux de croissance moyen de 11,1%. Elle se situerait en moyenne à 34,2% des recettes fiscales entre 2012 et 2017, après 34,3% entre 2007 et 2010, tout en permettant de respecter la norme communautaire de 35% au plus.

428. Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB ressortirait en moyenne à 1,9% pour le scénario du CSLP III contre 1,40% entre 2007 et 2010.

Dettes publiques

429. Au regard des perspectives économiques et financières, la dette publique du Mali serait viable au moins jusqu'en 2020. Autrement dit le taux d'endettement public ne doit pas excéder 70% du PIB et le ratio du service de la dette publique rapporté aux recettes budgétaires ne devrait pas dépasser 30%.

430. De ce fait, la mise en œuvre effective de la politique d'endettement à long terme et la poursuite d'une stratégie financière prudente privilégiant la mobilisation des dons, des emprunts extérieurs concessionnels et des emprunts intérieurs exclusivement réservés au financement des projets hautement rentables devraient permettre de maintenir la dette publique à un niveau soutenable. Toutefois, les bonnes performances macroéconomiques et la bonne gouvernance politique, économique et financière permettraient de relever la norme de viabilité de la dette extérieure du Mali et accroître ainsi les marges de manœuvre du pays en matière d'endettement extérieur.

431. Les orientations globales de l'Etat en matière d'emprunts et de gestion de la dette visent à assurer la viabilité de la dette, à payer régulièrement le service de la dette à court, moyen et long termes et à réaliser les objectifs de coûts et de risques de l'Etat.
432. Les bonnes performances macroéconomiques ont permis au Mali d'être admis à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) en 1998 et de bénéficier effectivement des allègements de dette à partir de 2000.
433. Les dispositions et négociations en cours devraient permettre à terme de centraliser la gestion de la dette intérieure au niveau d'une structure unique chargée de la dette publique afin de la rendre plus efficace. D'ores et déjà à l'initiative des Institutions de Bretton Woods, le Gouvernement a entrepris il y a quelques mois, le recensement de la dette intérieure.
434. A l'issue de cet exercice, le pays aura la situation de ses engagements vis-à-vis des différents créanciers constitués en grande partie des banques et des opérations minières (crédits TVA). Selon le niveau de l'encours et des différents échéanciers, un plan de remboursement sera élaboré. Ainsi, le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB serait de 14,4% sur la période 2012-2017 contre 21,3% sur la période 2007-2010.

Balance des Paiements et situation monétaire

435. Le cadrage prévoit une croissance moyenne annuelle de 15,4% des exportations et 10,9% des importations, en liaison avec les évolutions de la production des principaux produits d'exportations (notamment or, fruits, légumes, oléagineux, animaux, coton) et de leurs cours sur le marché international. Ainsi, le déficit commercial moyen représenterait 0,8% du PIB en 2012-2017 contre 4,3% sur la période 2007-2010.
436. Le solde des transactions courantes hors transferts publics est attendu en moyenne à -8,1% du PIB entre 2012 et 2017, soit une amélioration de 2,4 points de pourcentage par rapport au niveau enregistré entre 2007 et 2010. Cette évolution serait en relation avec l'amélioration du solde commercial sur la période.
437. Les avoirs extérieurs nets s'établiraient à 20,4 milliards de FCFA en 2017 contre 16,0 milliards de FCFA en 2012. En outre, les crédits à l'économie seraient de 1656,9 milliards de FCFA en 2017 contre 1021,8 milliards en 2012, soit une progression moyenne de 8,9%. Quant à la position nette du gouvernement, elle passerait de -109,2 milliards de FCFA en 2012 à -4,0 milliards de FCFA en 2017. En conséquence, la masse monétaire progresserait annuellement de 8,5% pour atteindre 2442,2 milliards en 2017 contre 1611,3 milliards de FCFA en 2012.

V.2.2 Analyse comparative

438. Le scénario de base, qui tente de reproduire le comportement de l'économie à politiques inchangées, conduit à un taux de croissance annuel moyen de 5,3% sur la période 2012-2017. Ceci est en phase avec la tendance récente de l'économie malienne qui enregistre entre 2002 et 2011 (correspondant aux deux premières générations du CSLP) une croissance moyenne de 5,0%.
439. Pour le scénario optimiste, le taux de croissance serait de 7,0% en 2017 correspondant à l'objectif de croissance moyenne du CSCR 2012-2017. Cette prévision a été faite sous l'hypothèse des performances attendues, notamment dans l'agriculture et le secteur minier.
440. Les finances publiques enregistreraient en moyenne sur la période 2012-2017, un solde budgétaire de base de -2,1% du PIB pour le scénario de base et 1,9% pour le scénario optimiste. Dans le scénario optimiste, ce ratio qui constitue le critère clé de l'UEMOA, serait respecté traduisant les efforts de l'Etat en matière d'assainissement des finances publiques.
441. Le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement pour atteindre 19,0% en 2017 dans le scénario optimiste. En effet, cet indicateur affiche en moyenne 15,0% dans le scénario de base et 17,7% dans le scénario optimiste, traduisant ainsi les efforts de recouvrement des services de recettes.

442. S'agissant des échanges extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons va s'améliorer en s'établissant en moyenne à 8,2% pour le scénario de base et 8,1% pour le scénario du CSLP-III. Il est à signaler que cet indicateur a été en moyenne de 9,3% durant la période 2002-2010.

443. Les gaps de financement dégagés au cours de la période sous revue seraient de 194,3 milliards de FCFA pour le scénario de base et 222,3 milliards de FCFA pour le scénario optimiste.

444. En résumé, avec le scénario optimiste/volontariste, les principaux agrégats macroéconomiques sont bien orientés. La synthèse des principaux résultats de ces deux scénarii est retracée dans le tableau synoptique ci-après :

Tableau 6: Comparaison des principaux résultats des scénarii du cadrage macro

Indicateurs	Scénario	Moyenne 2007-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2012-2017
Taux de croissance du PIB	Base	4,9%	5,3%	5,4%	5,5%	4,8%	5,0%	5,4%	5,5%	5,3%
	Optimiste	4,9%	5,3%	5,5%	5,6%	5,8%	6,2%	6,7%	7,0%	6,1%
Solde budgétaire de base hors PPTe/PIB	Base	1,4%	-2,5%	-2,6%	-2,2%	-2,2%	-2,0%	-1,9%	-2,0%	-2,1%
	Optimiste	1,4%	-0,1	1,0%	1,7%	1,8%	2,2%	2,2%	2,2%	1,9%
Déficit extérieur courant hors dons/PIB	Base	10,5%	9,0%	8,6%	7,9%	8,2%	8,0%	7,9%	8,5%	8,2%
	Optimiste	10,5%	9,0%	9,7%	9,4%	8,4%	7,5%	6,6%	6,8%	8,1%
Taux de pression fiscale	Base	14,2%	14,3%	14,7%	15,0%	15,1%	15,2%	15,1%	15,1%	15,0%
	Optimiste	14,2%	14,3%	15,9%	17,0%	17,5%	18,0%	18,5%	19,0%	17,7%

Source : MME_DNPD

CHAPITRE VI : PLAN DE FINANCEMENT DU CSCRP 2012–2017

445. Le cadrage budgétaire 2012-2017 se caractérise par un scénario volontariste au niveau des recettes fiscales et une restriction forte sur l'évolution des dépenses publiques afin de mettre un accent sur l'efficacité des dépenses. Il essaye de concilier les objectifs de stabilité macroéconomique, les ambitions et défis du nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

VI.1 PRINCIPALES PROJECTIONS

446. Il a été construit à partir des hypothèses macroéconomiques d'un taux de croissance économique réel moyen de 6,1% et d'un taux d'inflation moyen de 2,2%.

447. Pour réaliser cet objectif, il est prévu d'augmenter le taux de pression fiscale et de maîtriser les dépenses. Il s'agira de relever le défi de l'efficacité des dépenses dans tous les secteurs d'une part, et d'autre part, celui de la mobilisation des ressources internes au-delà des objectifs fixés par le PNTF. Ces objectifs seront sous-tendus à moyen terme par les activités prévues dans le PAGAMGFPII et l'application du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, qui vise à améliorer la préparation et l'exécution budgétaire.

448. Le programme de convergence de l'UEMOA, traduit dans le PNTF, impose aux Etats la réalisation d'un taux de pression fiscale de 17% du PIB en 2013, nouvel horizon de convergence des économies de l'Union pour cet indicateur. Cet objectif a été retenu pour le cadrage macro-budgétaire. En net (sans les remboursements des crédits TVA), le taux de pression fiscale serait de 16,3%. Sur la période du CSCRP, le taux de pression fiscale net ressortira à 17,0% en moyenne après avoir atteint 18,3% en 2017.

VI.2 PROJECTIONS DES RESSOURCES

449. Les ressources totales sur la période 2012-2017, selon la présentation du budget passeront de 1 339,1 milliards en 2012 à 2 110,8 milliards en 2017.

Tableau 7: Projection des ressources 2012-2017 selon la présentation budget (en milliards FCFA)

NATURE DE RECETTES	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	taux crois. moye2007- 2011	taux crois. moye2012- 2017
TOTAL RESSOURCES	1 195,9	1 339,1	1 426,9	1 564,2	1 727,3	1 903,8	2 110,8	11,4%	9,5%
RECETTES BUDGETAIRES	824,0	952,6	1 031,2	1 145,9	1 283,3	1 438,1	1 621,7	11,0%	11,2%
- RECETTES FISCALES	751,5	875,8	966,7	1 075,0	1 205,3	1 352,3	1 527,3	10,3%	11,8%
- RECETTES NON FISCALES	72,5	76,7	64,5	70,9	78,0	85,8	94,4	20,0%	4,2%
RECETTES EXCEPTIONNELLES	14,0	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	6,9%	0,0%
BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT	316,9	326,7	346,5	369,1	394,8	416,4	439,9	18,8%	6,1%
APPUI BUDGETAIRE	35,2	38,6	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	-12,1%	-6,2%
BUDGETS ANNEXES CPTES & FONDS SPECIAUX	5,8	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	10,9%	0,0%

Source : DGB

Recettes fiscales

450. Les recettes fiscales totales sont projetées à 1 527,3 milliards de FCFA en 2017 contre 875,8 milliards en 2012, représentant une croissance moyenne de 11,8% contre une moyenne de 10,3% sur la période 2007-2011.

Recettes non fiscales

451. Au total, les recettes non fiscales sont projetées à 94,4 milliards de FCFA en 2017 contre 76,7 milliards en 2012. La moyenne de croissance est ainsi estimée à 4,2% contre 20,0% sur la période 2007-2011.

Dons

452. Les dons passeront de 260,6 milliards en 2011 à 240,0 milliards en 2017, soit un accroissement moyen de 8,4% contre 12,9% sur la période 2007-2011. Leur progression est imputable aux dons-projets qui évolueront en moyenne de 14,0% contre 20,4% entre 2007 et 2011.

VI.3 PROJECTION DES CHARGES

453. Les charges sont projetées (selon la présentation budget au tableau 8) en 2017 à 2276,3 milliards de FCFA contre 1481,1 milliards en 2012, soit en moyenne une progression de 9% contre 12,7% pour la tendance passée.

Tableau 8: Projection des charges selon la présentation budget (milliards FCFA)

NATURE DE DEPENSES	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	taux crois. moye2007- 2011	taux crois. moye2012- 2017
CHARGES COURANTES	723,6	803,8	862,7	985,2	1 084,2	1 211,5	1 373,9	12,70%	11,32%
PERSONNEL	269,7	306,7	333,3	362,3	412,3	453,1	506,7	13,43%	10,56%
MATERIEL & FONCTIONNEMENT	90,3	97,0	105,6	116,4	126,1	136,8	157,8	9,18%	10,22%
DEPLACEMENT ET MISSION	37,7	42,6	47,7	54,4	62,0	71,2	86,9	3,17%	15,35%
COMMUNICATION ET ENERGIE	30,1	30,7	35,9	40,2	45,3	54,1	60,9	7,44%	14,71%
AUTRES DEPENSES	112,3	122,1	116,9	133,2	131,7	156,5	188,1	13,28%	9,02%
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	183,5	204,7	223,3	278,7	306,8	339,8	373,5	16,98%	12,78%
DETTE S	104,2	126,1	103,6	105,6	107,7	110,2	111,9	17,96%	-2,36%
AMORTISEMENT	69,1	82,1	54,4	55,6	56,7	58,3	60,0	28,84%	-6,08%
INTERETS	25,1	33,6	34,2	35,0	36,0	36,9	36,9	20,79%	1,89%
INTERIEURS	8,0	14,1	14,2	14,5	14,9	15,3	15,3	76,36%	1,65%
EXTERIEURS	17,1	19,5	20,0	20,5	21,1	21,6	21,6	11,73%	2,07%
APUREMENT DU PASSIF	10,0	10,4	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	-12,36%	7,60%
CHARGES EN CAPITAL	585,8	541,5	594,5	641,3	686,9	736,8	780,9	11,73%	7,60%
EQUIPEMENT & INVESTISSEMENT	89,6	55,7	64,1	68,7	77,7	87,5	96,2	11,19%	11,54%
BSI FINANCEMENT INTERIEUR	126,0	130,1	155,6	175,2	186,1	204,6	216,5	6,16%	10,73%
BSI FINANCEMENT EXTERIEUR	325,2	326,7	346,5	369,1	394,8	416,4	439,9	19,58%	6,13%
APPUI BUDGETAIRE	45,0	29,0	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	-6,58%	-0,48%
BUDGETS ANNEXES CPTES & FONDS SPECIAUX	10,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	27,42%	0,00%
TOTAL GENERAL	1 423,7	1 481,1	1 570,4	1 741,7	1 888,4	2 068,1	2 276,3	12,71%	8,98%

Source : DGB

Dépenses courantes et dépenses en capital

454. Le cadrage met l'accent sur la maîtrise des charges de fonctionnement et le renforcement des charges en capital. Les dépenses courantes s'élèvent à 803,8 milliards de FCFA en 2012 et se chiffreront à 1373,9 milliards en 2017. Ainsi, le taux de croissance moyen des charges courantes sera de 11,3% sur la période du CSLP III contre 12,7% pour la tendance passée. Concernant les charges en capital, elles évolueront en moyenne de 7,6% entre 2012 et 2017 contre 11,7% sur la période 2007-2011 en raison de la faible mobilisation des ressources extérieures.

- **Dépenses de personnel**

455. La politique salariale restera inchangée. La masse salariale a été projetée sur la base de l'incidence des recrutements annuels, des avancements et des partants à la retraite. A cela, il faut prendre en compte l'incidence de la révision de la grille indiciaire et de l'augmentation de l'âge de la retraite pour certaines catégories d'agents de l'Etat. L'évolution des dépenses en personnel sera mieux maîtrisée, soit 10,5% en 2012-2017 contre 13,4% entre 2007 et 2011.

- **Charges de matériel et de fonctionnement**

456. En lien avec la prise en compte de la pression démographique, surtout au niveau des secteurs sociaux (Education, Santé, etc.), l'évolution des dépenses de matériel et de fonctionnement ressortira en moyenne à 10,2% contre 9,2% constaté pendant la période 2007-2011.

CONCLUSION

457. Ce document CSCR 2012-2017 a fait l'objet d'un Atelier National de validation les 14 et 15 novembre 2011 (session technique et session politique) et l'atelier de finalisation de son Plan d'Actions Prioritaires (PAP) a été tenu du 29 novembre au 1er décembre 2011.
458. En perspectives, certaines informations viendront prochainement enrichir les rapports annuels de mise en œuvre du CSCR. Il s'agira : (i) des analyses des résultats définitifs du RGPH de 2009, (ii) de l'exploitation de l'enquête EMOP, (iii) de l'analyse approfondie de certaines thématiques et (iii) des travaux de ciblage pour la mise en œuvre de certaines actions prioritaires.
459. Le CSCR 2012-2017 suivra un processus itératif traduisant la volonté des autorités d'associer dans cet exercice, la participation de tous les acteurs du développement avec la nécessité de prendre en compte l'ensemble des problèmes de la société malienne. Cette nouvelle génération du CSCR présente, par rapport au CSCR 2007-2011, des progrès importants qui devront être consolidés par une exécution et un suivi eux-mêmes en progrès notables.
460. Si les contraintes externes ont sans aucun doute ralenti la croissance et corrélativement la réduction de la pauvreté, il n'en demeure pas moins que les facteurs endogènes demeurent prépondérants. Le taux de croissance de 7% n'a pas été atteint à cause des insuffisances et des lenteurs dans l'exécution des mesures structurelles.
461. S'agissant des finances publiques, l'objectif global de contenir le déficit global des opérations financières de l'Etat est mis à mal à cause notamment (i) de la non réalisation de l'objectif de taux de pression fiscale (ceci nécessite la mise en œuvre du Programme national de transition fiscale intégrant notamment, l'élargissement de l'assiette comme la fiscalisation du secteur informel, du foncier et du secteur agricole), (ii) de la difficulté de contenir les dépenses publiques du fait de la pression démographique (dette intérieure, dépenses sociales additionnelles) et (iii) du retard dans la mobilisation des ressources extérieures. De même, des contraintes sévères limitent l'environnement des affaires et constituent un frein à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Il s'agit en l'occurrence de la corruption, des coûts élevés de l'eau et de l'électricité ainsi que des déficiences en infrastructures de transport.
462. Le renforcement de la déconcentration qui devait accompagner la décentralisation n'a pas atteint le niveau critique qui permet de constater au niveau des collectivités locales une amélioration des conditions de vie.
463. Outre les conditions préalables au développement (paix et sécurité, stabilité du cadre macroéconomique), les défis du CSCR 2012-2017 portent essentiellement sur l'accélération de la croissance, la réduction des inégalités et l'amélioration de la gouvernance.
464. L'insuffisance dans la mobilisation des financements extérieurs conduit à s'interroger sur les solutions appropriées à trouver aux politiques et procédures multiples des PTF. A ce titre, il est recommandé de mettre effectivement en œuvre la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, à travers l'actualisation et la mise en œuvre d'un nouveau Plan national d'actions sur l'efficacité de l'aide au Mali. Outre la problématique de l'appui budgétaire direct, des efforts en vue de la mise en œuvre effective des appuis budgétaires doivent être plus explicites et poursuivis.
465. S'agissant des mesures sectorielles, le CSCR 2012-2017 mettra un accent sur : (i) le parachèvement de la réforme du secteur coton, (ii) la réforme du secteur de l'énergie, (ii) l'extension des infrastructures de transport et de télécommunication (iv) le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles.
466. Il est recommandé dans le CSCR 2012-2017, l'accroissement de la part relative des recettes fiscales dans le budget de l'Etat à travers (i) l'élargissement et la diversification de l'assiette, (ii) une bonne identification des contribuables, (iii) la maîtrise des exonérations, (iv) l'amélioration de l'efficacité des services de recouvrement avec la modernisation de l'administration fiscale par l'usage de l'outil informatique, (v) l'adaptation de la législation fiscale par le rapprochement du fait générateur et le renforcement du système de l'impôt à la source ainsi que la réorganisation de l'administration fiscale. Il s'agit aussi de mettre en place un système d'imposition favorable à une meilleure redistribution des revenus et à la mobilisation de l'épargne.

467. Pour lever les contraintes qui hypothèquent la mise en œuvre correcte du nouveau CSCRП et l'atteinte des OMD, le Gouvernement doit accélérer la mise en œuvre des réformes institutionnelles, particulièrement le PAGAM-GFP II, qui permettrait notamment une hausse régulière des aides budgétaires directes des PTF, la réforme du Système Statistique National, etc. Il doit aussi identifier les principaux leviers de l'accélération de la croissance avec l'identification des filières et secteurs porteurs ainsi que leur diversification, la levée des entraves, et la mise en œuvre effective du Plan d'Actions Prioritaires (PAP).
468. Il est recommandé de renforcer les capacités, notamment des Directions des Finances et Matériels (DFM), des Cellules de Planification et de Statistiques (CPS) et des Directions centrales des administrations, afin d'optimiser la programmation, la réalisation et le suivi des actions dans le cadre de la mise en œuvre du CSCRП 2012-2017.
469. L'unicité du CSCRП 2012-2017, cadre unique de référence, requiert une plus grande appropriation de tous les acteurs. Elle invite à une plus grande intégration de l'ensemble des grandes études sectorielles en cours au Mali. Le processus participatif invite par ailleurs à rechercher progressivement une régionalisation du CSCRП 2012-2017 mais aussi à mieux cerner la contribution de la Société civile, des ONG, du Secteur privé et des Collectivités dans sa mise en œuvre.
470. Enfin, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à deux exercices qui l'engagent vis-à-vis de la communauté internationale : le plan d'actions décennal pour l'atteinte des OMD et le plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

ANNEXES

MATRICE DE MACROPILOTAGE CSCRP 2012-2017

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
Axe préalable : Maintien de la Paix et de la Sécurité														
Garantir la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire														
	Domaine d'intervention	<i>Paix et sécurité</i>												
	Stratégie	<i>Mettre en œuvre les programmes visant la paix et la sécurité</i>												
1	Une sécurité publique assurée sur l'ensemble du territoire													
Axe préalable : Consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique														
Renforcer la gestion macro économique														
	Domaine d'intervention	Cadre macroéconomique et budgétaire												
	Stratégie	<i>Assurer la stabilité du cadre macroéconomique et budgétaire</i>												
2	Une production nationale en croissance forte et durable	Taux de croissance du PIB (en %)	5,3	5,5	5,6	5,8	6,2	6,7	7,0	DNP/ INSTAT	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNP
Axe stratégique 1 : Croissance														
<i>Une croissance accélérée, durable, créatrice d'emplois</i>														
Objectif 1 : Accroître la production agricole (agriculture, élevage, pêche, sylviculture) et promouvoir l'émergence d'agro-industries														
	Domaine d'intervention	<i>Développement rural</i>												
	Stratégie	<i>Intensifier l'agriculture (au sens large)</i>												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
3	Une production agricole en croissance accélérée et durable	Taux de croissance moyen du PIB du secteur primaire en glissement quinquennal (%)		7,7	7,9	8,0	8,3	8,4	8,6	INSTAT/ DNPDP	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNPDP
4		Contribution de l'investissement privé à l'investissement agricole total (%)								INSTAT/ DNPDP	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNPDP
5		Superficies supplémentaires aménagées en maîtrise totale de l'eau (en ha)								CPS-SDR/DNGR	Données PGA et inventaire des sites aménagés	Trimestriel	DNGR	CPS-SDR
Objectif 2 : Promouvoir l'Industrie, les PME-PMI, le Commerce et les Services														
	Domaine d'intervention	<i>Mines et hydrocarbures</i>												
	Stratégie	<i>Rationaliser l'exploitation des ressources minières et pétrolières.</i>												
6	Un secteur minier diversifié et mieux géré	Volume des productions d'or (en tonnes)		53,234	66,387	59,311	53,000	53,000	53,000	Recueil Statistiques de la CPS-SME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SME	CPS-SME
	Domaine d'intervention	<i>Industrie</i>												
	Stratégie	<i>Étendre la base industrielle et, notamment, les industries agroalimentaires</i>												

Code	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
7	Un secteur industriel répondant à la demande nationale	Entreprises industrielles recensées en activité (en nombre)								CPS-SICAEP/DNI	Recensement	Tous les 3 ans	CPS-SICAEP/DNI	CPS-SICAEP/DNI
8		Montants des Investissements réalisés des unités industrielles agréées (en millions de FCFA)								CPS-SICAEP/DNI	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SICAEP/DNI	CPS-SICAEP/DNI
9		Taux de croissance de la production manufacturière (%)								DNPD/INSTAT	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNPD
	Domaine d'intervention	<i>Artisanat</i>												
	Stratégie	<i>Moderniser le secteur artisanal, notamment, valoriser les produits d'origine agricole (cuirs, bois, etc.)</i>												
10	Un artisanat répondant à la demande nationale et internationale	Valeurs des Exportations des produits artisanaux (en milliards de FCFA)		6	6,5	7	7,5	8	8,6	CNPA	Suivi statistique des certificats d'origine/Evaluation des fiches de participation aux foires salons et festivals	Mensuelle	CNPA	CNPA
	Domaine d'intervention	<i>Tourisme</i>												
	Stratégie	<i>Diversifier l'offre touristique</i>												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
11	Un tourisme contribuant au développement humain durable	Recettes touristiques (en milliards de FCFA)		73,5	77	78	80	82,5	84	OMATHO	Suivi statistique des fiches d'hébergement	Mensuelle	OMATHO	OMATHO
	Domaine d'intervention	<i>Commerce</i>												
	Stratégie	<i>Encourager les exportations ; mieux réguler les marchés intérieurs</i>												
12	Un commerce répondant à la demande nationale et présent à l'international	Évolution de la balance commerciale (en % du PIB)								INSTAT/ DNPD	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNPD
13		Évolution des prix à la consommation (Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de mai)								INSTAT	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT	DNPD
Objectif 3 : Faciliter l'investissement et améliorer l'accès au crédit														
	Domaine d'intervention	<i>Environnement des affaires; Secteur bancaire et financier ; Microfinance</i>												
	Stratégie													
14	Un environnement des affaires stimulant l'investissement national et étranger	Durée de la procédure pour créer une entreprise (en jours)		2	2	2	2	2	2	Rapport "Doing Business" du Groupe Banque Mondiale	Enquêtes et sondages	Annuelle	API/ Equipe Doing Business	API/Equipe Doing Business

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
15	Un meilleur accès au crédit bancaire	Montant des crédits distribués par le secteur bancaire (en milliards de FCFA)								BCEAO	Rapportage	Annuelle	BCEAO	BCEAO
16	Un meilleur accès à la microfinance	Montant des crédits distribués par les Institutions de Microfinance (en milliards de FCFA)								CPA-SFD/CCS-SFD	Rapport annuel CCS-SFD	Annuelle	CPA-SFD/CCS-SFD	CPA-SFD/CCS-SFD
17		Nombre de sociétaires des IMFs (en milliers de personnes)	1075	1277	1389	1507	1632	1765	1905	CPA-SFD/CCS-SFD	Rapport annuel CCS-SFD	Annuelle	CPA-SFD/CCS-SFD	CPA-SFD/CCS-SFD
18		Taux de pénétration des services de microfinance (population active)	19	20	21	22	23	24	25	CPA-SFD/CCS-SFD	Rapport annuel CCS-SFD	Annuelle	CPA-SFD/CCS-SFD	CPA-SFD/CCS-SFD
Objectif 4 : Mailler l'ensemble du territoire d'un réseau d'infrastructures modernes														
	Domaine d'intervention	<i>Transports</i>												
	Stratégie	<i>Moderniser et étendre les infrastructures routières, aéroportuaires et navigables</i>												
19	Un réseau fonctionnel et mieux géré	Nombre de km de Routes bitumées construites (en km)		669	460	290	360	415	440	CPS-SETC/DNR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNR	CPS-SETC
20		Nombre de km de pistes construites/réhabilitées (en km)								CPS-SETC/DNR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNR	CPS-SETC
	Domaine	<i>Énergie</i>												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
	d'intervention													
	Stratégie	<i>Développer l'accès à l'énergie électrique pour tous les usages</i>												
21	Des services énergétiques accessibles au plus grand nombre et à moindre coût, favorisant les activités socioéconomiques	Taux d'électrification (rural, urbain et national) en %								Recueil Statistiques de la CPS-SME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNE/EDM-SA/AMADER	CPS-SME
	Domaine d'intervention	<i>Techniques de l'information et de la communication</i>												
	Stratégie	<i>Renforcer les infrastructures</i>												
22	Un accès généralisé aux outils d'information et de communication	Communes couvertes par la téléphonie (fixe et mobile) en % du nombre de communes								CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE	CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE
		Nombre d'abonnés à Internet par 100 habitants								CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE	CPS-SETC/CRT/SOTELMA/ORANGE
	Objectif 5 : Soutenir la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus													
	Domaine d'intervention	<i>Emploi</i>												
	Stratégie	<i>Favoriser activement la création d'emplois, en priorité pour les jeunes</i>												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
23	Des emplois créés dans tous les secteurs de l'économie	Taux d'emploi (en %)								INSTAT/ANPE	Enquêtes EMOP/EPAM	Annuelle	INSTAT/ANPE	INSTAT/ANPE
24		Part de l'emploi informel dans le total des emplois (en %)								INSTAT/ANPE	Enquêtes EMOP/EPAM	Annuelle	INSTAT/ANPE	INSTAT/ANPE
25		Incidence de bas salaires (en %)								INSTAT/ANPE	Enquêtes EMOP/EPAM	Annuelle	INSTAT/ANPE	INSTAT/ANPE
26		Nombre de nouveaux emplois créés								DNE	Statistiques administratives	Annuelle	DNE	DNE
	Domaine d'intervention	<i>Formation professionnelle et technique</i>												
	Stratégie	<i>Orienter les formations en fonction des débouchés en lien avec les organisations d'employeurs</i>												
27	Une formation professionnelle adaptée au marché de l'emploi	Nombre de sortants des Centres de Formation Professionnelle par secteur (primaire, secondaire tertiaire)								DNFP	Statistiques administratives	Annuelle	DNFP	DNFP
Axe stratégique 2 : Solidarité														
<i>Une croissance au bénéfice de tous, assurant l'accès équitable à des services sociaux de qualité</i>														
28	Une réduction significative de l'extrême pauvreté	Incidence de pauvreté monétaire (National, Urbain et Rural) en %								INSTAT/ODHD	Enquêtes EMOP	Trois ans	INSTAT/ODHD	INSTAT/ODHD
Objectif 6 : Maîtriser la croissance démographique et mieux gérer les phénomènes migratoires														
	Domaine d'intervention	<i>Population</i>												
	Stratégie	<i>Maîtriser le taux de fécondité</i>												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
29	Un accroissement de population compatible avec les objectifs de réduction de la pauvreté	Taux de Prévalence Contraceptive (en %)		12,0	15,0	19,5	21,0	23,0	25,0	CPS-SSDSPF	Enquête EDMS-MICS	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
	Domaine d'intervention	<i>Migration</i>												
	Stratégie	<i>Mieux gérer les flux migratoires</i>												
30	Des flux migratoires régionaux et internationaux connus et canalisés	Volume de transfert des migrants en pourcentage du PIB (en%)								INSTAT/DNP	Recensements/Estimations	Annuelle	INSTAT/DNP	INSTAT/DNP
Objectif 7 : Corriger les disparités de genre dans tous les domaines														
	Domaine d'intervention	<i>Promotion de la femme et de l'enfant</i>												
	Stratégie	<i>Mettre en œuvre la Politique Nationale Genre</i>												
31	Une meilleure condition économique, sociale, culturelle et politique des femmes	Pourcentage de sièges occupés par les femmes à des postes nominatifs (en %)								Rapport de collecte/Base de données Femme et Enfant CNDIFE	Fiches de collecte	Annuelle	CNDIFE/MATCL	CNDIFE/MATCL
32	Egalité et équité entre les genres	Proportion de femmes exploitantes agricoles, dans l'ensemble des exploitants agricoles (en %)								CPS-SDR/CNDIFE	Enquêtes EAC, Recensement Agricole	Annuelle	CPS-SDR/CNDIFE	CPS-SDR/CNDIFE
33		Proportion, dans l'ensemble de la population rurale active, des femmes ayant accès à la terre (en %)								CPS-SDR/CNDIFE	Enquêtes EAC, Recensement Agricole	Annuelle	CPS-SDR/CNDIFE	CPS-SDR/CNDIFE

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
Objectif 8 : Réduire les inégalités sociales														
	Domaine d'intervention	<i>Protection de l'enfant</i>												
	Stratégie	<i>Garantir le respect des droits de chaque enfant</i>												
34		Pourcentage de filles (0-14 ans) victimes d'excision	84						75	INSTAT/ CPS SSDSPF/ CNDIFE	EDSM	Cinq ans	INSTAT/ CPS SSDSPF	INSTAT/ CPS SSDSPF/ CNDIFE
	Domaine d'intervention	<i>Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités</i>												
	Stratégie	<i>Construire un système de protection contre les risques sociaux, notamment pour les populations défavorisées</i>												
35	Un dispositif de protection sociale en expansion	Pourcentage de Population couverte par les mutuelles (en %)								Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/ DNPSES	CDS/ DNPSES
36		Pourcentage de personnes démunies prises en charge médicalement (en %)								Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/ DNDS	CDS/ DNDS
Objectif 9 : Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès au savoir et aux compétences														
	Domaine d'intervention	<i>Éducation</i>												
	Stratégie	<i>Améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif</i>												
		<i>Scolarisation</i>												
37		Taux brut de scolarisation (TBS) au 1er cycle du fondamental (en %)		85,0	88,0	92,0	93,0	95,0	97,0	Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
38	Un enseignement de meilleure qualité, en priorité au fondamental	Indice de disparités par sexe du TBS (en points de pourcentage)								Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
39		Indice de disparités régionales du TBS (en points de pourcentage)								Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
		Acquisitions												
40	Une réduction significative des disparités entre filles et garçons	Taux d'achèvement (TA) du 1er cycle du fondamental (en %)		64,7	69,1	73,6	82,5	83,5	85,0	Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
41		Indice de disparités par sexe du TA (en points de pourcentage)								Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
42	Une réduction significative des disparités entre régions	Indice de disparités régionales du TA (en points de pourcentage)								Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
43		Ratio Elèves/Maître au 1er cycle du fondamental toutes écoles (en nombre d'élèves par maître)		50	49	47	44	42	40	Annuaire statistique de la CPS-Education	Rapportage	Annuelle	CPS-Education	CPS-Education
	Domaine d'intervention	<i>Culture</i>												
	Stratégie	<i>Stimuler une offre culturelle performante, créative et accessible à tous</i>												
44	Un secteur culturel satisfaisant les attentes des populations et présent à l'international	Montant des exportations de biens et services culturels (en milliards de FCFA).								Annuaire statistique de la CPS-SCJS	Rapportage	Annuelle	CPS-SCJS	CPS-SCJS
Objectif 10 : Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition														
	Domaine d'intervention	<i>Sécurité alimentaire</i>												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
	Stratégie	<i>Créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle ; Renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles</i>												
45	Un dispositif opérationnel de réponse aux crises conjoncturelles	Proportion des personnes en difficulté alimentaire prises en charge (en %)								Rapport sur la situation alimentaire et nutritionnelle du SAP	Rapportage	Annuelle	SAP	SAP
46		Niveau des stocks nationaux de céréales composés du Stock National de Sécurité (SNS) et du Stock d'Intervention de l'Etat (Banques de céréales) en tonnes								OPAM/SAP	Rapportage	Annuelle	CSA	CSA
	Domaine d'intervention	<i>Nutrition</i>												
	Stratégie	<i>Réduire la malnutrition, en priorité chez les enfants et les femmes enceintes</i>												
47	Un statut nutritionnel satisfaisant pour tous	Taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans (en %)								Résultats EVSS réalisés par le SAP	Enquête par sondage	Annuelle	SAP	SAP
48		Taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans (en %)								Résultats EVSS réalisés par le SAP	Enquête par sondage	Annuelle	SAP	SAP
49		Score de consommation et de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer								Résultats EVSS réalisés par le SAP	Enquête par sondage	Annuelle	SAP	SAP
Objectif 11 : Assurer à tous l'accès aux soins de qualité sur l'ensemble du territoire														
	Domaine d'intervention	<i>Santé et lutte contre le VIH/SIDA</i>												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
	Stratégie	<i>Mettre en place un système de santé de qualité, proche des populations, bien géré et efficace</i>												
50	Un accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire	Population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé fonctionnel (en %)								Annuaire statistique CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
51		Taux d'utilisation de la consultation curative (en %)								Annuaire statistique (SLIS et SIH) CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
52		Taux d'accouchement assisté (y compris par les ATR) en %								Annuaire statistique CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
53		Taux de couverture vaccinale des moins d'un an en DTCP3 (Penta 3) en %								Annuaire statistique CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
54		Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes (en %)								Rapport surveillance sentinelle CPS SSDSPF	Rapportage	Annuelle	CPS-SSDSPF	CPS-SSDSPF
Objectif 12 : Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité														
	Domaine d'intervention	<i>Foncier et développement urbain</i>												
	Stratégie	<i>Développer la planification urbaine et foncière</i>												
55	Un accès équitable à la terre, à un logement décent et à la sécurité foncière	Plans d'Urbanisme Sectoriel élaborés (en nombre absolu)								CPS-SEEUE	Rapportage	Annuelle	CPS-SEEUE	CPS-SEEUE

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
	Domaine d'intervention	<i>Eau et assainissement</i>												
	Stratégie	<i>Etendre l'accès à l'eau et aux réseaux d'assainissement</i>												
56	Un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement	Proportion de la Population ayant un accès durable à l'eau potable (national, urbain et rural) en %								Recueil Statistiques de la CPS-SEEUE	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS-SEEUE	CPS-SEEUE
57		Proportion de la Population ayant accès à un système d'assainissement adéquat (en %)								DNACPN, Municipalités, Projets	Recensement	Annuelle	CPS-SEEUE/DNACPN	CPS-SEEUE/DNACPN
	Domaine d'intervention	<i>Environnement et ressources naturelles</i>												
	Stratégie	<i>Mettre en place une gestion rationnelle de l'environnement</i>												
58	Des terres entretenues	Superficies des terres et dunes restaurées (en ha)								Rapports périodiques et annuels de la DNEF	Rapportage	Annuelle	CPS-SEEUE/DNEF	CPS-SEEUE/DNEF
59	Des espaces naturels préservés	Nombre de plans d'aménagement de gestion simplifiés élaborés et mis en œuvre								Etudes et dossiers disponibles, Rapports périodiques et annuels de la DNEF	Grille d'analyse documentaire, guide d'entretien, questionnaire	Trimestrielle et annuelle	CPS-SEEUE/DNEF	CPS-SEEUE/DNEF
Axe stratégique 3 : Gouvernance														
Garantir durablement un Mali bien gouverné, sûr, stable et en paix														
Objectif 13 : Poursuivre la modernisation de l'Etat														

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
	Domaine d'intervention	<i>Développement institutionnel</i>												
	Stratégie	<i>Moderniser les services publics ; Renforcer la gestion publique</i>												
60	Des structures administratives stables, performantes et crédibles	Déconcentration des personnels de l'Administration centrale (en % par Ministère)												
	Domaine d'intervention	<i>Justice</i>												
	Stratégie	<i>Poursuivre l'institutionnalisation de l'Etat de droit ; Renforcer l'efficacité et la crédibilité des institutions judiciaires</i>												
61	Un ancrage de l'Etat de Droit	Nombre de juges par habitant												
62		Taux de couverture des juridictions par le SIG-RDJ/SJ (en %)												
Objectif 14 : Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité														
	Domaine d'intervention	<i>Aménagement du territoire</i>												
	Stratégie	<i>Assurer un aménagement harmonieux du territoire national</i>												
63	Des pôles régionaux impulsant le développement sur l'ensemble du territoire	Schémas d'aménagement élaborés, validés et approuvés (en nombre absolu)												
64		Contrat Plans Etat-Collectivité territoriale (en nombre absolu)												
	Domaine d'intervention	<i>Décentralisation</i>												
	Stratégie	<i>Renforcer les capacités des Collectivités territoriales pour améliorer les services rendus aux populations</i>												

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
65	Des collectivités territoriales dotées de compétences et de ressources appropriées	Taux d'accroissement global des transferts de ressources financières aux collectivités territoriales (en %)												
Objectif 15 : Renforcer la coopération au sein des institutions sous-régionales et avec les Maliens de l'extérieur														
	Domaine d'intervention	<i>Coopération régionale et internationale</i>												
	Stratégie	<i>Accélérer l'intégration africaine ; Diversifier les partenariats internationaux</i>												
66	Une coopération régionale et internationale développée et diversifiée	Nombre d'accords et de conventions de coopération signés												
Objectif 16 : Améliorer la gestion des finances publiques et lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière														
	Domaine d'intervention	<i>Gestion des finances publiques</i>												
	Stratégie	<i>Améliorer la mobilisation, l'allocation sectorielle et la gestion des ressources publiques</i>												
67	Une administration réactive	Délai moyen de passation des marchés (en jours)												
68	Une gestion focalisée sur le développement	Encours de la dette/PIB (ratio)								DNPD/DGDP	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DGDP	DGDP/CPM

Co de	Résultats attendus	Indicateurs	Référence	Cibles						Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Responsables	
				2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	Collecte
69		Taux de pression fiscale (en %)								INSTAT/DNPD	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	INSTAT/DNPD	INSTAT/DNPD
70		Pourcentage des dépenses d'investissement financées sur ressources internes (en %)								DGB/DNTCP	TOFE	Annuelle	DGB/DNTCP	DGB/DNTCP